DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

APPEL D'OFFRES NATIONAL ET INTERNATIONAL OUVERT

N° 38 /SH/E&P/DP/HR/DA/2020

ACQUISITION DE VANNES AUTOMATIQUES AVEC ACCESSOIRES DE COMMANDE POUR LES INSTALLATIONS INDUSTRIELLES DE HASSI -R'MEL

Répartie en deux lots

- **Lot n° 01 : Vannes supérieures à 3 pouces (soumises à DGM)**
- **Lot n° 02 : Vannes inferieures à 4 pouces (non-soumises à DGM)**

« PROCESSUS EN UNE (01) SEULE ÉTAPE »

TABLE DES MATIERES

SECTION 1	**Instructions aux Soumissionnaires**	**Page 3**
SECTION 2	**Données Particulières de l'Appel d'Offres**	**Page 21**
SECTION 3	**Modèles de Document**	**Page 34**
SECTION 4	**Dossier Technique**	**Page 82**
SECTION 5	**Projet de Contrat « Partenaire Local »**	**Page97**
SECTION 6	**Projet de Contrat « Partenaire Etranger »**	**Page 121**

سوناطراك
sonatrach

SECTION 1

Instructions aux Soumissionnaires
(IS)

Table des Clauses

	désignation	page
1	Dispositions générales.	**5**
2	Soumission.	**7**
3	Appel d'Offres Infructueux.	**7**
4	Dossier d'Appel d'Offres.	**8**
5	Clarification des documents de l'Appel d'Offres.	**8**
6	Modification du Dossier d'Appel d'Offres.	**9**
7	Préparation des Offres Techniques.	**9**
7.1	Langue de l'Offre.	
7.2	Documents constitutifs de l'Offre Technique.	
8	Propositions de Variantes Techniques.	**10**
9	Contenu des Documents Constitutifs de l'Offre Technique.	**11**
9.1	Dossier d'Informations Générales et Dossier Administratif.	
9.2	Offre Technique.	
9.3	Sous-traitants et Fournisseurs Proposés.	
9.4	Sous-traitants et Fournisseurs Désignés.	
9.5	Qualifications et Commentaires du Soumissionnaire à son Offre Technique.	
9.6	Commentaires et Observations sur le Projet de Contrat.	
9.7	Garantie d'Offre. (Caution de soumission)	
10	Contenu des Documents Constitutifs de l'Offre Financière.	**13**
10.1	Documents Constitutifs de l'Offre Financière.	
10.2	Soumission et Bordereaux de Prix.	
10.3	Montant de l'Offre.	
10.4	Monnaie de Soumission et de Règlement.	
11	Délai de Validité des Offres.	**15**
12	Forme et Signature des Offres.	**15**
13	Réception des Offres.	**15**
13.1	Cachetage et Marquage des Offres.	
13.2	Date Limite de Réception des Offres.	
14	Ouverture des Offres.	**16**
15	Caractère Confidentiel de la Procédure.	**16**
16	Examen des Offres Techniques.	**16**
17	Clarifications des Offres Techniques.	**18**
18	Résultats de l'examen des Offres Techniques.	**18**
19	Examen et évaluation des Offres Financières.	**18**
19.1	Examen des Offres Financières.	
19.2	Comparaison des Offres Financières.	
20	Classement, Désignation du Soumissionnaire et Attribution du Marché.	**19**
21	Annulation du Processus.	**19**
22	Notification d'attribution du Marché et Signature du Contrat.	**19**
23	Règles d'éthique.	**20**
24	Recours des Soumissionnaires.	**20**

1. **Dispositions Générales** :

1.1. La Structure Contractante, telle qu'elle est définie dans les Données Particulières de l'Appel d'Offres (DPAO), ci-après dénommée « la Structure Contractante », lance un Appel d'Offres National Et International Ouvert pour l'acquisition de fournitures et services liés, telle qu'indiquée dans les DPAO. Il y est fait ci-après référence sous le terme « **Fournitures** ».

1.2. Le soumissionnaire retenu et attributaire définitif, doit réaliser le marché dans le délai indiqué dans les DPAO, à compter de son entrée en vigueur, après accomplissement de toutes les formalités prévues par le Contrat.

1.3. Le soumissionnaire ne doit pas :

1.3.1. Etre affilié à une société ou faire partie du même groupe qu'une société qui a fourni des études ou des services de conseil pendant la phase préparatoire du projet dont les prestations font partie, ou qui a été ou est engagée comme maître d'œuvre au titre du marché ;

1.3.2. Faire l'objet d'une décision d'exclusion des marchés de « **SONATRACH** ».

1.4. Le soumissionnaire doit répondre aux critères de qualification définis dans les DPAO. Il doit, à ce titre, fournir toutes les pièces établissant son admissibilité à participer, que la Structure Contractante peut exiger, telles que précisées au point **9** ci-dessous.

1.5. Le soumissionnaire supporte tous les frais liés à la préparation et au dépôt de son offre.
La Structure Contractante n'est en aucun cas responsable de ces frais, ni tenue de les rembourser, quel que soit le déroulement ou l'issue du processus d'Appel d'Offres.

1.6. Dans le Dossier d'Appel d'Offres, les termes « soumission » et « offre » sont synonymes et le terme « jour » désigne un jour calendaire.

1.7. Toute offre doit être présentée en totale conformité avec les présentes instructions.
Toute offre non conforme est rejetée conformément au point **1.18** ci-dessous.

1.8. Comme stipulé au point **9** ci-dessous, le soumissionnaire doit transmettre comme partie de son offre technique, certaines informations générales.
Le soumissionnaire est avisé que :

a) Ces informations doivent montrer que le soumissionnaire agit exclusivement sous son propre nom et de son plein droit comme une entité indépendante ;

b) Lorsqu'il fait partie d'un groupe de sociétés ou étant une filiale d'une société, il doit donner des détails très clairs quant à sa relation avec ces sociétés.

1.9. Groupement d'entreprises

Il est entendu par Groupement d'entreprises toute forme d'association momentanée ou permanente entre deux ou plusieurs sociétés (notamment Groupement, Joint-venture, Consortium, etc.) avec ou sans personnalité morale en vue de réaliser l'objet de l'Appel d'Offres.

Les soumissions présentées par deux ou plusieurs sociétés en groupement, doivent satisfaire aux conditions suivantes :

1.9.1. L'offre doit inclure toutes les informations générales : les noms complets et les adresses du siège social et des bureaux des sociétés constituant le Groupement ;

1.9.2. La date de création du Groupement ;

1.9.3. L'accord de Groupement, dument signé et daté par les fondés de pouvoirs des entreprises respectives, doit être joint à la soumission et doit indiquer notamment :

A. Les objectifs du Groupement ;

B. La structure de gestion proposée ;

C. La part de chaque membre au titre de responsabilité du Groupement ;

D. Le domaine d'intervention de chaque membre du groupement au titre de l'exécution du Contrat ;

E. L'engagement des membres au titre de la responsabilité conjointe et solidaire pour la bonne exécution du marché ;

F. Les recours et sanctions prévus en cas de manquement ou de retrait de l'un quelconque des membres.

1.9.4. L'un des membres du Groupement d'entreprises qui assure une fonction essentielle de la gestion du marché ou qui exécute un élément majeur du marché proposé, sera

nommé « mandataire » par les membres constituant le Groupement durant la phase de soumission et, au cas où l'offre du Groupement serait retenue, durant l'exécution du marché.

Le mandataire doit être habilité à prendre des engagements et recevoir des instructions pour le compte et au nom de l'un quelconque et de l'ensemble des membres du Groupement ; cette habilitation est authentifiée par la présentation d'une procuration signée par les représentants dûment habilités de chacun des membres du Groupement.

1.9.5. Responsabilité conjointe et solidaire

Tous les membres du Groupement d'entreprises sont conjointement et solidairement responsables au titre du processus d'Appel d'Offres et de l'exécution du marché conformément à ses dispositions, et cela doit être spécifiquement mentionné dans l'habilitation, la déclaration à souscrire et la lettre de soumission.

Les offres techniques et financières ainsi que le projet de Contrat doivent être paraphés et signés, le cachet des entreprises est apposé par tous les membres du Groupement.

1.9.6. Les soumissionnaires ne sont pas autorisés à former un ou des Groupement(s) d'entreprise(s) avec d'autres soumissionnaires, ni à changer de partenaire ou à modifier la structure du Groupement d'entreprises, après la remise des offres.

Les membres du Groupement d'entreprises doivent donner tous les détails mentionnés au point **1.9** ci-dessus.

1.10. Une seule offre par soumissionnaire

Une entreprise ne peut présenter qu'une seule offre par Appel d'Offres, que ce soit à titre individuel ou en qualité de membre d'un Groupement d'entreprises.

Aucune entreprise ne peut à la fois être sous-traitante et présenter une offre, à titre individuel ou en qualité de membre d'un Groupement d'entreprises, dans le cadre d'un seul et même Appel d'Offres.

Si elle agit en qualité de Sous-traitant dans le cadre d'une offre quelconque, une entreprise peut être partie à plus d'une offre, mais uniquement en cette qualité.

Si un soumissionnaire présente ou est partie à plus d'une offre, ou participe, en qualité d'actionnaire exerçant le contrôle, à plus d'une offre, toutes les offres auxquelles il est parti seront disqualifiées.

1.11. Garantie maison mère ultime ou des actionnaires

Dans le cas où les DPAO le mentionnent, le soumissionnaire doit fournir un engagement écrit, selon modèle prévu à cet effet, de la garantie maison mère ultime ou des actionnaires, précisant qu'au cas où le soumissionnaire serait attributaire du Contrat, la maison mère ultime ou les actionnaires s'engagent à garantir les obligations contractuelles du soumissionnaire.

La garantie de la société mère ultime ou des actionnaires doit être émise, selon le modèle prévu à cet effet.

La remise de la garantie maison mère ultime ou des actionnaires peut conditionner la mise en vigueur du Contrat.

La garantie société mère ultime ou des actionnaires doit contenir la garantie irrévocable et inconditionnelle, par chaque garant, du respect, de l'exécution et de l'acquittement, dans les délais, de toutes les obligations et responsabilités du soumissionnaire découlant du Contrat.

1.12. Sous-traitance

Le partenaire cocontractant est seul responsable, vis-à-vis de la Structure Contractante, de l'exécution de la partie sous-traitée du marché, dans le cadre d'un engagement contractuel le liant directement aux sous-traitants.

Les modalités d'application de la sous-traitance sont indiquées aux points **9.3** et **9.4** ci-dessous.

1.13. Utilisation de la main d'œuvre nationale

Les soumissionnaires devront maximiser l'utilisation de la main d'œuvre nationale et principalement locale.
Les soumissionnaires ne doivent recourir à la main d'œuvre étrangère que dans la mesure où ils justifient, sur la base de documents délivrés par l'ANEM, de non disponibilité des ressources locales.

1.14. Le soumissionnaire doit connaître, aussi bien en Algérie qu'à l'étranger, toutes les exigences légales, réglementaires et recommandations ainsi que les normes en vigueur, qui lui sont applicables durant l'exécution du marché.

1.15. Le soumissionnaire doit connaître les conditions locales où la Fourniture sera livrée et/ou réalisée incluant, mais pas nécessairement limitées aux conditions climatiques, lois et règlements en vigueur et tout règlement se rapportant aux visites sur site et/ou au travail en Algérie.

1.16. Aucune requête ne doit être acceptée par la Structure Contractante sous prétexte qu'une erreur s'est glissée dans l'offre, due au fait que le soumissionnaire n'a pas compris les documents de l'Appel d'Offres ou qu'il n'a pas fait attention et/ou négligé une matière de quelque nature qu'elle soit touchant son offre.

1.17. Exception faite de ce qui est mentionné au paragraphe **9.5** ci-dessous, la soumission de toute offre par un soumissionnaire vaut acceptation inconditionnelle de tous les termes et conditions des documents d'Appel d'Offres.

1.18. Toute offre non conforme aux présentes instructions est rejetée. La Structure Contractante informera le soumissionnaire concerné du rejet de son offre.

2. Soumission :

Les soumissionnaires sont invités à soumettre simultanément une offre technique et une offre financière selon les formes et modalités prévues dans les DPAO.

Pour préserver l'intégrité du processus, l'offre technique et l'offre financière, constituant la soumission, devront être remises dans des plis intérieurs cachetés séparés, placés dans un seul pli anonyme scellé et portant les indications prévues dans le présent Dossier d'Appel d'Offres.

3. Appel d'Offres Infructueux :

Les soumissionnaires sont informés que l'appel d'offres est déclaré infructueux dans les cas suivants :

A. Si aucune soumission n'a été réceptionnée ;

B. Si seulement Une (**01**) offre technique et/ou financière est réceptionnée. Dans ce cas, le pli est retourné non ouvert au soumissionnaire concerné sur la base des informations figurant sur l'enveloppe intérieure du pli contenant l'offre ;

C. Si, après évaluation des offres reçues, seulement une offre technique et/ou financière est conforme aux exigences du Dossier d'Appel d'Offres.

En cas de réception d'un seul pli, l'appel d'offres est déclaré infructueux et le pli est retourné non ouvert au soumissionnaire concerné sur la base des informations figurant sur l'enveloppe intérieure du pli contenant l'offre.

L'avis d'infructuosité de l'appel d'offres est publié dans les mêmes formes ayant présidé à la publication de l'appel d'offres.

4. Dossier d'Appel d'Offres :

4.1. Le soumissionnaire doit examiner les instructions, modèles, conditions, spécifications et autres informations contenus dans le Dossier d'Appel d'Offres.

Il est responsable de la qualité des renseignements qui lui sont demandés par le Dossier d'Appel d'Offres et de la préparation d'une offre conforme à tous égards aux exigences du Dossier d'Appel d'Offres.

4.2. Le Dossier d'Appel d'Offres est remis aux entreprises candidates sur présentation du justificatif de paiement du montant indiqué dans l'Avis d'Appel d'Offres.

4.3. Les candidats ayant retiré ou reçu le Dossier d'Appel d'Offres doivent s'assurer que celui-ci est complet et signent un accusé de réception confirmant le retrait ou la réception dudit document.

4.4. Tous les documents du Dossier d'Appel d'Offres sont et demeurent la propriété exclusive de SONATRACH.

Ils sont mis à la disposition des soumissionnaires dans le seul but d'élaborer leurs offres ; ils sont confidentiels et à ce titre, ils ne doivent être ni diffusés ni communiqués à des tiers sous quelque forme que ce soit.

A cet effet, une lettre de confidentialité dument signée par le soumissionnaire est remise dans le pli contenant l'offre technique, si requis dans les DPAO.

5. Clarifications des Documents de l'Appel d'Offres :

5.1. Clarifications écrites des documents de l'Appel d'Offres

5.1.1. Tout soumissionnaire est libre de demander des clarifications concernant les documents de l'Appel d'Offres en adressant une demande de clarification écrite, selon modèle joint et modalités indiquées dans les DPAO, à la Structure Contractante.

La réponse à la demande de clarifications sera faite par écrit, par la Structure Contractante et doit contenir les questions et/ou interrogations soulevées par le soumissionnaire avec la réponse écrite de la Structure Contractante.

La réponse de la Structure Contractante doit être envoyée à tous les soumissionnaires sans que l'initiateur de la question et/ou interrogation n'en soit mentionné.

5.1.2. Toute réponse à la demande de clarifications doit faire, dès son émission par la Structure Contractante, partie intégrante des documents du Dossier d'Appel d'Offres.

5.1.3. Seules les demandes de clarifications écrites sont prises en considération. Sous aucune condition, de quelque nature qu'elle soit, la Structure Contractante ne répondra à une question orale.
La date limite de réception des demandes de clarifications et les réponses aux demandes de clarifications est fixée au plus tard à Dix (**10**) jours avant la date de remise des offres indiquée dans l'Avis d'Appel d'Offres. Aucune demande de clarification ou réponse ne sera acceptée après cette date.

5.1.4. Durant la période d'étude des documents de l'Appel d'Offres, le Point Unique de Contact entre la Structure Contractante et les soumissionnaires pour toute demande de clarifications ou toute question concernant l'offre ou les documents de l'Appel d'Offres, est indiqué dans les DPAO.

5.2. Visite sur site

5.2.1. Durant la période de préparation des offres et si les DPAO le prévoient, une visite sur site peut être programmée par la Structure Contractante à une date décidée et notifiée par écrit par la Structure Contractante.

5.2.2. La durée de la visite sur site, le nombre maximum de représentants du soumissionnaire et les modalités d'organisation de la visite sont indiqués dans les DPAO.

5.2.3. Pour les besoins de la visite sur site, le coût des billets d'avion et toute dépense associée au coût de voyage, vers le lieu de visite, ainsi que les dépenses pour l'obtention des visas, permis et/ou autorisations d'accès sur site du personnel du soumissionnaire sera à la seule charge et responsabilité du soumissionnaire sauf pour ce qui est expressément mentionné dans les DPAO.

5.2.4. Pour l'obtention des visas, permis et/ou autorisation d'entrée en Algérie, la Structure Contractante fournira tout document en sa possession et jugé nécessaire à l'obtention de ces derniers lorsque le soumissionnaire en fera une demande écrite comprenant tous les détails, fonction, responsabilité et toutes informations contenues dans les documents d'identité (passeports, cartes d'identité nationale, etc.) du personnel du soumissionnaire dans les délais requis. Néanmoins, la responsabilité de la Structure Contractante ne doit en aucun cas être engagée au cas où malgré les efforts de la Structure Contractante, les demandes de permis et autorisations pour ces personnes sont refusées par les autorités algériennes.

Conformément aux dispositions générales du point **5.1.1** et des dispositions spécifiques du point **5.1.3**, toute question orale posée par le soumissionnaire et réponse donnée, durant la visite sur site par la Structure Contractante, sera considérée sans effet et/ou sans conséquence sur l'offre sauf si cette question est suivie d'un écrit par le soumissionnaire et d'une réponse écrite de la Structure Contractante, adressée à l'ensemble des candidats.

5.2.5. Le fait qu'un candidat n'assiste pas à la visite de site ne constitue pas un motif de disqualification.

6. Modification du Dossier d'Appel d'Offres :

6.1. La Structure Contractante peut, avant la date limite de dépôt des offres, modifier le Dossier d'Appel d'Offres par voie d'additif. Cette modification doit faire l'objet d'une publication au **BAOSEM**.

6.2. Les soumissionnaires qui ont retiré ou reçu le Dossier d'Appel d'Offres sont informés par écrit (**L**ettre / **F**ax ou **M**ail) de l'émission d'un additif, opposable à tous, avec invitation à le retirer en signant un accusé de réception dans les délais fixés par l'avis inséré au **BAOSEM**.

6.3. Pour donner aux soumissionnaires le temps nécessaire à la prise en considération de l'additif dans la préparation de leurs offres, la Structure Contractante peut reporter la date limite de dépôt des offres ; l'avis publié au **BAOSEM** mentionne, si c'est le cas, le prolongement de la date limite de réception des offres, le lieu, l'heure limite de réception et d'ouverture des plis.

7. Préparation des Offres :

7.1. Langue de l'offre

L'offre ainsi que toutes les correspondances et les documents concernant l'offre du soumissionnaire est rédigée dans la langue spécifiée dans les DPAO.

Les documents complémentaires et les brochures fournies par le soumissionnaire peuvent être rédigés dans une autre langue, à condition d'être accompagnés d'une traduction des passages, en rapport avec l'offre dans la langue spécifiée dans les DPAO. Cette traduction fait foi.

7.2. Documents constitutifs de l'offre technique

L'offre technique comprend un ensemble de documents exigés, dont certains doivent être établis selon les modèles de documents précisés aux **DPAO** et faisant partie intégrante de la Section **3** du présent DAO relative aux modèles de documents.

Les soumissionnaires sont avisés que les offres techniques ne doivent comprendre aucun prix ni bordereau de prix, ni toute autre référence à des taux ou prix. Les offres techniques qui comprennent de telles informations sont rejetées.

7.2.1. L'offre technique présentée par le soumissionnaire comprend les documents suivants dûment complétés, paraphés et/ou signés :

- **A.** La lettre de soumission de l'offre technique valable pour toute la durée du processus ;
- **B.** La (les) délégation(s) de pouvoirs du (des) signataire(s), les délégations de pouvoirs pour les Groupements ;
- **C.** L'engagement de fournir la garantie de la maison mère ultime ou des actionnaires, si indiqué dans les DPAO ;
- **D.** La caution de soumission selon le modèle joint et égale au montant indiqué dans les **DPAO** :

- Libellée en Dinar Algérien et émise par une banque algérienne pour les soumissionnaires de droit algérien ;
- Libellée dans une monnaie étrangère convertible et émise par une banque de droit algérien dont le siège se situe de préférence sur la place d'Alger contre-garantie par une banque étrangère de premier ordre pour les soumissionnaires de droit étranger.

E. La lettre d'engagement, suivant modèle défini dans les DPAO, dûment signée par le soumissionnaire ;
F. La déclaration à souscrire
G. Le dossier d'informations générales y inclus le dossier administratif tel que détaillé au point **9.1** ci-dessous ;
H. L'offre technique telle que détaillée au point **9.2** ;
I. Les observations et/ou les commentaires au dossier technique, selon le modèle joint ;
J. Les commentaires et les propositions au projet de Contrat, selon le modèle joint ;
K. Le projet de Contrat paraphé ;
L. Le(s) autorisation(s) du (des) fabricant(s) ;
M. Le(s) certificat(s) d'origine(s), le cas échéant ;
N. Le Dossier d'Appel d'Offres portant, à sa dernière page, la mention « lu et accepté ».
O. Et toutes autres informations ou tout document devant être fournis par les **soumissionnaires**, si précisées dans les DPAO.

Les soumissionnaires utilisent notamment à cet effet, les documents et modèles correspondants inclus dans le Dossier d'Appel d'Offres (DAO).

7.2.2. Si, conformément aux dispositions des DPAO, les soumissionnaires présentent des offres pour plusieurs lots d'un même Appel d'Offres, ils doivent l'indiquer clairement dans la lettre de soumission.

8. Propositions de Variantes Techniques :

Il est permis aux soumissionnaires, dans la mesure où cela est prévu dans les DPAO, de proposer une variante technique dans leur offre, en plus de leur offre de base et ce, dans les limites précisées par les DPAO, pourvu qu'ils puissent démontrer que la variante technique proposée est au bénéfice de la Structure Contractante, qu'elle remplit tous les objectifs principaux du marché, et qu'elle satisfait aux performances de base et aux critères techniques spécifiés dans le Dossier d'Appel d'Offres (DAO).

Les variantes ne sont acceptables que si elles sont neutres et inférieures en termes de coût.
Les propositions de variantes techniques doivent être présentées par les soumissionnaires, sous plis anonymes et distincts, avec mention :

« **Variante technique Avis d'Appel d'Offres n° ……. du ……..** ».

Les variantes techniques seront examinées par la commission d'évaluation des offres techniques au même titre que les offres techniques de base. Une variante technique proposée par un soumissionnaire dans son offre, fera l'objet de clarifications.

La Structure Contractante n'examinera que la ou les variante (s) technique (s), le cas échéant, du soumissionnaire dont l'offre conforme à l'offre de base a été retenue. Dans ce cas, la variante ne sera acceptable que si elle est neutre ou inférieure en termes de coût à l'offre de base a été évaluée la moins-disant.

9. Contenu des Documents Constitutifs de l'Offre Technique :

Pour les besoins de la préparation de certains documents faisant partie de l'offre technique, telle que définie dans le point **7.2.1** ci-dessus, le soumissionnaire doit respecter les modèles de documents contenus dans le Dossier d'Appel d'Offres (DAO).
Les soumissionnaires doivent présenter leurs offres conformément à la table des matières précisée dans les DPAO.

9.1. Dossier d'informations générales et dossier administratif

Dans son offre technique, le soumissionnaire doit établir, à la satisfaction de la Structure Contractante, qu'il dispose des capacités et des ressources requises pour mener à bien l'exécution du marché.
Le soumissionnaire doit inclure, comme partie intégrante de son offre, les renseignements suivants :

9.1.1. Informations générales

Le soumissionnaire doit fournir :

- **A.** Les détails complets de son organisation et de sa structure quand il s'agit d'un Groupement tels que requis dans les DPAO ;
- **B.** Les références telles que précisées dans les DPAO ;
- **C.** Les détails de son plan de charge actuel et prévisionnel tels que précisés dans les DPAO :
- **D.** Une copie de son plan « Santé, Sécurité & Environnement (HS&E) », accompagné d'un rapport d'audit attestant de ses statistiques, risques et accidents sur ses travaux des Trois (**03**) dernières années, tels que précisés dans les DPAO ;
- **E.** La Certification **ISO** (ou équivalent), plan qualité d'entreprise et/ou certificat de qualification selon le niveau indiqué dans les DPAO ;
- **F.** Les preuves sur les qualifications et l'expérience du personnel clé, telles que précisées dans les DPAO ;
- **G.** La preuve de ses capacités financière, technique et de production nécessaires pour exécuter le marché.

9.1.2. Dossier administratif du soumissionnaire

Les soumissionnaires, agissant en tant qu'entreprise seule ou en tant que membre d'un Groupement, doivent faire accompagner leurs offres techniques par un dossier administratif, tel qu'il est indiqué dans les DPAO, comprenant notamment les pièces suivantes :

- **A.** Les statuts de l'entreprise et la liste des principaux actionnaires ou associés, certifiés par les autorités habilitées de leur pays ;
- **B.** Le soumissionnaire doit fournir une copie de l'extrait du registre de commerce électronique. Cette exigence est une condition d'acceptation de l'offre technique ;
- **C.** La situation fiscale en Algérie et dans les pays abritant leurs sièges sociaux ;
- **D.** La situation à l'égard des organismes de sécurité sociale en Algérie ;
- **E.** La situation financière du soumissionnaire comprenant les bilans et les comptes de résultats et les rapports du Commissaire aux Comptes des Trois (**03**) dernières années, et tout autre document d'ordre financier requis dans les DPAO ;
- **F.** Historique des litiges passés et en cours, le cas échéant. ;
- **G.** L'extrait du casier judiciaire pour les personnes physiques.

9.2. Offre technique

Le soumissionnaire doit fournir, en tant que partie intégrante de son offre, les documents démontrant que toutes les fournitures et services y afférents qu'il se propose de fournir en exécution du marché sont conformes au Dossier d'Appel d'Offres (DAO).

9.2.1. Pour cela, il doit élaborer son plan d'exécution du marché, tel qu'édicté dans les DPAO, pouvant couvrir notamment les rubriques suivantes :

- **A.** Management du marché ;
- **B.** Etudes ;
- **C.** Approvisionnements ;
- **D.** Transport, Assurance, Dédouanement, Stockage ;
- **E.** Assistance au montage ;
- **F.** Mise en service ;
- **G.** Essais de démarrage et tests de performance ;

H. Mise en exploitation ;
I. Documentation finale ;
J. Formation ;
K. Assistance à exploitation.

9.2.2. Les documents apportant la preuve que les fournitures et les services y afférents satisfont aux critères de provenance, consistent en une mention du pays d'origine des fournitures et services proposés, déclaration qui doit être confirmée par un certificat d'origine émis au moment de l'embarquement.

9.2.3. Les documents apportant la preuve que les Fournitures sont conformes au Dossier d'Appel d'Offres (DAO) peuvent revêtir la forme de prospectus, de dessins et de données. Ils comprennent :

A. Une description détaillée des principales caractéristiques techniques et des performances des Fournitures et éventuellement des pièces de rechange nécessaires pour le fonctionnement des fournitures, si précisées dans les DPAO ;
B. Une liste donnant tous les détails tels que définis dans les DPAO ;
C. Un commentaire clause par clause des spécifications techniques de la Structure Contractante, démontrant que les Fournitures correspondent pour l'essentiel à ces spécifications ;
D. L'étendue et les limites de fournitures et services liés ;
E. Les plannings de livraison ;
F. Le planning de réalisation des services liés.

9.2.4. Le soumissionnaire notera que les normes qui s'appliquent aux procédés de fabrication des matériaux et/ou des équipements, et les références à des noms de marque ou à des numéros de catalogue, sont mentionnées dans un but volontairement et uniquement descriptif et non prescriptif. Le soumissionnaire peut leur substituer d'autres normes, d'autres noms de marque et/ou d'autres numéros de catalogue, pourvu qu'il démontre à la satisfaction de la Structure Contractante, que les normes, noms et numéros ainsi substitués sont au moins équivalents à ceux des spécifications techniques du DAO.

9.3. Sous-traitants et Fournisseurs proposés

Additivement à la liste de sous-traitants et fournisseurs proposés, le cas échéant, par la Structure Contractante et tel qu'indiqué dans les DPAO, le soumissionnaire inclura dans son offre les renseignements concernant les sous-traitants et fournisseurs qu'il propose.

Le soumissionnaire aura la responsabilité de s'assurer que tout service fourni par les sous-traitants et fournisseurs répond aux exigences de la Structure Contractante contenues dans le Dossier d'Appel d'Offres.

La Structure Contractante se réserve le droit de supprimer de la liste tout sous-traitant ou fournisseur proposé par le soumissionnaire, après clarifications entre la Structure Contractante et le soumissionnaire.

L'annexe correspondante du projet de Contrat comprendra la liste des sous-traitants et fournisseurs qui auront été agréés.

9.4. Sous-traitants & Fournisseurs désignés

La Structure Contractante, si cela est indiqué dans les DPAO, peut faire exécuter certains éléments des Fournitures par des sous-traitants désignés conformément aux dispositions du projet de Contrat.

9.5. Observations et commentaires du soumissionnaire à son offre technique

9.5.1. Le soumissionnaire doit faire une déclaration convenablement détaillée de toutes les observations et commentaires relatifs à son offre technique si indiqué dans les DPAO.

9.5.2. Il est rappelé aux soumissionnaires que de telles observations et commentaires ne doivent porter que sur l'offre technique. Aucune observation et/ou commentaire de nature économique ou financière ne sera soumise en tant qu'élément de l'offre technique.

9.5.3. Le soumissionnaire ne pourra introduire aucun changement aux spécifications après la remise de son offre.

9.6. Commentaires et observations sur le projet de Contrat

9.6.1. Le projet de Contrat faisant partie des documents de l'offre sera considéré comme document préliminaire jusqu'à sa conclusion avec le soumissionnaire attributaire du marché.

9.6.2. Nonobstant les dispositions du point **9.6.1** ci-dessus, les soumissionnaires sont avisés que le document projet de Contrat sera considéré comme partie intégrante des documents de l'offre et que les soumissionnaires doivent tenir compte des clauses qui y figurent en particulier parce que des informations spécifiques à leurs propositions techniques sont fournies.

9.6.3. Le projet de Contrat doit être paraphé dans toutes ses pages par chaque soumissionnaire.

9.7. Garantie de soumission (Caution)

a) Le soumissionnaire doit joindre à son offre une garantie d'offre, libellée en Dinars Algériens pour les soumissionnaires de droit algérien ou dans une monnaie étrangère convertible pour les soumissionnaires de droit étranger, égale au montant indiqué dans les DPAO.

b) La Structure Contractante demande aux soumissionnaires de constituer une garantie d'offre valable pour la durée de validité des offres, assortie d'un délai supplémentaire de trente (30) jours.

c) La garantie d'offre se présente :

- Pour le soumissionnaire de droit algérien sous forme de garantie bancaire émise par une banque algérienne au profit de la Structure Contractante ;
- Pour le soumissionnaire de droit étranger sous forme de garantie bancaire émise par une banque étrangère de premier ordre au profit de la Structure Contractante et contre-garantie par une banque algérienne dûment approuvée par la Structure Contractante.
  La garantie d'offre doit être conforme au modèle de garantie d'offre inclus dans le Dossier d'Appel d'Offres. D'autres modèles peuvent être admis, sous réserve de l'approbation préalable de la Structure Contractante,

d) La garantie d'offre du Groupement d'entreprises doit être rédigée au nom de tous les membres du Groupement présentant l'offre.

e) Les garanties d'offre des soumissionnaires non retenus leur sont restituées quinze (15) jours à compter de la date de publication de l'avis d'attribution provisoire ; mais en tout état de cause, au plus tard trente (30) jours après expiration du délai de validité des offres.

f) La garantie d'offre du soumissionnaire qui a obtenu le marché pendant la période de validité des offres est libre à la signature du marché, après remise de la garantie de bonne fin d'exécution dans les délais requis et de la *garantie* maison mère ultime ou des actionnaires, si prévu dans les DPAO.

g) La garantie d'offre est requise et mise en jeu par la Structure Contractante :

- Si le soumissionnaire se désiste pendant le délai de validité spécifié dans le Dossier d'Appel d'Offres ;
- Si le soumissionnaire qui a obtenu le marché refuse de signer le contrat pendant la période de validité des offres ;
- Si le soumissionnaire qui a obtenu le marché ne fournit pas la garantie de bonne fin d'exécution et la garantie maison mère ultime ou des actionnaires dans les délais prévus dans les DPAO.

10. Contenu des Documents Constitutifs de l'Offre Financière :

10.1. Documents constitutifs de l'offre financière

L'offre financière, remise simultanément avec l'offre technique doit contenir les documents ci-après :

1) La lettre de soumission de prix, suivant modèle défini dans les DPAO renseignée, paraphée sur toutes ses pages et signée ;

2) La décomposition de prix et/ou les bordereaux de prix dûment remplis par le soumissionnaire ;

3) La délégation de pouvoirs habilitant le ou les signataire (s) de l'offre à engager le soumissionnaire.

10.2. Soumission et bordereaux de prix

Le soumissionnaire complète le modèle d'offre de prix et les bordereaux de prix correspondants dans les formes et suivant les modèles joints au Dossier d'Appel d'Offres (DAO).

10.3. Montant de l'offre

10.3.1. Le soumissionnaire doit indiquer sur le bordereau des prix approprié les tarifs unitaires et le montant total des Fournitures qu'il se propose de livrer en exécution du marché et ce, suivant l'Incoterm prévu dans les DPAO.

Les soumissionnaires doivent soumettre une décomposition des prix en respectant la forme et la présentation des prix figurant dans les bordereaux de prix.

Sauf stipulation contraire dans les DPAO, les prix devront inclure l'ensemble des droits et taxes découlant de l'exécution du Contrat par le soumissionnaire.

10.3.2. Lorsqu'aucun bordereau de prix n'a pas été inclus dans le DAO, les soumissionnaires présentent leur prix de la manière suivante :

10.3.2.1. Fournitures acquises en Algérie

A. Les prix des Fournitures EXW (à l'usine, à la fabrique, au magasin d'exposition, entrepôt ou magasin de ventes, suivant le cas), taxes sur les ventes et le cas échéant, les droits de douanes ou autres déjà payées ou à payer :

1. Sur les composants ou matières premières utilisées dans la fabrication ou l'assemblage des Fournitures dont les prix sont donnés à l'usine ou à la fabrique ;

2. Sur les Fournitures antérieurement importées, d'origine étrangère dont les prix sont donnés au magasin d'exposition, entrepôt ou magasin de vente.

B. Les impôts, droits et taxes perçues en Algérie qui seront dues sur les Fournitures si le marché est attribué ;

C. Le prix des transports intérieurs, assurances et autres coûts locaux afférents à la livraison des Fournitures jusqu'à leur destination finale, si ces transports sont spécifiquement mentionnés dans les DPAO ;

D. Le prix des autres services connexes, le cas échéant tels que mentionnés dans les DPAO.

10.3.2.2.Fournitures importées

A.Le prix des Fournitures FOB au port d'embarquement convenu, s'il est mentionné aux DPAO ;

B.Le prix du transport maritime, du fret et de l'assurance du port d'embarquement jusqu'au port de débarquement ;

C.Les impôts, droits et taxes perçus en Algérie qui seront dus sur les Fournitures si le marché est attribué ;

D.Le prix des transports intérieurs, assurance, et autres coûts locaux afférents à la livraison des fournitures du port de débarquement à leur destination finale, si ces transports sont spécifiquement mentionnés dans les DPAO ;

E.Le prix des autres services connexes, le cas échéant tels que mentionnés dans les DPAO.

10.3.3. La décomposition du prix entre ses différentes composantes, effectuée par le soumissionnaire conformément aux alinéas **10.3.1** & **10.3.2**, permettra la comparaison des offres par la Structure Contractante qui peut choisir de conclure le marché sur la base de l'une quelconque des conditions offertes par le soumissionnaire.

10.3.4. Les prix offerts par les soumissionnaires sont fermes et non révisables pendant toute la durée du marché et ne peuvent varier en aucune manière, à moins d'une stipulation contraire mentionnée dans les DPAO. Une offre présentée avec une clause de révision est considérée comme non conforme et est rejetée. Si les DPAO prévoient que les prix sont révisables, une offre à prix ferme ne sera pas rejetée.

10.4.Monnaie de soumission et de règlement

10.4.1. Les prix seront libellés dans les monnaies précisées ci-après et défini par la Structure Contractante dans les DPAO :

a) Pour les Fournitures acquises auprès de fournisseurs étrangers, le soumissionnaire pourra libeller le montant de son offre dans la monnaie convertible de son choix.
Le soumissionnaire qui souhaite soumettre une offre de prix libellée en plusieurs monnaies étrangères peut le faire à condition qu'elles soient convertibles et leur nombre ne soit pas supérieur à Trois (**03**).

b) Pour les Fournitures acquises en Algérie, les offres de prix seront libellées en Dinars Algériens.

10.4.2. Le soumissionnaire doit soumettre une décomposition des prix forfaitaires et un sous-détail des prix unitaires.

11.Délai de Validité des Offres :

Les soumissionnaires sont informés que leurs offres restent valables pendant la période stipulée dans les DPAO, afin de permettre à la Structure Contractante de procéder à l'examen des offres techniques et financières, et d'attribuer le marché.

Dans certaines circonstances exceptionnelles dûment justifiées et à condition que les DPAO le prévoient, la Structure Contractante peut demander aux soumissionnaires de prolonger le délai de validité des offres pour une durée supplémentaire raisonnable par rapport à celle initialement prévue par le Dossier d'Appel d'Offres (DAO).
Les soumissionnaires en sont informés par écrit et doivent répondre par écrit.

12. Forme et Signature des Offres :

12.1. L'original et toutes les copies des offres, au nombre défini dans les DPAO, sont dactylographiés ou imprimés ou écrits à l'encre indélébile et sont signés par le soumissionnaire ou par une personne ou des personnes dûment habilitée (s) à signer au nom du soumissionnaire. Toutes les pages de l'offre, sauf les brochures imprimées non modifiées, sont paraphées par le ou les signataires de l'offre.

12.2. L'offre ne doit contenir aucune mention, interligne, rature ou surcharge qui ne soit paraphée par le ou les signataires de l'offre.

13. Réception des Offres :

13.1.Cachetage et marquage des offres

13.1.1. Le soumissionnaire place l'original de chaque offre et ses copies, technique et financière, dans des enveloppes séparées, scellées et cachetées, contenant chacune les documents requis par le Dossier d'Appel d'Offres (DAO), portant les mentions :

« **Offre Technique - ORIGINALE** » et « **Offre Financière - ORIGINALE** » ;
« **Offre Technique - COPIE N°1** » et « **Offre Financière - COPIE N°1** » ;
« **Offre Technique - COPIE N°2** » et « **Offre Financière - COPIE N°2** ».
et éventuellement une enveloppe « **Variante Offre Technique** ».

L'absence de ces indications sur les enveloppes intérieures entraine le rejet de l'offre.

Ces enveloppes seront placées dans une enveloppe extérieure également cachetée.

13.1.2. Seules les enveloppes intérieures porteront le sigle, la raison sociale et l'adresse du soumissionnaire, de façon à permettre à la Structure Contractante de renvoyer l'offre cachetée non ouverte, si elle a été déclarée « **hors délais** »

13.1.3. Les enveloppes extérieures :
Seront adressées à la Structure Contractante ;
Porteront exclusivement l'intitulé du marché indiqué dans les DPAO,
le titre et le numéro de l'Avis d'Appel d'Offres et la mention :
« **Offre Technique et Offre Financière - Ne pas Ouvrir** »

13.1.4. Si l'enveloppe extérieure n'est pas cachetée ou si elle indique l'identité du soumissionnaire, l'offre ne sera pas rejetée mais la Structure Contractante ne garantira pas le caractère anonyme de l'Offre.

13.2. Date limite de réception des offres

A. Les offres doivent être reçues par la Structure Contractante à l'adresse mentionnée et au plus tard à l'heure et à la date indiquées dans les DPAO.

B. Les soumissionnaires peuvent envoyer leurs offres par voie postale ou les remettre par porteur à la Structure Contractante. Les plis arrivés hors délais seront réceptionnés par la Structure Contractante avec la mention « Hors Délais », les cachets du bureau d'ordre général de la Structure Contractante ou du Bureau de réception des offres indiqué dans les DPAO faisant foi.

14. Ouverture des Offres Techniques :

14.1. Une commission d'ouverture des plis (COP) instituée à cet effet par la Structure Contractante ouvre, en séance, les plis contenant les offres techniques.

Les plis contenant les offres financières resteront scellés et seront déposés dans un endroit sûr, réservé à cet effet au niveau du secrétariat de la commission d'ouverture des plis (COP), jusqu'à leur ouverture par la commission d'ouverture des plis (COP), à l'issue de l'évaluation technique (première phase) par la commission d'évaluation des offres techniques (CEOT).

14.2. Les plis sont ouverts au jour, à l'heure et au lieu indiqués dans les DPAO et/ou dans l'Avis d'Appel d'Offres (AAO).

Une lettre invitant les soumissionnaires à assister à l'ouverture des plis des offres techniques aux dits jour, heure et lieu est annexée au DAO.

Les représentants dûment mandatés des soumissionnaires peuvent assister à l'ouverture des plis et ceux qui le font, signent un registre attestant leur présence.

14.3. Les plis sont retournés non ouverts à leurs expéditeurs sur la base des informations figurant sur l'enveloppe intérieure pour les plis arrivés hors délais.

14.4. Le nom et les pouvoirs des signataires des offres des soumissionnaires, et toute autre information requise dans le Dossier d'Appel d'Offres sont annoncés lors de l'ouverture des plis contenant des offres techniques.

La séance d'ouverture des plis a valablement lieu, même en l'absence des soumissionnaires ou leurs représentants invités.

15. Caractère Confidentiel de l'Evaluation des Offres Techniques :

Après l'ouverture des offres techniques, aucun renseignement concernant l'évaluation des offres techniques ne sera communiqué à toute personne n'ayant pas été désignée pour participer à cet examen.

La Structure Contractante, dans ses contacts avec un soumissionnaire à l'occasion des demandes écrites pour éclaircissements et complément d'information, examinera uniquement l'offre du soumissionnaire et les échanges ne porteront, en aucun cas, sur les offres concurrentes et seront considérées confidentielles et traitées comme telles.

16. Examen des Offres Techniques :

16.1. La commission d'évaluation des offres technique (CEOT) procède à un examen détaillé des offres afin de déterminer si les aspects techniques, contractuels et commerciaux sont conformes aux exigences du Dossier d'Appel d'Offres.

16.2. La commission d'évaluation des offres techniques (CEOT) invite par écrit, par l'intermédiaire de la Structure Contractante, par tous moyens appropriés y compris par voie électronique, les soumissionnaires à compléter leurs offres techniques, le cas échéant, par les documents manquants exigés **dans un délai maximum de Dix (10) jours**, sous peine de rejet de leurs offres, à l'exception de la **déclaration à souscrire**, de la **caution de soumission** et de **l'offre technique proprement dite**.

16.3. La commission d'évaluation des offres techniques (CEOT) vérifie que le Soumissionnaire ayant remis une offre jugée conforme aux exigences du Dossier d'Appel d'Offres, dispose des capacités techniques et financières requises pour l'exécution du marché, en tenant compte notamment de ses performances antérieures sur des marchés similaires.

A cet effet, elle se base sur l'examen des pièces fournies par le Soumissionnaire et sur toute autre information qu'elle estime nécessaire de vérifier.

L'exécution non satisfaisante de marchés antérieurs, peut également constituer un motif de rejet.

16.4. L'examen des offres techniques consiste à :

16.4.1. Vérifier si les offres techniques sont complètes, si les documents ont été correctement renseignés et signés ou paraphés selon le cas, et si les offres sont d'une façon générale en bonne et due forme.
Toute offre qui est jugée non conforme ou qui ne correspond pas aux niveaux minima des critères de qualification spécifiés dans le DPAO, sera rejetée par la Structure Contractante, et ne sera pas évaluée.

16.4.2. Examiner les offres techniques afin de déterminer si les aspects techniques répondent aux exigences spécifiées dans les DAO.

Pour y parvenir, la commission instituée à cet effet examine les informations fournies par le soumissionnaire, conformément aux dispositions du point **9** des présentes et autres spécifications du Dossier d'Appel d'Offres (DAO), en tenant compte des facteurs suivants :

A. Le caractère exhaustif de l'offre ;

B. Le caractère conforme de la partie technique de l'offre au Dossier et spécifications techniques et aux plans, les avantages techniques de la variante technique si l'option est autorisée dans les DPAO ;

C. L'adéquation des Fournitures proposées au regard des conditions environnementales et climatiques prévalant sur le site ;

D. Le caractère non limitatif en matière d'étendue et de qualité des Fournitures ou d'exécution du marché ainsi que des droits de la Structure Contractante ou des obligations du soumissionnaire ;

E. La conformité de l'offre à tout autre facteur technique que la Structure Contractante juge nécessaire ou prudent de prendre en compte ;

F. La conformité des fournitures, équipements, installations et matériels aux critères de performances spécifiés ;

G. L'indication des détails techniques des matériels et matériaux offerts tels que marques, modèles et caractéristiques ;

H. Le respect des délais et calendriers de livraison et de prestations spécifiées ;

I. Le type, la quantité et la disponibilité à long terme des pièces de rechange et des services de maintenance s'il y a lieu, ainsi que les consommables nécessaires à l'usage, le cas échéant ;

J. La vérification des capacités requises pour exécuter le marché.

16.4.3. Evaluer également les variantes techniques, éventuellement proposées par le soumissionnaire conformément au point **8** des présentes.

16.4.4. Rejeter les offres ne répondant pas aux critères de qualification (références, capacité, situation financière, litiges, etc.) et aux critères de conformité technique contenus dans le Dossier d'Appel d'Offres.

16.5. Le Point Unique de Contact entre la Structure Contractante et les soumissionnaires, pour toute demande de clarifications ou toute question concernant l'offre, est indiqué dans les DPAO.

17. Clarifications des Offres Techniques :

Pour les offres techniques répondant aux critères de qualification, la Structure Contractante par le biais du PUDC pourra demander aux soumissionnaires des clarifications sur des aspects techniques contenus dans leurs offres qu'elle juge ambigus ou imprécis.

Ces demandes de clarifications et les réponses des soumissionnaires doivent se faire par écrit selon modèle joint et modalités indiquées dans les DPAO et feront partie intégrante de leurs offres.
Aucun soumissionnaire ne peut être invité ou autorisé à modifier la teneur de son offre technique.

18. Résultats de l'Examen des Offres Techniques :

18.1. A l'issue de l'examen et de l'évaluation des offres techniques, les soumissionnaires dont les offres auront été jugées conformes aux exigences du Dossier d'Appel d'Offres dans les conditions prévues aux points **16** et **17** seront invités par la Structure Contractante à assister à l'ouverture des plis contenant leurs offres financières.

18.2. Les Soumissionnaires dont les qualifications et la conformité technique des offres ne répondent pas aux exigences du Dossier d'Appel d'Offres seront informés, par écrit, par la Structure Contractante, du rejet de leurs offres.

18.3. Les plis contenant les offres financières des Soumissionnaires non retenus à l'issue de l'évaluation des offres techniques seront renvoyés non ouverts aux soumissionnaires concernés sur la base des informations figurant sur ces plis.

19. Ouverture et Examen des Offres Financières :

✓ A l'issue de l'évaluation des offres techniques, la commission d'ouverture des plis (COP) procède à l'ouverture des plis contenant les offres financières correspondant aux offres techniques déclarées conformes aux exigences du Dossier d'Appel d'Offres.
✓ L'ouverture des plis contenant les offres financières par la commission d'ouverture des plis (COP) a lieu aux, date, heure et adresse indiquées dans l'invitation à assister à la séance d'ouverture des plis contenant les offres financières.
✓ Ces invitations sont adressées aux seuls soumissionnaires dont les offres techniques ont été déclarées conformes aux exigences du Dossier d'Appel d'Offres.
✓ Les plis seront ouverts en présence des soumissionnaires concernés, invités à cet effet.
✓ La commission d'ouverture des plis (COP) procède à l'ouverture de tous les plis.
✓ Le nom de chaque Soumissionnaire, le montant des offres, seront annoncés lors de l'ouverture des plis et consignés au registre et procès-verbal de la séance.
✓ La séance d'ouverture des plis a valablement lieu, même en l'absence des soumissionnaires invités ou de leurs représentants.

19.1. Examen des offres financières

A. La commission d'ouverture des plis (COP), examine les offres financières, des seuls soumissionnaires dont les offres techniques sont déclarées éligibles à l'évaluation financière, pour déterminer si elles sont complètes, si elles ne contiennent pas d'erreurs matérielles (notamment de calcul), si les documents ont été correctement signés et si les offres sont d'une façon générale en bon ordre.

B. Durant l'analyse des bordereaux des prix, la Commission d'Ouverture des Plis (COP) relèvera toute erreur et/ou omission découverte dans l'offre comme :

- ✓ Une contradiction entre le prix unitaire et le prix total et/ou,
- ✓ Toute erreur arithmétique relevant d'additions ou de report de totaux et/ou de sous totaux.

Les erreurs arithmétiques seront rectifiées de la manière indiquée ci-après :

- ✓ S'il y a contradiction entre le prix unitaire et le prix total obtenu en multipliant le prix unitaire par les quantités, ou entre les sous-totaux et le prix total, le prix unitaire ou les sous-totaux prévaudront et le prix total sera corrigé ;
- ✓ S'il y a contradiction entre le prix indiqué en toutes lettres et le prix indiqué en chiffres, le montant en toutes lettres prévaudra ;
- ✓ Dans le cas où l'erreur résulte en une réduction du prix de l'offre, le prix de l'offre sera le prix révisé à la baisse ;
- ✓ Dans le cas où la correction de l'erreur résulte en une augmentation du prix de l'offre, le prix de l'offre ne sera pas révisé, le soumissionnaire révisera ses bordereaux des prix pour l'ajuster au prix de l'offre déjà soumis.
- ✓ Si le soumissionnaire n'accepte pas la correction des erreurs, son offre sera rejetée.

C. Exception faite des dispositions qui précèdent, le soumissionnaire est informé qu'aucune autre correction ou ajustement du montant de la soumission ne sera permis ou considéré par la Structure Contractante.

19.2. Comparaison des offres financières

A. Pour faciliter la comparaison des offres, la Commission d'Ouverture des Plis (COP) convertira les prix des offres exprimés dans les diverses monnaies étrangères en Dinars Algériens, en utilisant le cours vendeur de chaque monnaie étrangère tel qu'affiché par la Banque indiquée dans les DPAO.

La source et la date du taux de change sont indiquées dans les DPAO.

B. La comparaison des offres financières sera effectuée sur la base des critères de sélection fixés dans les DPAO.

C. L'effet estimé des éventuelles formules de révision des prix figurant dans le projet de Contrat appliquées durant la période d'exécution du marché, ne sera pas pris en considération lors de l'évaluation des offres.

20. Classement, Désignation du Soumissionnaire et Recommandation d'Attribution du Marché :

Sur la base de l'examen et de l'évaluation des offres financières, la Commission d'Ouverture des Plis (COP) procède :

20.1. Au classement des offres financières des soumissionnaires ;

20.2. A la recommandation d'attribution provisoire du marché au soumissionnaire retenu.

21. Annulation du Processus :

La Structure Contractante a la faculté de décider de mettre fin au processus d'appel d'offres, dans les cas suivants :

1. Avant l'ouverture des plis contenant les offres financières ;

2. Suite à un recours d'un soumissionnaire déclaré fondé par la Commission des marchés compétente.

3. En cas de refus de visa d'attribution définitive par la Commission des Marchés compétente.

La Structure Contractante **doit annuler** l'appel d'offres si elle considère que le prix de l'offre retenue provisoirement est anormalement supérieur ou inférieur aux prix moyens du marché.

Cette annulation est publiée dans les mêmes formes ayant présidé à la publication de l'avis d'appel d'offres au **BAOSEM.**

Les soumissionnaires ne peuvent formuler aucune réclamation ni prétendre à une réparation de quelque nature qu'elle soit

22. Notification d'Attribution du Marché et Signature du Contrat :

22.1. Avant que n'expire le délai de validité de l'offre, la Structure Contractante :

1. Notifiera par écrit au soumissionnaire retenu que le marché lui a été provisoirement attribué, avec une invitation à signer le Contrat dans les Dix (**10**) jours suivant la date de réception de ladite notification, sauf circonstances exceptionnelles.

2.Procédera à la publication de l'avis d'attribution provisoire du marché dans les mêmes formes qui ont présidé à la publication de l'avis d'appel d'offres.

22.2. La notification d'attribution définitive du marché et la signature du Contrat par la Structure Contractante ne peuvent intervenir qu'après l'obtention du visa de la commission des marchés compétente.

22.3. En cas de défaut de signature avérée du soumissionnaire retenu la Structure Contractante pourra retenir l'offre classée en seconde position si elle juge que les prix proposés sont raisonnables et inviter le soumissionnaire concerné à signer le Contrat.

Dans le cas où ce soumissionnaire n'accepte pas de signer le Contrat, l'Appel d'Offres sera annulé est publiée dans les mêmes formes ayant présidé à la publication de l'avis d'appel d'offres au **BAOSEM**.

22.4. En **tout état de cause**, la Structure Contractante **doit Mettre en Jeu la Garantie** de soumission du soumissionnaire défaillant retenu initialement sans préjudice d'autres mesures.

22.5. Dans le cas où l'appel d'offres porte sur plusieurs lots et en cas de défaillance avérée de l'attributaire d'un ou plusieurs lots ou en cas de limitation d'attribution de lots, la Structure Contractante peut inviter le Soumissionnaire classé en seconde position à ramener son offre de prix sur l'offre de prix du Soumissionnaire initialement classé en première position avec possibilité de majoration qui ne peut excéder d'un taux à préciser dans les DPAO, de l'offre du moins disant.

Dans l'hypothèse où le Soumissionnaire classé en seconde position refuse de s'aligner sur l'offre retenue, **l'appel d'offres est déclaré infructueux** est publiée dans les mêmes formes ayant présidé à la publication de l'avis d'Appel d'Offres au **BAOSEM**.

23. Règles d'Ethique :

- Les soumissionnaires sont tenus, sous peine de sanctions, d'observer les règles d'éthique établies par SONATRACH.
- Ces règles font partie intégrante du Dossier d'Appel d'Offres.
- Cette déclaration est exigible pour tous les marchés de SONATRACH quel que soit leur nature, leur complexité, leur montant et leur envergure.

24. Recours des Soumissionnaires :

Les soumissionnaires peuvent formuler des recours et introduire des requêtes auprès de la Structure Contractante, dans les conditions suivantes :

1- Le recours d'un soumissionnaire ne peut porter que sur les décisions prises par la Structure Contractante, dans le traitement de son offre.
Les soumissionnaires à un appel d'offres ont la possibilité d'introduire des recours au plus tard dans les Cinq (**05**) jours, ouvrables à compter de la date de publication de l'avis d'attribution provisoire du marché au **BAOSEM**.

2- Tout recours introduit par un soumissionnaire doit comporter :
✓ Les Noms (Prénoms), Qualité, Fonction, Raison sociale et Adresse du Siège social du Soumissionnaire ;
✓ Les références et l'objet de l'appel d'offres concerné ;
✓ Un exposé des motifs du recours, daté et signé, accompagné de toutes pièces justificatives.
3- Les recours des soumissionnaires doivent être déposés ou transmis à la Structure Contractante, désignée dans l'Avis d'Appel d'Offres et/ou dans le Dossier d'Appel d'Offres et ce, contre accusé de réception.

SECTION 2

Données Particulières de l'Appel d'Offres

(DPAO)

DPAO pour marchés de Fournitures - Processus en une seule étape -	
Dossier d'Appel d'Offres National Et International Ouvert N° 38 /SH/E-P/DP/HR/DA/2020	
IS : 1.1	**Nom et adresse de la Structure Contractante** : SONATRACH - Activité Exploration-Production Division Production Direction Régionale Hassi R'Mel BP N° 64 Hassi R'Mel - Wilaya de Laghouat (03004) **Téléphone** : 00 213 (029) 18 73 61 // **Télécopieur** : 00 213 (029) 18 76 26 **E-mail** : hrmdp_app_cao@sonatrach.dz / sec_hrmdp_cop@sonatrach.dz
IS : 1.1	**Définition de la Fourniture :** Acquisition de vannes automatiques avec accessoires de commande pour les installations industrielles de Hassi -R'mel, répartie en deux lots à savoir : ▪ **Lot n° 1 :** Vannes supérieures à 3 pouces (**Matériels soumis à la procédure de la DGM**). ▪ **Lot n° 2 :** Vannes inferieures à 4 pouces (**Matériels non soumis à la procédure de la DGM**). Descriptions techniques et références pièces indiquées dans la **Section 4.** **Transport et emballage (pour le fournisseur (local) :** • Le Fournisseur prendra toutes les dispositions pour effectuer le transport de la fourniture, objet du présent contrat, et à sa charge jusqu'au site du Client implanté à Hassi R'Mel -Wilaya de Laghouat. • Le Fournisseur s'engage â emballer la fourniture, dans un emballage et conditionnement approprié devant garantir sa protection contre les dommages ou détériorations qui pourraient survenir lors des manipulations effectuées au cours du transport et des opérations de manutention. L'emballage et te conditionnement doivent répondre aux prescriptions et normes Internationales admises [**Normes Européennes SEl Cat.4cba**]. **Transport, emballage et marquage (pour le fournisseur étranger) :** • La Fourniture, objet du présent Contrat, sera livrée par le Fournisseur au Client en **CFR** rendu Aéroport de débarquement (Alger). Il est fait référence aux incoterms de la **CCI 2010**. • L'emballage et le conditionnement doivent répondre aux prescriptions et normes internationales admises**.** **Le** Fournisseur est tenu de procéder au marquage à l'encre ou peinture indélébile et apparente sur chaque colis expédié, voir **Projet de Contrat « partenaire étranger ».**
IS : 1.2	■ **Délai contractuel pour le Lot n° 1 -Vannes supérieures à 3 pouces :** Le délai contractuel est de **vingt-huit (28) mois** à compter de la date d'entrée en vigueur du contrat. **Délai de préparation et d'approbation & délai de livraison :** **1- Délai de préparation et d'approbation :** **Délai de remise du dossier technique par le Fournisseur à SONATRACH :** **Deux (02) mois** à compter de la date d'entrée en vigueur du contrat ; **Délai d'étude et d'approbation : Quatre (04) mois** à compter de la réception du dossier technique par le Client ; **2- Délai de livraison :**

	Le délai de livraison est fixé à **Dix (10) mois** à compter de l'approbation du dossier technique par la **DGM** ; qui est décomposé comme suit : **a) Délai de fabrication : Quatre (04) mois** à compter de l'approbation du dossier technique par la **DGM** ; **b) Délai de test réglementaire en usine : Deux (02) mois** à compter de la fin de la fabrication ; **c) Délai d'expédition : Quatre (04) mois** à compter de la réalisation des tests réglementaires en usine ; ■ **Durée Contractuel pour le Lot N° 2 - Vannes inferieures à 4 pouces** Le délai contractuel est de **vingt-quatre (24) mois** à compter de la date d'entrée en vigueur du contrat. **Délai de livraison de la fourniture** : Douze (**12**) mois, à compter de notification du bon de commande. Le présent Marché sera exécuté **par une seule Commande globale avec possibilité de livraisons partielles**, indiquant la nature, le prix et les quantités ainsi que le délai de livraison de la fourniture.
IS : 1.4	**Critères de qualification des soumissionnaires** • Dossier administratif complet et conforme. • Fabricant et/ou fournisseur spécialisé dans la Fourniture de vannes à boisseau sphérique de diamètre supérieur à trois pouces pour les unités industrielles de traitement de gaz. • **Situation financière :** Une situation financière saine, dispose d'une bonne liquidité ou d'une ligne de crédit suffisante pour lui permettre d'exécuter le marché sans difficultés de trésorerie. Les critères financiers serviront uniquement d'établir si le soumissionnaire possède une capacité financière lui permettant d'exécuter le Marché de manière satisfaisante. • **Capacité technique de fourniture et expérience** Le soumissionnaire doit être fabricant et/ou fournisseur spécialisé dans la fourniture objet du présent dossier d'appel d'offres. Le soumissionnaire doit avoir l'expérience minimum de trois (03) années dans la fabrication et/ou la commercialisation de la fourniture en question ou fournitures semblables. Les critères de capacité technique et d'expérience serviront uniquement d'établir si le soumissionnaire possède une capacité lui permettant d'exécuter le marché de manière satisfaisante.
IS : 1.11	**Engagement Garantie de la Maison Mère ultime ou des actionnaires :** Les soumissionnaires sont tenus de fournir une garantie maison mère ultime ou des actionnaires selon le modèle joint dans la **Section 3 du DAO**. A produire uniquement pour les soumissionnaires ayant une maison mère.
IS : 2	**Formes et Modalités de Remise des offres** « en une seule étape » : Les offres techniques et financières devront être soumises simultanément. Aucune modification de l'offre technique ou de l'offre financière ne sera acceptée après la date limite de remise des offres. Les soumissionnaires peuvent envoyer leurs offres par voie postale ou les remettre par porteur, au Bureau d'ordre général du Client. Dans tous les cas, le cachet de réception du bureau d'ordre de la Direction Régionale de Hassi R'Mel, indiqué dans le Dossier d'Appel d'Offres, fait foi. La date de réception des offres peut être reportée par la Structure Contractante. Cette dernière en informera, par écrit, suffisamment à l'avance et avant la date limite de réception des offres, les candidats ayant retiré le Dossier d'Appel d'Offres. A cet effet, un Avis de Prorogation de Délai sera publié au **BAOSEM**. Dans le cadre du présent Appel d'Offres, le mode de soumission se fait en **Une seule (01) étape**, selon le processus décrit, ci-après :

	Cachetage, marquage et réception des offres : Pour préserver l'intégrité du processus, l'offre technique et l'offre financière, constituant la soumission, devront être remise dans des plis intérieurs scellés, placés dans un **seul pli** anonyme scellé et portant les indications suivantes : **L'enveloppe extérieure** : **SONATRACH - ACTIVITE EXPLORATION & PRODUCTION** **DIVISION PRODUCTION** **DIRECTION REGIONALE HASSI R'MEL** **BUREAU D'ORDRE GENERAL** **BP N° 64 HASSI R'MEL - WILAYA DE LAGHOUAT 03004** **« APPEL D'OFFRES NATIONAL ET INTERNATIONAL OUVERT »** **N°38 / SH / E-P / DP / HR / DA / 2020** **« Acquisition de vannes automatiques avec accessoires de commande pour les installations industrielles de Hassi -R'mel »** **Lots N°(…)** **« SOUMISSION - NE PAS OUVRIR »** Si l'enveloppe extérieure n'est pas cachetée ou si elle indique l'identité du soumissionnaire, l'offre ne sera pas rejetée, mais la Structure Contractante ne garantira pas le caractère anonyme de l'offre. **Les enveloppes Intérieures** : Les plis intérieurs scellés séparés, placés dans un seul pli anonyme scellé et portant les indications du Dossier d'Appel d'Offres ci-dessus. Seules les enveloppes intérieures porteront le sigle, la raison sociale et l'adresse du soumissionnaire, de façon à permettre à la Structure Contractante de renvoyer l'offre cachetée non ouverte si elle a été déclarée « **Hors Délais** ». ✓ **Première enveloppe Intérieure :** Sigle du soumissionnaire :…….. Raison sociale :…….. L'Adresse : ……. « OFFRE TECHNIQUE » **NB** : Les soumissionnaires ne doivent en aucun cas porter les indications de prix dans leurs offres techniques, sous peine de rejet. ✓ **Deuxième enveloppe Intérieure :** Sigle du soumissionnaire :…….. Raison sociale :…….. L'Adresse : ……. « OFFRE FINANCIERE »
IS : 4.4	**Une lettre de Confidentialité** : Requise Une lettre de confidentialité doit être remise par le soumissionnaire dans le pli contenant l'offre technique et selon le modèle joint dans la **section 3 du DAO.**
IS : 5.1.1	Les demandes de clarification établies selon le modèle joint dans la section **3** du présent Dossier d'Appel d'Offres, doivent être adressées par écrit à l'attention du **Point Unique de Contact (PUDC)** indiqué au point IS 5.1.4 ci-dessous, à l'adresse ci-après : **SONATRACH - Activité Exploration-Production** **Division Production** **Direction Régionale Hassi R'Mel** **Division Approvisionnements** **BP n° 64 Hassi R'Mel 03004 wilaya de Laghouat** **« ACQUISITION DE VANNES AUTOMATIQUES AVEC ACCESSOIRES DE COMMANDE POUR LES INSTALLATIONS INDUSTRIELLES DE HASSI -R'MEL»**

	« APPEL D'OFFRES NATIONAL ET INTERNATIONAL OUVERT » **N°38 /SH/E-P/DP/HR/DA/2020** **Lots N°(…)** **« DEMANDE DE CLARIFICATION »** au plus tard Dix (**10**) jours avant la date limite de dépôt des offres. Les réponses à ses demandes de clarification seront faites par écrit par le point unique de Contrat (P.U.D.C).
IS : 5.1.4	**Point Unique de Contact (P.U.D.C)** : Cellule Appel d'Offres Durant la période d'étude des documents de l'appel d'offres, le Point Unique de Contact (P.U.D.C) entre la Structure Contractante et les soumissionnaires pour toute demande de clarification ou toute question concernant le Présent Dossier d'Appel d'Offres notamment l'offre ou les documents de l'appel d'offres, est indiqué ci-dessous : **Adresse :** **SONATRACH - Activité Exploration-Production** **Direction Régionale de Hassi R'Mel** **Division Approvisionnements** **BP n° 64 Hassi R'Mel, Wilaya de Laghouat (03004)** **PUDC :** Cellule Appel d'Offres **E-mail** : hrmdp_app_cao@sonatrach.dz **Téléphone** : 00 213 (29) 18 73 61 **Télécopieur** : 00 213 (29) 18 76 26
IS : 5.2.1	**Visite sur site** : Il s'agit d'une fourniture, la visite sur site, n'est pas programmée par SONATRACH, DP Direction Régionale de Hassi R'Mel..
IS : 7.1	**Langue de l'appel d'offres** : Français. Les documents complémentaires ainsi que les brochures peuvent être rédigés dans une autre langue, à condition d'être accompagné d'une traduction en langue Française cette dernière fait foi.
IS : 7.2	**Contenu des documents constitutifs de l'offre technique** : Le soumissionnaire est tenu de présenter son offre selon la table des matières suivant : **1.** Lettre de soumission d'offre technique valable pour toute la durée du processus, suivant **le modèle indiqué dans la section 3 dûment approuvée (signée et cachetée) par le soumissionnaire** ; **2.** La (les) délégation (s) de pouvoirs du (des) signataire (s), les délégations de pouvoirs pour les Groupements. Cette (ces) délégation(s) doit (vent) être donnée (s) par les organes statutaires du soumissionnaire s'il y a lieu ; **3.** L'engagement de fournir la garantie de la maison mère ultime ou des actionnaires **s'il y a lieu ;** **4.** Fournir une copie originale de la caution de soumission selon le modèle joint à la **section 3** et égale au montant indiqué au point **9.7;** **5.** La lettre d'engagement à renseigner, suivant le modèle joint à la **section 3, dûment Approuvée (cachetée et signée)** par le soumissionnaire ; **6.** La déclaration à souscrire, à renseigner, suivant le modèle joint à la **section 3, dûment approuvée (cachetée et signée**) par le soumissionnaire ; **7.** Le dossier d'informations générales et le Dossier Administratif tel que détaillé aux points **9.1.1** et **9.1.2** respectivement ci-dessous ; **8.** L'offre technique proprement dite paraphée et approuvée (signée et cachetée) par le soumissionnaire (la section 4 du présent DAO); **9.** Autorisation du fabriquant et les certificats d'origines ; **10.** Le projet de Contrat paraphé et signé, et portant à sa dernière page la mention « Lu et accepté » **(Section 5** pour les soumissionnaires locaux et la **Section 6** pour les soumissionnaires étrangers du présent DAO) ; **11.** Le Dossier d'Appel d'offres dument paraphé y compris la section technique et à sa dernière page, la mention « lu et accepté »; **12.**Observations et commentaires de l'offre technique par rapport au dossier technique

	(**s'il y a lieu)** ; **13.** Les règles d'éthique suivant le modèle joint à la **section 3** retournées **dûment approuvée (signée et cachetée)** par le soumissionnaire ; **14.** La lettre de confidentialité à renseigner suivant le modèle joint à la **section 3 (cachetée et signée)** ; **15**. La Procédure de traitement de recours suivant le modèle joint à la **section 3 (cachetée et signée).** **16**.Documentation technique complète des fournitures proposées (fiches techniques et schémas d'encombrement). **17**. Certificat API 6D de la marque proposée en cours de validité. **18**. Certificat lSO de la marque proposée en cours de validité. **19.** Réponses et commentaires point par point aux spécifications techniques. **20.** Bordereau des quantités et calendrier de livraison. **21**.Etendue et limites des fournitures. **22.**Le (s) autorisation (s) du (des) fabricant. **23** Le (s) certificat (s) d'origine (s), le cas échéant **24**. Délais de livraison des fournitures. **25**. Attestations de bonne fin d'exécution **NB** : Les soumissionnaires doivent présenter leurs offres techniques sans indication de prix, toute offre technique comportant l'indication de prix sera systématiquement rejetée.
7.2.1	**c)** Engagement de garantie de la Maison Mère ou des actionnaires : **voir IS 1.11.** **e)** La lettre d'engagement suivant le modèle indiqué dans la **section 3.**
7.2.2	Le présent Appel d'Offres est reparti en Deux (**02**) lots à savoir : ▪ **<u>Lot n° 1 :</u> Vannes supérieures à 3 pouces (Matériels soumis à la procédure de la DGM).** ▪ **<u>Lot n° 2 :</u> Vannes inferieures à 4 pouces (Matériels non soumis à la procédure de la DGM).** Les soumissionnaires sont autorisés à présenter, selon leur choix, une offre complète pour la totalité des items pour un (01) seul lot ou pour les deux (02) lots »
IS : 8	Les variantes techniques sur la ou les parties de la fourniture (définie en **1.1**) sont permises dans le cadre des dispositions prévues dans les spécifications techniques proposées dans la **Section 4**, Pourvu que cette proposition soit au bénéfice de la Structure Contractante, qu'elle remplit tous les objectifs principaux du marché, et qu'elle satisfait aux performances de base et aux critères techniques spécifiés dans la **Section 4**. Les variantes ne sont acceptables que si elles sont neutres et inférieures en termes de coût.
IS : 9	**Contenu des Documents constitutifs de l'offre technique :** Pour les besoins de la préparation de certains documents faisant partie de l'offre technique, tel que définie dans le point **7.2** ci-dessus, le soumissionnaire doit respecter les modèles de documents contenus dans le Dossier d'Appel d'Offres (DAO). Les soumissionnaires doivent présenter leurs offres conformément à la table des matières précisée dans les DPAO.
IS : 9.1.1	**Dossier d'information générale du soumissionnaire :** L'offre technique et administrative du Soumissionnaire doit être accompagnée des documents suivants : Pièces justificatives établissant que le Soumissionnaire est qualifié pour exécuter le Contrat objet du présent marché si son offre est acceptée : **i)** Dans le cas où le Soumissionnaire propose de livrer, en exécution du Contrat, des Fournitures qu'il fabrique ou produit, il devra fournir les pièces établissant qu'il : **a)** Est constitué en société dans le pays de fabrication des Fournitures ; en fournissant les détails complets de sa structure et organisation [incluant mais non limités à la localisation de son siège social, ses autres bureaux et branches, nombre et types de

	disciplines/personnel recruté de manière permanente et utilisé par lui, et le cas échéant sa propriété de tous les brevets, processus, systèmes et similaires et tout autre information démontrant le professionnalisme du Soumissionnaire]. **b)** A commercialisé pendant Trois (**03**) années des fournitures analogues à celles faisant l'objet du présent **D**ossier d'**A**ppel d'**O**ffres. **c)** A reçu d'un organisme de certification agrée un certificat de conformité à la norme de qualité **ISO** de la marque proposée conformément au système de certification de la qualité ; **d)** Dispose de la capacité de production nécessaire, en moyens matériels, financiers et humains ; et fournira des détails de son plan de charge actuel et prévisionnel. **e)** A déjà commercialisé des fournitures analogues à celles faisant l'objet de la soumission dans un (ou deux) pays autre(s) que celui du fabricant. **ii)** Dans le cas où le Soumissionnaire propose de livrer, en exécution du Contrat objet du présent marché, des fournitures qu'il ne fabrique ou ne produit pas par ailleurs, il devra fournir les pièces établissant qu'il est dûment autorisé à livrer les Fournitures dans le pays de la Structure Contractante par un fabricant des Fournitures répondant aux critères énoncés à l'alinéa (i) ci-dessus. **iii)** Le Soumissionnaire devra également fournir les renseignements et documents additionnels suivants : **a)** Les états financiers : afin que la Structure Contractante puisse s'assurer que ce dernier est dans une situation financière saine et qu'il dispose de liquidités ou d'une ligne de crédit suffisante pour lui permettre d'exécuter le Marché sans difficultés de trésorerie ; **b)** Des renseignements détaillés sur les installations et services de contrôle de la qualité présents sur le site de fabrication/d'assemblage, et de la gamme des essais effectués pour la mise en service des Fournitures ; **c)** Une liste des principaux marchés de fourniture exécutés au cours des Trois (**03**) dernières années en indiquant : 1. Une courte description des fournitures avec leurs caractéristiques ; 2. Le nom du client ; 3. Le lieu d'utilisation ; 4. Les attestations de bonne fin d'exécution.
IS : 9.1.2	**Dossier Administratif du Soumissionnaire** : Le soumissionnaire doit fournir les documents suivants : **1- Bilans des trois derniers exercices** : (03 copies) Les soumissionnaires devront produire la situation financière comprenant les bilans (certifiés par un commissaire aux comptes, un expert-comptable selon le cas, ou l'administration fiscale.), les comptes de résultats et les rapports du commissaire aux comptes des trois derniers exercices. **2- Statuts** : (03 copies) Les soumissionnaires devront produire une (01) copie des statuts authentifiés de leur société, et les modifications éventuelles. Les personnes physiques ne sont pas concernées par ce document. **3- Registre de commerce** : (03 copies) Le soumissionnaire doit fournir une copie de l'extrait du registre de commerce électronique. Cette exigence est une condition d'acceptation de l'offre technique (recto verso), conforme à l'objet du présent appel d'offres avec code d'activité. **4- Attestation de mise à jour de la C**aisse **N**ationale de **S**écurité **S**ociale (CNAS) : **pour les soumissionnaires locaux** : **(**03 copies**)** Les soumissionnaires devront produire une attestation de mise à jour délivrée par la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (ou la CASNOS), récente apurée. **5- Extrait des rôles** : **pour les soumissionnaires locaux (**03 copies**)** Les soumissionnaires devront produire trois copies récente (moins de 03 mois) apurée de l'extrait des rôles. **6- Carte d'identification fiscale** : **pour les soumissionnaires locaux (**03 copies**)**

	7- Références professionnelles : **pour les soumissionnaires locaux** Les soumissionnaires devront établir une (**01**) copie de la liste de leurs références professionnelles dûment signée et cachetée, accompagnées des attestations de bonne exécution ou procès-verbaux de réception définitive. **8- Copie du reçu de versement des frais de retrait Dossier d'Appel d'Offres** **9- Le certificat de conformité à la norme de qualité (ISO) dans le cas du fabricant.** **10- Extrait du casier judiciaire pour les personnes physiques**. **N.B** : L'ensemble des pièces constitutives des offres techniques et financières, doit parvenir sous forme de **Reliure** (Une (**01**) **C**opie **O**riginale et Deux (**02**) **C**opies **S**upplémentaires).
IS : 9.2	**L'offre Technique** : Le soumissionnaire doit fournir, en tant que partie intégrante de son offre, les documents démontrant que toutes les fournitures qu'il se propose de fournir en exécution du marché, sont conformes au Dossier d'Appel d'Offres (DAO). Pour cela, le soumissionnaire doit approuver et parapher avec cachet humide et signature, le dossier technique joint au présent Dossier d'appel d'offres.
IS : 9.2.1	Le soumissionnaire doit élaborer son Plan d'Exécution du Marché couvrant notamment les rubriques suivantes si applicable : a) Management du Marché ; b) Etudes Management ; c) Approvisionnement *;* d) L'incoterm par lequel la fourniture sera acheminée : **CFR port Alger** e) Documentation finale : • Fiche technique de l'équipement • Manuel d'utilisation et d'entretien • Manuel technique et schémas • Logiciel de pilotage et de traitement de données des équipements sur support électronique • Documentation relative à la formation utilisateurs et techniciens chargés de la maintenance.
IS : 9.3	Le soumissionnaire ne pourra pas proposer des sous-traitants et des fournisseurs à l'approbation de la Structure Contractante.
IS : 9.4	**Sous-traitant & Fournisseurs désignés :** Non prévu.
IS : 9.5	**Observation et commentaires de l'offre technique** : Le soumissionnaire fera une déclaration convenablement détaillée de tous les commentaires, observations, exceptions et déviations relatives à son offre technique. Il est rappelé aux soumissionnaires que de telles observations et commentaires ne doivent porter que sur l'offre technique. Aucune observation et/ou commentaire de nature économique ou financière ne sera soumise en tant qu'élément de l'offre technique. Le soumissionnaire ne pourra introduire aucun changement aux spécifications après la remise de son offre.
IS : 9.7	**Caution de soumission (garantie de l'offre)** : Obligatoire Sous peine de rejet, les soumissionnaires sont tenus de joindre l'original de la caution de soumission, du lot objet de soumission, selon le modèle joint dans la section 3 du présent Dossier d'Appel d'Offres et ce, **dans le pli comprenant l'offre technique**. Les soumissionnaires de droit Algérien devront présenter comme garantie de leur offre, l'original de la caution bancaire de soumission pour chaque lot, émise par une banque de droit Algérien au profit de SONATRACH, Activité Exploration & Production. Division Production, Direction Régionale de Hassi R'Mel, conformément au modèle joint au présent Dossier d'Appel d'Offres. Les soumissionnaires de droit étranger, devront présenter comme garantie de leur offre, l'original de la caution bancaire de soumission pour chaque lot, libellée dans une monnaie étrangère convertible et émise par une banque de droit algérien contre-garantie par une banque étrangère de premier ordre au profit de SONATRACH, Activité Exploration &

Production, Division Production, Direction Régionale de Hassi R'Mel, conformément au modèle joint au présent Dossier d'Appel d'Offres.

Montant de la caution de soumission *:*

- **<u>Pour les soumissionnaires nationaux :</u>**

  Lot n°01 : Quatre Million Cinq Cent Mille Dinars Algérien (4 500 000,00 DA).

  Lot n° 02 : Quatre Cent Cinquante Mille Dinars Algérien (450 000,00 DA).

- **<u>Pour les soumissionnaires étrangers</u>** :

  Lot n°01 : Quarante Cinq Mille Euros (45 000,00 €).

  Lot n° 02 : Quatre Mille Cinq Cent Euros (4 500,00 €)

La durée de validité de la caution de soumission est fixée à **Cent vingt (120) jours** à compter de la date d'ouverture des plis contenant les offres techniques, assortie d'une durée supplémentaire de **Trente (30) jours***.*

Lors de l'évaluation des offres. La Structure Contractante se réserve le droit de demander aux soumissionnaires de proroger le délai de validité de la garantie d'offres. Toute offre contenant une caution de garantie sous forme de chèque ou de SWIFT, sera systématiquement rejetée.

La caution de soumission doit comporter les mentions suivantes :

- Le numéro et la date de l'acte de garantie :
- Le nom de la banque et/ou de l'agence émettrice. Coordonnées (adresse, numéro de téléphone. numéro de fax),
- la référence du Dossier d'Appel d'Offres :
- Le nom du donneur d'ordre :
- Le nom du bénéficiaire'

Le montant en chiffres et en lettres et la monnaie de la garantie :

- la date d'effet :
- La durée de validité :
- Les conditions de main levée, prorogation et mise enjeu La garantie doit porter les mentions suivantes :
- En bas de la page « Bon pour garantie », ainsi que le montant en chiffres et en lettres :
- Au verso de la page « face annulée » :

L'acte de la garantie doit comporter un timbre fiscal (droit d'enregistrement) ;
La signature et la qualité du signataire ;
Référence de la contre-garantie concernant les contrats à conclure avec les partenaires étrangers*.*

- La caution est exécutoire à la 1ère demande : nous paierons à SONATRACH, Activité Exploration & Production, Division Production, à sa 1ère demande sans pouvoir différer ou soulever de contestations pour quelques motifs que ce soit les sommes…… ».

N.B :

- Toute offre technique ne contenant pas l'originale de la garantie de soumission sera Systématiquement rejetée.

La caution de soumission du Soumissionnaire non retenu à l'issue de l'évaluation technique. Est restituée immédiatement après le rejet de son offre.
La caution de soumission du Soumissionnaire non retenu pour l'attribution provisoire du marché, et qui n'introduit pas de recours, est restituée un jour après l'expiration du délai de recours.

	La caution de soumission du Soumissionnaire non retenu, et qui introduit un recours. Est restituée, à la notification, par la Commission des Marchés compétente à la Structure Contractante, de la décision de rejet du recours. La garantie de soumission du soumissionnaire attributaire du marché est libérée à la signature du contrat et après mise en place des garanties contractuelles notamment la caution de bonne fin d'exécution. La caution de soumission est mise en jeux par la Structure Contractante à la survenance de l'un des cas, ci-après : - Le soumissionnaire se désiste pendant le délai de validité des offres. - Le soumissionnaire ayant obtenu le marché, refuse de signer le contrat pendant la période de validité des offres. - Le soumissionnaire ayant obtenu le marché, ne fournit pas les garanties contractuelles prévues dans les Données Particulières de l'Appel d'Offres (DPAO), dans les délais requis. **NB :** les soumissionnaires de droit étranger ne pourront libeller leur offre qu'à un maximum de trois (03) monnaies convertibles différentes à savoir en Euro, Us dollar, et en Yen japonais.
IS : 9.7 (g)	**Montant de la garantie de bonne fin d'exécution** : Le soumissionnaire attributaire définitif du marché (le Fournisseur) mettra en place, à ses frais, Dès l'entrée en vigueur du Contrat et au plus tard Quinze (**15**) jours après signature de ce dernier une garantie bancaire de bonne fin d'exécution représentant **Dix pour cent** (**10%**) du Montant Global du Contrat découlant du présent DAO. Elle est libérable comme suit ; • Cinquante pour Cent (50%) à la signature du procès-verbal de réception provisoires sans réserves majeures ; • Cinquante pour Cent (50%) à la signature du procès-verbal de réception définitive sans aucune réserve. Les frais de mise en place et de maintien de la garantie sont à la charge du Fournisseur. Les filiales détenues par **SONATRACH spa** à 100% sont dispensées de la mise en place d'une garantie bancaire de bonne fin d'exécution qu'est remplacée par une retenue de garantie.
IS : 10.1	**Documents constitutifs de l'offre financière** : L'offre financière, remise simultanément avec l'offre technique doit contenir les documents ci-après : **1)** La lettre de soumission d'offre financière, suivant modèle à la section 3 du présent DAO renseignée, paraphée sur toutes ses pages et signée ; **2)** La décomposition de prix et/ou les bordereaux de prix dûment remplis par le soumissionnaire, suivant modèle à la section 3 du présent DAO ; **3)** La délégation de pouvoirs habilitant le ou les signataire (s) de l'offre à engager le soumissionnaire le cas échéant.
IS : 10.1. a	Le soumissionnaire doit renseigner et parapher et signer la lettre de soumission de l'offre financière sur toutes ses pages suivant le modèle défini dans la section **3** du présent DAO.
IS : 10.2	Le soumissionnaire complètera le modèle d'offre financière joint et les bordereaux arrêtés par la Structure Contractante selon modèle dans la section 3 du présent DAO.
IS : 10.3.1	**Le prix des fournitures doit être établir pour un matériel à livrer**, **comme suit** : ✓**Pour les soumissionnaires nationaux** : Le prix des fournitures doit être établi en hors TVA fourniture livrée au site de Hassi R'Mel, Wilaya de Laghouat -Algérie. ✓**Pour les soumissionnaires étrangers** : CFR Port d'Alger, incoterm (CCI – V 2010).
IS : 10.3.2	Tous les impôts, droits et taxes qui pourraient être dus au soumissionnaire ou à son personnel, au titre du présent marché seront à sa charge. **Hors Algérie** :

	Tous les impôts, droits et taxes ou redevances exigibles aux soumissionnaires, ses sous-traitants, ses employés et préposés hors d'Algérie au titre du présent marché, seront à la charge des soumissionnaires et ne peuvent, en aucun cas, être réclamés à la Structure Contractante. **En Algérie** : Tous les impôts, droits et taxes exigibles en Algérie au titre du présent marché sont calculés, déclarés et payés conformément aux exigences de la législation fiscale en vigueur, ainsi que les conventions bilatérales de l'Algérie avec les pays étrangers, pour les prestations de services qui prévoient des dispositions fiscales. **Modification de la Législation en Algérie :** Tous les impôts et taxes qui seraient nouvellement crées, modifiés ou supprimés, après la date de signature du présent contrat, feront l'objet a ce réajustement par avenant négocié par les deux parties.
IS : 10.4	**Monnaie de Soumission** : ✓ Pour les soumissionnaires de droit Algérien : Dinar (s) Algérien (s), ✓ Pour les soumissionnaires de droit étranger : Monnaies étrangères convertibles autorisées par la Structure Contractante. Toutefois, le soumissionnaire ne pourra libeller son offre qu'à un maximum de trois monnaies différentes (Euro (s), Dollar (s) et/ou Yen (s)).
IS : 11	**Délai de validité des offres** : Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant une durée de **Cent Vingt (120) jours**, à compter de la date d'ouverture des offres techniques. La structure contractante peut demander au soumissionnaire de proroger le délai de validité des offres lors de l'évaluation. Les soumissionnaires en sont informés par écrit et doivent répondre par écrit.
IS : 12.1	En plus des pièces Originales de l'offre Technique et l'offre financière, le soumissionnaire doit fournir Deux (**02**) copies supplémentaires.
IS : 13.1.3	Les Offres Techniques et Financières dans Deux (02) plis séparés contenus dans un seul pli scellé devront être adressées au : **SONATRACH - Activité Exploration & Production** **Division Production** **Direction Régionale Hassi R'Mel** **Bureau d'Ordre Général** **BP N° 64 Hassi R'Mel - Wilaya de Laghouat (03004)** **« APPEL D'OFFRES NATIONAL ET INTERNATIONAL OUVERT »** **N°38 /SH/E-P/DP/HR/DA/2020** **« Acquisition de vannes automatiques, avec accessoires de commande pour les installations industrielles de Hassi -R'mel »** **Lots N° (….)** **« SOUMISSION – À NE PAS OUVRIR »**
IS : 13.2 (a)	**Date et heure limites de dépôt des offres** : La date limite de dépôt des offres, est de **Soixante (60)** jours ouvrables à compter de la date de parution au BAOSEM, sauf si une prorogation est accordée. Les offres doivent être déposées par le Soumissionnaire au plus tard à 18h du dernier jour de dépôt des offres. Le cachet de **R**éception du Bureau d'Ordre Général de la Direction Régionale de Hassi R'Mel, faisant foi. Dans le cas où la date de clôture **coïncide avec un jour de repos légal**. Les plis peuvent être déposés **le jour ouvrable suivant**.
IS : 14.2	**Lieu, date et heure de l'ouverture des plis techniques** : Elles seront communiquées ultérieurement aux soumissionnaires ayant retiré le DAO par (Fax, Mail ou Télécopie). Une lettre d'invitation sera adressée aux soumissionnaires, ayant retiré le **DAO**, pour y assister. Les représentants dûment mandatés des soumissionnaires peuvent assister à l'ouverture des plis et ceux qui le font, signent un registre attestant leur

	présence. La séance d'ouverture des plis aura valablement lieu, même en l'absence des soumissionnaires invités ou de leurs représentants.
Is : 16.2	**Examen des Offres Techniques** : La commission d'évaluation des offres techniques invitera en cas échéant, par écrit, les soumissionnaires à compléter leurs offres techniques, dans un délai maximum de Dix (**10**) jours. Sous peine de rejet de leurs offres par la commission d'évaluation des offres, par les documents manquants exigés. Par ailleurs, toute offre ne contenant pas un des documents. ci-après énumérés, est Systématiquement rejetée et ne fera pas l'objet d'invitation à la compléter. Il s'agit des documents suivants : - La déclaration à souscrire - L'Originale de la caution de soumission - L'offre technique proprement dite à savoir la validation par le soumissionnaire, de la liste des articles proposés conformément au dossier technique section 4.
IS : 17	**Clarifications des offres** : Pour toute Information de Clarifications sur les Offres, la Structure Contractante, par le biais du P.U.D.C citée ci-dessus (point **5**.**1**.**4**), peut demander aux soumissionnaires des Clarifications portant sur des aspects Techniques contenus dans leurs Offres qu'elle juge ambigus ou imprécis. Ces demandes de clarifications et les réponses des soumissionnaires doivent se faire par écrit et feront partie intégrante de leurs offres.
IS : 19	**Lieu, date et heure de l'ouverture des plis**, **contenant l'offre Financière** : Seront fixés Ultérieurement. Une lettre d'invitation sera adressée aux seuls soumissionnaires dont les offres techniques ont été déclarées conformes aux exigences du Dossier d'Appel d'Offres. Les plis seront ouverts en présence des soumissionnaires concernés, invité à cet effet. La séance d'ouverture des plis a valablement lieu, même en absence des soumissionnaires invités ou leurs représentants.
IS : 19.2 (a)	**Date du taux de change** : La veille de la date d'ouverture des plis. La source du taux de change est la Banque Extérieur d'Algérie (B.E.A).
IS : 19.2 (b)	**Modalité d'évaluation de l'offre Financière** : Dans le souci d'équité entre les soumissionnaires **de droit Algérien** et **de droit Etranger**, il y'a lieu lors de la comparaison des offres financières de **soustraire** des offres des soumissionnaires **Locaux**, les **Coûts** des **Assurances**, **droits** et **taxes douanières éventuelles** et le **transport terrestre** jusqu'à site de Hassi R'Mel, Wilaya de Laghouat. **Critère de Choix** : L'offre Financière moins distante et techniquement conforme. **N.B:** Le soumissionnaire, dont son offre financière est jugée la moins disante, doit consentir une remise ou une réduction sur le montant de son offre à un niveau acceptable et profitable pour les deux parties et ce, avant toute attribution du marché.
IS : 20	**Classement et attribution du marché** : En cas de désistement du soumissionnaire retenu, la Structure Contractante se réserve le droit de retenir l'offre classée en seconde position si elle juge les prix proposés sont raisonnables et inviter le soumissionnaire concerné à signer le contrat. **Soumissionnaires en ex aequo à une offre financière** : Lorsque deux ou plusieurs soumissionnaires dont les offres sont les moins-disant sont ex aequo à une offre financière, deux cas de figure peuvent se présenter : **1ère cas** : **Soumissionnaires présents** : Les soumissionnaires présents seront invités à présenter, séance tenante, une offre financière révisée qui ne doit pas être supérieure à la première offre. La deuxième offre annule et remplace la première.

	2ème cas : **Soumissionnaires absents** : Les soumissionnaires seront invités à présenter une deuxième offre financière, qui ne doit pas être supérieure à la première offre, lors de la séance d'ouverture des plis qui aura lieu dans les Huit (**08**) jours qui suivent. La deuxième offre annule et remplace la première.
IS : 21	**Annulation du processus** La Structure Contractante **a la faculté** de décider de mettre fin au processus d'appel d'offres, dans les cas suivants : • Avant l'ouverture des plis contenant les offres financières ; • Suite à un recours d'un soumissionnaire déclaré fondé par la Commission des marchés compétente. • En cas de refus de visa d'attribution définitive par la Commission des Marchés compétente. La Structure Contractante **doit annuler** l'appel d'offres si elle considère que le prix de l'offre retenue provisoirement est anormalement supérieur ou inférieur aux prix moyens du marché. Les Soumissionnaires ne peuvent formuler aucune réclamation ni prétendre à une réparation de quelque nature qu'elle soit. Cette annulation est publiée dans les mêmes formes ayant précédé à la publication de l'avis d'appel d'offres.
IS : 22.3	**Défaillance du soumissionnaire retenu** : En cas de défaut de signature avérée du soumissionnaire retenu la Structure Contractante est tenu de retenir l'offre classée en seconde position si elle juge que les prix proposés sont raisonnables et inviter le soumissionnaire concerné à signer le Contrat. Dans le cas où ce soumissionnaire n'accepte pas de signer le Contrat, l'Appel d'Offres sera **Annulé**.
IS : 22.4	En tout état de cause, la Structure Contractante doit mettre en jeu la garantie de soumission du soumissionnaire défaillant retenu initialement sans préjudice d'autres mesures.
IS : 23	**Règles d'éthique** : Les règles d'éthique de SONATRACH sont jointes au présent Dossier d'Appel d'Offres. Elle doit être signée et cachetée par le soumissionnaire et précédée par la mention « Lu & Approuvé ».
IS : 24	**Procédures de traitement des recours** : Le soumissionnaire qui conteste le choix opéré par la Structure Contractante dans le cadre d'un appel d'offres, peut introduire un recours auprès de la Structure Contractante. Le recours (voir le modèle dans la section 3 du présent DAO) est introduit dans les Cinq (**05**) jours, ouvrables à compter de la date de publication de l'avis d'attribution provisoire du marché dans le **BAOSEM**.

SECTION 3

MODELES DE DOCUMENTS

TABLE DES MODELES DE DOCUMENTS

a. Modèle d'Avis d'Appel d'Offres

1. Modèle d'Avis d'Appel d'Offres en langue française.
2. Modèle d'Avis d'Appel d'Offres en langue anglaise.

b. A présenter dans l'offre technique

3. Modèle de lettre de soumission d'offre technique
4. Modèle de déclaration à souscrire
5. Modèle de caution de soumission
6. Modèle de lettre d'engagement
7. Modèle de lettre de confidentialité
8. Modèle des Règles d'éthique
9. Modèle de la demande de clarification
10. Procédure de traitement des recours
11. Modèle de la garantie maison mère ultime ou des actionnaires

c. A présenter dans l'offre financière

1. Modèle de la lettre de soumission de l'offre financière
2. Modèle de Canevas commercial (pour les soumissionnaires locaux).
3. Modèle de Canevas commercial (pour les soumissionnaires étrangers).

d. A présenter après attribution définitive du marché

1. Modèle de garantie de bonne fin d'exécution

MODELE D'AVIS D'APPEL D'OFFRES

SOCIETE SONATRACH
ACTIVITE EXPLORATION-PRODUCTION
DIVISION PRODUCTION
DIRECTION REGIONALE HASSI R'MEL
BUREAU D'ORDRE GENERAL
BP N° 64 HASSI R'MEL WILAYA DE LAGHOUAT (03300)

Téléphone : 00 213 (029) 18 76 13 // Télécopieur : 00 213 (029) 18 76 26

E-mail sec_hrmdp_cop@sonatrach.dz

APPEL D'OFFRES NATIONAL ET INTERNATIONAL OUVERT

N° 38 /SH/E&P/DP/HR/DA/2020

1. La Société SONATRACH, Exploration Production, Division Production et Direction Régionale Hassi R'Mel, Division Approvisionnent BP N° 64 Hassi-R'Mel - W. Laghouat 03300, lance un avis d'Appel d'Offres ouvert en une seule étape à la concurrence Nationale et Internationale pour **l'acquisition de vannes automatiques avec accessoires de commande pour les installations industrielles de Hassi -R'mel**, répartie en deux lots à savoir :

- **Lot n° 1 :** Vannes supérieures à 3 pouces (Matériels soumis à la procédure de la DGM).
- **Lot n° 2 :** Vannes inferieures à 4 pouces (Matériels non soumis à la procédure de la DGM).

Les soumissionnaires sont autorisés à présenter, selon leur choix, une offre complète pour la totalité des items pour un (01) seul lot ou pour les deux (02) lots ».

2. Le Dossier d'Appel d'Offres peut être retiré aux adresses :

SONATRACH - ACTIVITE EXPLORATION-PRODUCTION
DIVISION PRODUCTION
BUREAU DE RETRAIT DES CAHIERS DES CHARGES
ENTREE N° 03-10, RUE DU SAHARA HYDRA - WILAYA DE ALGER (16000)

Ou auprès de :

SONATRACH - ACTIVITE EXPLORATION-PRODUCTION
DIRECTION REGIONALE DE HASSI R'MEL
COMPLEXE ADMINISTRATIF, BLOC N°01, BUREAU N° 26
BP N° 64 HASSI R'MEL - WILAYA DE LAGHOUAT (03004)

Par tout candidat intéressé, contre paiement d'un montant non remboursable de :

- Pour les Soumissionnaires de droit Algérien : Trois Mille Dinars Algériens (**3 000**,**00** DA).

Pour les Soumissionnaires de droit Étranger : Trente Euros (**30**,**00** €).

Le paiement doit être effectué par virement aux comptes bancaires de SONATRACH.

a) Pour les candidats désirant retirer le Dossier d'Appel d'Offres du service Gestion et Suivi des Appels d'Offres, entrée n°03, 10, rue du Sahara Hydra Alger ; le paiement doit être effectué par virement bancaire pour le compte de SONATRACH, sous le :

RIB **N° 002 00005 0503264 125 56** ouvert auprès de la Banque Extérieur d'Algérie (B.E.A), agence Djenane El Malik, Hydra Alger ;

b) Pour les candidats désirant retirer le Dossier d'Appel d'Offres à Sonatrach, Direction Régionale de Hassi R'Mel (Wilaya de Laghouat), Complexe Administratif, le paiement sera effectué par virement bancaire pour le compte de SONATRACH, sous le :

RIB **N° 002 00083 8308360002 51** ouvert auprès de la Banque Extérieure d'Algérie (B.E.A), agence

Hassi R'Mel, Wilaya de Laghouat. (Du **Dimanche** au **Jeudi** de la semaine, avant **15^{h}30**).
Le Dossier d'Appel d'Offres peut être remis aux soumissionnaires qui en fait la demandent, par voie électronique.
Cependant, la Structure Contractante décline toute responsabilité quant à l'envoi ou le non réception du DAO en format électronique, par le soumissionnaire, et seule la version papier détenue par la structure contractante fait foie.

3. Le mode de soumission en une seule étape s'applique au présent Appel d'Offres.

4. Au titre du présent appel d'offres, les offres techniques, sans aucune indication de prix et les offres financières doivent être remises simultanément dans deux plis séparés contenus dans un même pli, à l'adresse suivante :

SONATRACH - ACTIVITE EXPLORATION-PRODUCTION
DIRECTION REGIONALE DE HASSI R'MEL
BUREAU D'ORDRE GENERAL
BP N° 64 HASSI R'MEL - WILAYA DE LAGHOUAT (03300)

Le délai imparti pour la préparation des offres est fixé à **Soixante (60) jours** ouvrables, à compter de la date de publication et parution de l'avis du présent appel d'offres au ***BAOSEM***, sauf si une prorogation a été accordée, les offres doivent être déposées par le Soumissionnaire au plus tard à **18^{h}** du dernier jour de dépôt des Offres.

Dans le cas où la date de **Clôture Coïncide avec un jour de repos légal** ; les plis peuvent être déposés le jour ouvrable suivant.

L'Offre Technique est **assortie d'une Garantie (caution) de soumission Originale** de :

- **Pour les soumissionnaires nationaux :**
  - **Lot n°01 : Quatre Million Cinq Cent Mille Dinars Algérien (4 500 000,00 DA).**
  - **Lot n° 02 : Quatre Cent Cinquante Mille Dinars Algérien (450 000,00 DA).**
- **Pour les soumissionnaires étrangers** :
  - **Lot n°01 : Quarante Cinq Mille Euros (45 000,00 €).**
  - **Lot n° 02 : Quatre Mille Cinq Cent Euros (4 500,00 €).**

Dont la durée de validité de cette caution est de cent Vingt (**120**) jours à compter de la date d'ouverture des plis contenant les offres techniques, assortie d'une durée supplémentaire de **Trente (30) jours**.

Les candidats peuvent envoyer leurs offres par voie postale ou les remettre par porteur à la Direction Régionale de Hassi-R'Mel (Bureau d'Ordre), au plus tard à **18^{h}** du dernier jour de dépôt des Offres.

5. Les plis contenant les offres techniques seront ouverts en présence du ou des représentants des soumissionnaires qui le souhaitent à la séance d'ouverture qui aura lieu à l'adresse la Direction Régionale Hassi R'Mel, au niveau du complexe administratif (Elles seront communiquées ultérieurement aux soumissionnaires ayant retiré le DAO par (**F**ax / **T**élécopie ou **M**ail).

6. Les plis contenant les offres financières seront ouverts et examinés en présence des soumissionnaires qui souhaitent y assister ou de leurs représentants dument désignés lors de la séance d'ouverture et d'examen des offres financières qui se déroulera à la date, à l'heure et à l'adresse mentionnées dans l'invitation qui sera adressée aux seuls soumissionnaires dont les offres techniques déclarées conformes aux exigences du Dossier d'Appel d'Offres.

7. Les soumissionnaires resteront engagés par leur offre pour une durée de **Cent Vingt (120) jours**, **à partir de la date d'Ouverture des Offres Techniques**.

Sonatrach peut demander au soumissionnaire de prolonger la période de validité des offres lors de l'évaluation. Les soumissionnaires seront informés par écrit et devront répondre par écrit.

FORM OF CALL FOR TENDER

SONATRACH COMPANY
ACTIVITY EXPLORATION -PRODUCTION - PRODUCTION DIVISION
REGIONAL DIRECTORATE HASSI R'MEL
OFFICE ORDER
PB N° 64 HASSI R'MEL, WILAYA OF LAGHOUAT 033004 ALGERIA
PHONE : 00 213 (029) 18 76 13 // FAX : 00 213 (029) 18 76 26
E-MAIL:sec_hrmdp_cop@sonatrach.dz

NATIONAL AND INTERNATIONAL OPEN FORM OF CALL FOR TENDER
N° 38 /SH/E&P/DP/HR/DA/2020

1. The SONATRACH Company, Exploration Production, Production Division and Regional Management Hassi R'Mel, Supply Division BP N ° 64 Hassi-R'Mel - W. Laghouat 03300, launches a tender notice open in a single step to national and international competition for the acquisition of automatic valves with control accessories for the industrial facilities of Hassi - R'mel, divided into two lots, namely:

- **Lot n ° 1 :** Valves greater than 3 inches (Materials subject to the DGM procedure).
- **Lot n ° 2 :** Valves less than 4 inches (Materials not subject to the DGM procedure).

The tenderers are authorized to present, according to their choice, a complete offer for the totality of the items for one (01) single lot or for the two (02) lots ».

2. The Tender book can be retrieved from the following addresses:

SONATRACH
ACTIVITY EXPLORATION-PRODUCTION - PRODUCTION DIVISION
TENDER BOOKS WITHDRAWAL OFFICE
ENTRY N°03 - 10, STREET OF SAHARA HYDRA, ALGERIA

Or from:

SONATRACH
ACTIVITY EXPLORATION - PRODUCTION - DIVISION PRODUCTION
DIRECTION REGIONAL OF HASSI R'MEL
COMPLEX ADMINISTRATIVE BLOCK N ° 01, OFFICE N ° 26
PB N° 64 HASSI R'MEL - WILAYA OF LAGHOUAT 03300, ALGERIA

By any interested candidate, in return for paying a non-refundable amount of:
• Three Thousand Algerian Dinar (**3 000,00** DZD) for National Tenderers.
• Thirty Euro (**30,00** Euro) for Foreign Bidders.

Payments must be as Bank Transfer to the following SONATRACH bank accounts:

a) For candidates wishing to withdraw the Tender book from service of management and Follow-up of Tenders, entry n ° 03, 10, street of Sahara Hydra Algeria, the payment must be as Bank Transfer for the benefit of SONATRACH, under:

RIB **N° 002 00005 0503264 125 56 open at** External Bank of Algeria (B.E.A), Djenane El Malik Office, Hydra, Algiers.

b) For candidates wishing to withdraw the Tender Book from SONATRACH, Regional Directorate of Hassi R'Mel, Laghouat Province, Administrative Complexes, the payment must be as Bank Transfer for the benefit of SONATRACH, under :

RIB **N° 002 00083 8308360002 51** open at External Bank of Algeria (B.E.A), Hassi R'Mel Office, Laghouat province, (from **Sunday to Thursday** before **3:30 p.m**.).

The Tender book may be sent to bidders who request it, by electronic means.
However, the Contracting Structure declines any responsibility for the sending or non-reception of the tender book in electronic format by the tenderer, and only the paper version held by the contracting structure makes liver.

3. The submission mode of this tender is One Single Stage.

4. Under this tender, the technical offers, without any indication of price, and the financial offers must be submitted simultaneously and separately in two sealed envelopes, all contained in one envelope, to the following address:

SONATRACH
ACTIVITY EXPLORATION - PRODUCTION - PRODUCTION DIVISION
REGIONAL DIRECTORATE HASSI R'MEL
OFFICE ORDER
PB No. 64 HASSI R'MEL – LAGHOUAT PROVINCE 03004 ALGERIA

The deadline of offers preparations is set to **Sixty (60) days** from the date of the publication of this call for tender in BAOSEM unless an extension is granted, tenderers must not submit their Offers after18H00 of the deadline day.

In case of a deadline that **coincides with a break day**; folds can be deposit the next business day.

The technical offer should be accompanied by a bid bond of:

- **For national bidders:**

  - Lot n ° 01: Four Million Five Hundred Thousand Algerian Dinars (4 500 000.00 DA).

  - Lot n ° 02 : Four Hundred and Fifty Thousand Algerian Dinars (450 000.00 DA).

- **For foreign bidders:**

  - **Lot n ° 01: Forty-Five Thousand Euros (45 000.00€).**

  - **Lot n ° 02: Four Thousand Five Hundred Euros (4 500.00€).**

The validity of this deposit is **one hundred and twenty** (**120**) days from the date of opening of the bids containing the technical offers, with an additional duration of **thirty** (**30**) days.

Bidders may send their offers by post or deliver them personally to the Regional Directorate of Hassi-R'Mel (Order Office), no later than 18:00 on the last day of submission of the Offers.

5. The folds containing technical offers will be opened in the presence of the bidder's representatives wishing to attend, during the offers opening session which to be held at Administrative Complex, Regional Directorate of Hassi R'Mel, (the date of the session will be communicated to bidders who had retrieved the DAO, by means of **Fax** / **Mail**).

6. the folds containing the financial offers will be opened and examined in the presence of bidders wishing to attend or their duly designated representatives, during the session of opening and evaluation of financial bids, which to be held on the date, time and address to be mentioned in the invitation, addressed exclusively to bidders who had submitted technical offers which considered compliant with the tender specifications.

7. Bidders shall remain committed their offers for a period of **One Hundred and twenty (120) days**, from the date of opening of Technical Offers.

Sonatrach may ask the tenderer to extend the validity period of offers during the evaluation. Bidders will be informed in writing and must respond in writing.

MODELE DE LETTRE DE SOUMISSION D'OFFRE TECHNIQUE
(A fournir avec l'offre technique)
(Papier à entête du soumissionnaire)

Appel d'offres National et International Ouvert **N° 38 /SH/E&P/DP/HR/DA/2020**

Relatif à l'acquisition de vannes automatiques avec accessoires de commande pour les installations industrielles de Hassi -R'mel.

A : **SONATRACH**
ACTIVITE EXPLORATION & PRODUCTION
Direction Régionale de Hassi R'Mel
BP n° 64 Hassi R'Mel - Wilaya de Laghouat (03004)

Nous, soussignés M *[ ]*
Agissant en qualité de *[ ]*
Au nom de et pour le compte de la société *[ ]*
Inscrite au registre de commerce ou au registre de l'artisanat et des métiers sous le n° *[ ]*,
Déclarons avoir examiné le Dossier d'Appel d'Offres **N° 38 /SH/E&P/DP/HR/DA/2020** dont nous accusons présentement réception et offrons d'exécuter le marché *[reprendre ici l'objet du marché]* en parfaite conformité avec ledit Dossier d'Appel d'Offres émis par la Structure Contractante.

Nous nous engageons par la présente à nous conformer à la procédure de passation de marché en une (01) étape telle qu'elle figure dans ledit Dossier d'Appel d'Offres et dans ce cadre :

1. à vous présenter, une offre technique sans indication ou référence de prix et une offre de prix correspondante et partie intégrante de ladite offre ;
2. à répondre par écrit à vos demandes de clarifications ;
3. à nous rendre sur votre invitation aux réunions de clarifications, à nos frais et à l'endroit de votre choix, dans le but d'examiner et de clarifier notre offre technique si vous l'estimez nécessaire ;
4. à signer, si notre offre est retenue provisoirement, le Contrat dans les Dix (**10**) jours qui suivront votre notification que le marché nous a été attribué provisoirement et à nous conformer aux dispositions du Dossier d'Appel d'Offres en matière de remise des garanties et cautions prévues par le Contrat paraphé par nos soins.

Fait à , le
Par [ ] et signature [ ]

En qualité de [titre/ fonction]
Dûment autorisés à signer cette offre pour et au nom de [Nom du Soumissionnaire].

N.B : En cas de groupement, chaque membre doit fournir sa propre déclaration à souscrire. Le mandataire doit mentionner qu'il agit au nom du groupement et préciser la nature du groupement (conjoint ou solidaire).

MODELE DE DECLARATION A SOUSCRIRE

(Document à établir sur papier a en-tête de la société)

Dénomination de la société ou raison sociale : **…….**
Adresse du siège social : **…….**
Forme juridique de la société : **…….**
Montant du capital social : **……**
Numéro et date d'inscription au registre du commerce, au registre : **……..**
Wilaya (s) où seront exécutées les prestations, objet du marché : **…….** Wilaya de **…….**
Non, prénom, nationalité, date et lieu de naissance du ou des responsables statutaires de la société et des personnes ayant qualité pour engager la société à l'occasion du marché : **……**
Le déclarant atteste que la société est qualifiée et/ou agréée par un organisme spécialisé à cet effet, lorsque cela est prévu par des textes réglementaires : **…….**
La déclaration atteste que la société a réalisé pendant les Trois (03) dernières années un chiffre d'affaires annuel moyen de **:……**
Existe-t-il des privilèges et nantissement inscrits à l'encontre de la société au greffe du tribunal, section commerciale : **…….**
Le déclarant atteste que la société n'est pas en état de faillite de liquidation ou de cessation d'activité : **……...**

Le déclarant atteste que la société ne fait pas l'objet d'une procédure de déclaration de faillite, de liquidation ou de cessation d'activité : **…….**
La société est-elle en état de règlement judiciaire ou concordat : **……...**
La société a-t-elle été condamnée en application des dispositions de l'ordonnance n° 03-03 du 19 juillet 2003, modifiée et complétée relative à la concurrence : **……...**
Le déclarant atteste que la société est en règle avec son obligation fiscale, parafiscales et l'obligation de dépôt légale de ses comptes sociaux : **…….**
La société s'est-t-elle rendue coupable de fausses déclarations : **……..**
La société a-t-elle fait l'objet d'un jugement ayant autorité de la chose jugée et constatant un délit affectant sa probité professionnelle : **……**
La société a-t-elle fait l'objet de décision de réalisation aux torts exclusifs, par des maîtres d'ouvrages : **…….**
La société est-elle inscrite sur la liste des opérateurs économiques interdits de soumissionner aux marchés publics, prévue à l'article 75 du décret présidentiel 15-247 du 16/09/2015, portant réglementation des marches publics et des délégations de service public : **……..**

La société est-elle inscrite au fichier national des fraudeurs, auteurs d'infraction graves aux législations et réglementations fiscales, douanières et commerciales : **…….**
La société a-t-elle été condamnée pour infraction grave à la législation du travail et de la sécurité sociale : **…….**

La société lorsqu'il s'agit de soumissionnaires étrangers, a-t-elle manqué au respect de l'engagement d'investir prévu à l'article 84 présidentiel 15-247 du 16/09/2015, portant réglementation des marches publics et des délégations de service public : **……...**
Indiquer le nom, le(s) prénom(s), la qualité, la date et lieu de naissance et la nationalité du signataire :**……**

J’affirme, sou peine de résiliation de plein droit du marché ou de sa mise en régie aux torts exclusifs de la société, que ladite société ne tombe pas sous le coup des interdictions édictées par la législation et la réglementation en vigueur .
Je certifie, sous peine de l’application des sanctions prévues sur l’article 216 de l’ordonnance N° 66-156 du 8 Juin 1966 modifiée et complétée, portant code pénal que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts.

Fait à ……., le ……..

(Nom, prénom, qualité du signataire et cachet du Co- contractant)

N.B : En cas de groupement, chaque membre doit fournir sa propre déclaration à souscrire. Le mandataire doit mentionner qu’il agit au nom du groupement et préciser la nature du groupement (conjoint ou solidaire).

MODELE DE GARANTIE (CAUTION) DE SOUMISSION

(A fournir avec l'offre Technique)

Raison et siège social
(Identification Complète)
Caution N° :
N° de Dossier :

Timbre fiscal et cachet de la banque

SONATRACH - ACTIVITE EXPLORATION & PRODUCTION

Division Production **Appel d'offres Ouvert National et International**

Direction Régionale De Hassi R'Mel **N° 38 /SH/E&P/DP/HR/DA/2020 du ……**

BP 64, **HASSI R'MEL**, **WILAYA DE LAGHOUAT 03004**

Date :……..…

Objet : Garantie de soumission d'Appel d'Offres de (Montant de la Garantie) :

Attendu que [nom du Soumissionnaire] (ci-après dénommé le « Soumissionnaire ») a soumis son offre le [date de l'offre] pour l'exécution du Marché susnommé (ci-après dénommée l'Offre).

Faisons savoir par les présentes que nous [nom de la banque] de [adresse de la banque] (ci-après dénommée la « Banque »), sommes engagés vis-à-vis de [nom de la Structure Contractante] (ci-après dénommé la « Structure Contractante ») pour la somme de [montant en chiffres et en lettres], au paiement de laquelle, par les présentes, la Banque s'engage et engage ses successeurs au profit de ladite Structure Contractante.
Certifié par le cachet de ladite Banque ce jour le : …../…../2020.
Les conditions de cette obligation sont les suivantes :
1. Si le Soumissionnaire retire ou annule son offre financière au cours de la période de validité spécifiée par le Soumissionnaire dans son document de soumission, ou
2. Si l'offre de prix présentée par le soumissionnaire contient des modifications et manquements constatés et avérés par rapport à son offre technique, aux dispositions du projet de contrat paraphé par ses soins, et/ou par rapport aux exigences du Dossier d'Appel d'Offres en matière de présentation et contenu de l'offre de prix et ce en dépit de la lettre d'engagement jointe à cette offre
3. Si le Soumissionnaire, ayant été informé de l'acceptation de son offre par la Structure Contractante pendant la période de validité de l'offre :
a) Ne signe pas ou refuse de signer le Contrat en temps utile ; ou
b) N'émet pas ou refuse d'émettre la garantie de bonne exécution et la garantie de la Maison Mère ultime ou des actionnaires dans les délais requis par le Dossier d'Appel d'Offres,
Nous nous engageons à payer à la Structure Contractante une somme à concurrence du montant susmentionné à réception de sa première demande écrite, sans que la Structure Contractante ait à motiver sa demande, à condition qu'il y indique que la somme est demandée en raison de la survenance de l'une ou des trois conditions susmentionnées, en précisant de quelle(s) condition(s) il s'agit.

La présente garantie entrera en vigueur à compter de sa date d'émission en faveur du bénéficiaire et demeurera valable jusqu'à signature du Contrat et mise en place des garanties requises au Contrat.

Pour le compte et au nom de la Banque : **Date :……..…**

[Signature]……..
En tant que……
[Titre]…… ……
Cachet de la Banque…….

Timbre fiscal et cachet de la banque

MODELE DE LETTRE D'ENGAGEMENT
(Papier à en-tête du soumissionnaire)

Appel d'offres National et International Ouvert **N° 38 /SH/E&P/DP/HR/DA/2020**
Relatif à l'acquisition de vannes automatiques avec accessoires de commande pour les installations industrielles de Hassi -R'mel.

A: **SONATRACH ACTIVITE EXPLORATION & PRODUCTION**
DIRECTION REGIONALE DE HASSI R'MEL
BP N° 64 HASSI R'MEL – WILAYA DE LAGHOUAT (03004)

Nous attestons par la présente que l'offre de prix relative à l'Avis d'Appel d'Offres N° **38 /SH/E-P/DP/HR/DA/2020** concernant à l'acquisition de vannes automatiques avec accessoires de commande pour les installations industrielles de Hassi -R'mel a été établie en conformité avec l'ensemble des exigences exprimées par la Structure Contractante dans le Dossier dudit Appel d'Offres et qu'elle correspond en tous points à notre offre technique.

Nous attestons également que les montants figurant dans notre offre de prix sont cohérents avec la décomposition de prix joints à la soumission.

En conséquence, en cas de manquements ou de modifications constatés dans notre offre par rapport aux documents requis dans le Dossier d'Appel d'Offres et inclus dans notre offre technique, nous nous engageons à ne pas contester le rejet de notre offre par la Structure Contractante et la saisie de la garantie d'offre à la demande de la Structure Contractante.

Nous nous engageons également par la présente, conformément à notre lettre de soumission n° [--------] du [----------] relative à la l'Appel d'Offres **N°38 /SH/E-P/DP/HR/DA/2020** à signer le Contrat, paraphé par nos soins, dans les Dix (**10**) jours qui suivent la notification de l'acceptation de notre offre de prix et à fournir, dans les délais requis, la garantie de bonne exécution.

Nous nous engageons enfin si le marché nous est attribué à commencer et à réaliser l'objet du marché et de l'appel d'offres N°**38 /SH/E-P/DP/HR/DA/2020** dans les délais et aux conditions fixées par le Contrat figurant au Dossier d'Appel d'Offres et signé par les deux parties.

Fait à ----------,----------

_____
[Signature]
En tant que : _____
[Titre]
Dûment autorisé à signer cette offre pour et au nom de :_____
[Nom du Soumissionnaire]

MODELE DE LETTRE DE CONFIDENTIALITE

Attendu que

SONATRACH ----------, sise à ----------, -------, Alger, désignée ci-après « la Structure Contractante », projette de ----------, désignées ci-après « ----------», et a lancé un Avis d'Appel d'Offres pour la fourniture des Pièces de Rechange pour Turbo-Expanders ROTOFLOW des Unités Industrielles de la Direction Régionale de Hassi R'Mel et Oued Noumer;

Et,

[Identification de la Société Soumissionnaire] ___Désigné ci-après « Soumissionnaire »

Le Soumissionnaire a obtenu et continuera à obtenir, pendant la préparation et la soumission de son offre et tout au long de la procédure de soumission, des informations propriété de SONATRACH ,désignées ci-après « Données Confidentielles » et par conséquent, s'engage en son nom et au nom de ses préposés, directeurs, employés, sous-traitants, vendeurs, assistants et agents et toute autre personne et/ou partie, ainsi que leur préposés, impliqués ou pouvant être impliqués, en son nom, dans l'offre, s'engage à respecter les termes de la présente sous les conditions suivantes :

Il est entendu par « Données Confidentielle » toute donnée de nature technique, économique ou autre, en relation avec ledit projet, divulguée ou portée à la connaissance du soumissionnaire par la Structure Contractante. Ces données englobent notamment les plans, diagrammes, conceptions, dessins, rapports écrits, courrier électronique, et incluant sans limitation toutes informations techniques, stratégiques ou financières, tous échantillons, toutes spécifications, ainsi que tous supports vidéo, logiciels et toutes autres données de quelque nature qu'elle soit propriété de la SONATRACH auxquelles le Soumissionnaire aura accès à l'occasion de l'Appel d'Offre et/ou en relation avec le projet.

1. La donnée confidentielle ne concerne pas :

(i) Les Informations non divulguées par la Structure Contractante ou toute autre structure de SONATRACH, que le Soumissionnaire a en sa possession, avant la signature de la présente Lettre de Confidentialité, et dont il peut apporter la preuve ;

(ii) Les Informations que le Soumissionnaire a obtenu de façon régulière, après la signature de la présente Lettre de Confidentialité, auprès d'une tierce partie ; et

(iii) Les Informations tombant dans le domaine public.

2. Droits et Obligations du Soumissionnaire

2.1. Le Soumissionnaire doit garder totalement confidentiel et ne doit divulguer à aucune autre tierce partie, à l'exception d'une réquisition d'une autorité administrative ou judiciaire, toute ou partie de la donnée confidentielle. Le Soumissionnaire ne doit pas exploiter commercialement à son profit, ou au profit de toute autre tierce partie, toute donnée Confidentielle et ne devra user de la donnée confidentielle que dans le cadre du dit projet.

2.2. Le soumissionnaire ne doit divulguer les Données Confidentielles qu'à ses employés travaillant sur le projet et qui sont soumis à des obligations de confidentialité non moins contraignantes que celles de la présente Lettre de Confidentialité.

2.3. Les obligations concernant la Données Confidentielle sous les termes et conditions de la présente Lettre de Confidentialité, prendront effet, et pour une durée de deux (02) ans à partir de la date de sa signature.

3. Droit Applicable et Règlement des Différends : La présente Lettre est régie par les dispositions de la législation et la Réglementation Algérienne en vigueur.

Tout différend résultant de l'interprétation, et/ou de l'exécution de la présente Lettre de Confidentialité doit être réglé à l'amiable. A défaut de règlement amiable dans un délai de Quinze (15) jours, le différend sera soumis au tribunal compétent.

SIGNEE AU NOM ET PLACE DU SOUMISSIONNAIRE :
Nom : _____
Titre : _____
Date : _____
En deux (02) exemplaires originaux

REGLES D'ETHIQUE

Généralités

Conformément à la procédure de passation de Marchés de SONATRACH (Directive E-025 du 02/01/2013), les présentes règles sont édictées aux fins d'instruire les structures de Sonatrach ainsi que les soumissionnaires, fournisseurs, entrepreneurs, et consultants d'observer, lors de la passation de marchés, les règles d'éthique professionnelles.

Le strict respect de ces règles constitue la condition essentielle pour la conclusion et la poursuite de relations contractuelles saines et durables, basées sur l'intérêt mutuel des parties et des intervenants dans le processus de passation des marchés.

Le non-respect des présentes dispositions, outre la résiliation du marché concerné, expose ses auteurs à des poursuites judiciaires et à leur exclusion de soumissionner pour les marchés de Sonatrach.

En vertu des présentes, Sonatrach considère que toute manœuvre frauduleuse visant à influencer ou favoriser l'attribution ou l'exécution d'un marché de SONATRACH constitue un motif d'exclusion de ses marchés.

Est considérée comme manœuvre frauduleuse notamment, toute entente ou manœuvre des soumissionnaires (avant ou après la remise de l'offre), visant à afficher des offres de prix à des niveaux ne correspondant pas à ceux qui résulteraient du jeu d'une concurrence libre et ouverte, et à priver Sonatrach des avantages de celle-ci.

1-De la Moralité des soumissionnaires

Tout candidat ou soumissionnaire aux marchés de Sonatrach s'engage à ne payer ou à autoriser la remise d'aucune somme ou valeur, directement ou indirectement, à toute personne morale ou physique de droit public ou privé, en vue d'obtenir un marché auprès de Sonatrach.

A ce titre :

-Il garantit se porter fort du respect des présentes par ses filiales et par son personnel ;

-Il déclare et garantit qu'il n'a engagé aucune action, préalablement à la conclusion du contrat, qui serait contraire aux engagements souscrits au titre des présentes.

2- Des activités des Fournisseurs, Entrepreneurs et/ou Consultants

2.1. En application de ces règles, chaque fournisseur, entrepreneur, ou consultant atteste tant pour son propre compte que pour le compte de ses filiales, employés, sous-traitants, qu'il n'a procédé ni ne procédera pour l'obtention du marché, à aucune offre, paiement, promesse ou autorisation de paiement d'une somme quelle qu'elle soit, directement ou indirectement, au profit d'un fonctionnaire, employé, dirigeant quel qu'en soit le rang. Ou toute personne ayant un lien direct avec celui-ci et susceptible d'être à l'origine d'un conflit d'intérêt.

2.2. Le fournisseur, l'entrepreneur ou le consultant s'interdit de payer des honoraires, commission, ou la remise d'un objet de valeur quels qu'ils soient et s'interdit de traiter directement avec toute personne ou entité, intermédiaire ou autre, sachant que les résultats pourraient profiter à un employé ou autre relevant des effectifs de Sonatrach ou de ses sociétés affiliées.

2.3 Le fournisseur, l'entrepreneur ou le consultant s'engage à mettre en œuvre tous ses moyens pour empêcher que tout membre de son personnel, représentant ou mandataire ne s'engage dans une activité qui porterait préjudice aux intérêts de Sonatrach ou toute entité faisant partie de Sonatrach. Il s'engage à signaler et à éviter tout conflit d'intérêt pouvant résulter de l'exécution d'un contrat et/ou d'une prestation pour lesquels ses services sont requis.

2.4 Le fournisseur, l'entrepreneur ou le consultant s'engage et garantit qu'aucune manœuvre apparente ou cachée, visant à dissimuler des informations, de nature à tromper Sonatrach n'a été initiée avant, lors et après la signature du contrat.

A ce titre, il déclare et garantit, sous sa seule responsabilité, pour son propre compte, son personnel, sous - traitants et les sociétés affiliées, qu'il n'a connaissance d'aucune manœuvre de ce type.

2.5 Le fournisseur, l'entrepreneur ou le consultant déclare et garantit que les biens et/ou les services proposés à Sonatrach ne souffrent d'aucun vice volontairement dissimulé, par ses

employés, sous-traitants et sociétés affiliées et que les offres de prix ne résultent pas de manœuvres frauduleuses mais d'une démarche qui les rapprochent des prix pratiqués dans le marché et d'une pratique commerciale loyale.

2.6 Le fournisseur, l'entrepreneur ou le consultant s'interdit et s'engage à n'entreprendre aucune action ni aucun acte de nature ou de manière à constituer une diffamation à l'encontre de Sonatrach ou à porter atteinte à son image de marque.

2.7 La défaillance avérée dans l'exécution d'un contrat, outre la résiliation du contrat, aux torts exclusifs du fournisseur, entrepreneur ou consultant, peut exposer ses auteurs à leur exclusion de soumissionner pour les marchés de Sonatrach. Indépendamment de l'application des clauses contractuelles prévues à cet effet.

3. Dispositions Finales

Le fournisseur, l'entrepreneur ou le consultant atteste avoir connaissance des dispositions des présentes et déclare expressément accepter les décisions prononcées par Sonatrach, consécutivement à toute violation de ces règles.

Lu et Accepté **Le soumissionnaire**
(Date, Cachet Humide et

Signature)

MODELE DE DEMANDE DE CLARIFICATION
SONATRACH ----------

Projet : **Relatif à l'acquisition de vannes automatiques avec accessoires de commande pour les installations industrielles de Hassi -R'mel.**

DEMANDE DE CLARIFICATION AU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

APPEL D'OFFRES N° 38 /SH/E&P/DP/HR/DA/2020	
CLARIFICATION REFERENCE N°	
NOM DU SOUMISSIONNAIRE	
Email :	
EN REFERENCE A : ▪ PLANS / SPECIFICATIONS ▪ PROJET DE CONTRAT ▪ REF. N° ET / OU PAGE / LIGNE N°	
CLARIFICATIONS REQUISES	
RAISONS DE CLARIFICATIONS	
SIGNATURE	
DATE	

N.B: La date limite de réception et réponse des demandes de clarifications est fixée à dix (10) jour ouvrables avant la date limite de dépôt de l'offre.

PROCEDURE DE TRAITEMENT DES RECOURS

1- OBJET :

En application la directive de passation des marchés E-025 du 02/01/2013, la présente procédure définit le cadre et les conditions d'exercice des recours par les soumissionnaires et leur traitement par les Commissions des Marchés Compétentes.

2- LES CAS D'EXECUTIONS DES RECOURS PAR LES SOUMISSIONNAIRES :

Le recours d'un soumissionnaire ne peut porter que sur les décisions prises par la structure contractante, dans le traitement de son offre.

Les soumissionnaires à un Appel d'Offres ont la possibilité d'introduire des recours au plus tard dans les Cinq (**05**) jours ouvrables, à compter de la date de publication de l'avis d'attribution provisoire du marché au **BAOSEM**.

3- FORME DES RECOURS

Tout recours introduit par un soumissionnaire dans les formes et conditions prévues dans la présente procédure, doit comporter :

- Les Noms (prénoms), qualité, fonction, raison sociale et adresse du siège social du soumissionnaire.
- Les références et l'objet de l'Appel d'Offres concerné.
- Un exposé des motifs du recours, daté et signé, accompagné de toutes pièces justificatives.

4- DEPOT ET RECEPTION DES RECOURS

Les recours des soumissionnaires doivent être déposés ou transmis à la structure contractante, désignée dans l'Avis d'Appel d'Offres et/ou dans le dossier d'Appel d'Offres et ce, contre accusé de réception.

5- TRAITEMENT DES RECOURS

5.1. Tout recours enregistré par la structure contractante, sera transmis au secrétariat de la Commission des Marchés compétente, accompagné de l'accusé de réception, au plus tard dans les Trois (**03**) jours, ouvrables qui suivent sa réception.

5.2. Le traitement de recours est dévolu à la Commission des Marchés Compétente qui doit statuer sur tout recours introduit par les soumissionnaires.

5.3. La Commission des Marchés Compétente peut faire appel à toute expertise interne de l'entreprise.

Tout recours n'ayant pas satisfait aux conditions prévues dans la présente procédure, sera rejeté par la Commission des Marchés Compétente.

6- DELAI DE TRAITEMENT DES RECOURS

La Commission des Marchés compétente doit rendre une décision motivée au plus tard dans un délai de Dix (**10**) jours ouvrables, à compter de la date de réception du recours par le secrétariat de la Commission des Marchés. Cette décision doit être motivée à la structure contractante concernée par le recours.

7- NOTIFICATION AUX SOUMISSIONNAIRES

7.1- Il incombe à la structure contractante d'informer le soumissionnaire du résultat de l'examen de son recours dans les Deux (**02**) jours, ouvrables suivant le jour de réception de la décision de la Commission des Marchés Compétente.

7.2- les décisions de la Commission des Marchés sont définitives et ne peuvent faire l'objet de contestations.

8- EFFETS DE LA DECISION DE LA COMISSION DES MARCHES

Dans le cas où le recours est déclaré fondé, la structure contractante doit prendre les mesures adéquates aux fins de la mise en conformité du processus d'appel d'offres ou, le cas échéant, procéder à l'annulation de l'appel d'offres.

En cas d'annulation de l'appel d'offres, l'avis d'annulation sera publié au **BAOSEM**.

9- DISPOSITIONS FINALES

Pour chaque appel d'offres, les relations entre SONATRACH et les soumissionnaires sont régies exclusivement par le présent Dossier d'Appel d'Offres (DAO).

Aucun support, autre que le présent Dossier d'Appel d'Offres, ne peut être présenté à l'appui d'un recours ou d'une réclamation.

Le soumissionnaire
(Date, Cachet Humide et Signature)

MODELE DE GARANTIE MAISON MERE ULTIME OU DES ACTIONNAIRES

…… (Ci-après désignée Société Mère) garantit, promet et accepte complètement et sans conditions, à et pour SONATRACH (désignée ci-après Structure Contractante) et à ses successeurs et légataires, que …… (Désigné ci-après Entrepreneur/Fournisseur/Prestataire) accomplira fidèlement et avec satisfaction toutes les tâches comprises dans le Contrat daté du ……, (désigné ci-après Contrat) entre la Structure Contractante et l'Entrepreneur.
Si le Fournisseur ne peut accomplir les tâches citées dans le Contrat, la société Mère devra accomplir les tâches de ce Contrat comme si ce Contrat lui appartenait en investissant avec l'Entrepreneur/le Fournisseur/le Prestataire les ressources nécessaires pour l'accomplissement des obligations, ou aidera l'Entrepreneur/le Fournisseur/le Prestataire à faire des propositions ou arrangements nécessaires avec d'autres Sociétés pour l'accomplissement des obligations de l'Entrepreneur et/ou de la Société Mère. Tout arrangement pour l'accomplissement des obligations contractuelles de l'Entrepreneur/le Fournisseur/le Prestataire par une Société tierce devra faire l'objet, au préalable, d'un accord écrit de la Structure Contractante.

La Société Mère ne pourra en aucun cas soulever ou revendiquer des actions de défense concernant la façon de procéder de la Structure Contractante quant à la performance, la non-performance ou dommage occasionné à la Société Mère signataire de cette garantie, exception faite des défenses que le Fournisseur pourra apporter pour sa défense lorsque de tels actions ou procédés sont engagés contre l'Entrepreneur basés sur la réalisation ou la non-réalisation de ce Contrat.

Le Fournisseur et sa Société Mère devront ensemble et séparément indemniser la Structure Contractante pour toute dépense légale de quelque nature qu'elle soit ayant causé une défaillance, de la Société Mère, à satisfaire pleinement et ponctuellement toute les obligations ci-dessus.

Cette garantie ne devra en aucun cas diminuer ou affecter le droit au recours de la Structure Contractante lors d'une défaillance ou d'un retard dans la réalisation du Contrat. Tout amendement ou extension fait par consentement mutuel des parties concernées du Contrat devra être établi par écrit et sera donc considéré comme approuvé par la Société Mère.
Cette garantie s'appliquera sans aucune limitation à ces amendements ou extensions.

La Société Mère signe ce document de Garantie en trois exemplaires, comme preuve de Cette Garantie.

NOM DE LA SOCIETE MÉRE	**NOM LE FOURNISSEUR**
Par : …….	Par : …….
Dûment autorisé par	Dûment autorisé par
……..	……..

MODELE DE LETTRE DE SOUMISSION D'OFFRE FINANCIERE
(A fournir avec l'offre financière)
(Papier à entête du soumissionnaire)

Appel d'Offres National et International Ouvert **N° 38 /SH/E&P/DP/HR/DA/2020**
Relatif à **l'acquisition de vannes automatiques avec accessoires de commande pour les installations industrielles de Hassi -R'mel.**

Je soussigné (e), ……
Nom et Prénom : ……
Profession : ……
Demeurant à : ……
Agissant au nom et pour le compte de : ……inscrit (e) au registre de l'artisanat et des métiers ou autre (à préciser) de : ……
Après avoir pris connaissance des pièces du projet de marché et après avoir apprécié, à mon point de vue et sous ma responsabilité, la nature et difficulté des prestations à exécuter :
Remets, revêtus de ma signature, un bordereau des prix et un délai estimatif, établis conformément aux canevas figurant au dossier d'appel d'offres.
Me soumet et m'engage envers (indiquer le nom du service contractant) ……... à exécuter les prestations conformément aux conditions du dossier d'appel d'offres et moyennant la somme de (indiquer le montant du marché en dinars et, le cas échéant, en devises étrangères, en chiffres et en lettre, et en hors taxes et en toutes taxes) ……
M'engage à exécuter le marché dans un délai de : (indiquer le délai en chiffres et en lettres) …….
Le service contractant se libère des sommes dues, en faisant donner crédit au compte Bancaire **RIB** N°……
Auprès : ……
Adresse : ……
Affirme, sous peine de résiliation de plein droit du marché ou de se mise en règle aux torts exclusifs de la société, que ladite société ne tombe pas sous le coup des interdictions édictées par législation et la réglementation en vigueur.
Certifie, sous peine de l'application des sanctions prévues par l'article 216 de l'ordonnance N° 66 – 156 du 8 Juin 1966, modifiée et complétée portant code pénal que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts.

Fait à……, le……..
(Nom, qualité du signataire et cachet du soumissionnaire)

N.B : En cas de groupement, le chef de fil doit mentionner qu'il agit au nom du groupement et préciser la nature du groupement (conjoint ou solidaire).

MODELE DU CANEVAS COMMERCIAL

(Pour les Soumissionnaires Local)

ETAT DESCRIPTIF ET VALORISE DE LA FOURNITURE

LOT N° 01 : VANNES AUTOMATIQUES COMPLETES DE SIZES SUPERIEURS A 3" AVEC ACCESSOIRES DE COMMANDE (Soumises à DGM)

VANNES AUTOMATIQUES COMPLETES AVEC ACCESSOIRES POUR SCS / SCN

N° Item	Désignation	Référence	Quantité	Prix unitaire en DA	Prix total en DA
1	Vanne automatique ON/OFF complète avec accessoires Fabricant WAGI GROVE CAMERON, Size: **16" 2500** RTJ, Type: Ball, Model: B7B-1225, Action: FMA, **N°S: 16924** , Actuateur BIFFI, Type: ALGA 2500/1-400, Tag N°: V251 - V257	B7B	1		

VANNES AUTOMATIQUES COMPLETES AVEC ACCESSOIRES POUR MPP0 ET HR-SUD

N° Item	Désignation	Référence	Quantité	Prix unitaire en DA	Prix total en DA
2	Vanne Automatique ON/OFF complète avec accessoires tout soudé Fabricant: COOPER CAMERON, size: **10" 1500 RTJ**, Temp Max: 149°C, Press Max à 38°C: 255 Bars, Clapet: Ball, **N° Série: 297555**, Model actuateur BETTIS T516 DA M4, Tag N°: 00-UASV1301 et S20-HXV002	T30	2		

VANNES AUTOMATIQUES COMPLETES AVEC ACCESSOIRES POUR MPP1

N° Item	Désignation	Référence	Quantité	Prix unitaire en DA	Prix total en DA
3	Vanne Automatique ON/OFF complète avec accessoires tout soudé Fabricant: CAMERON, size: **24" x 22".1/2 Class 1500RTJ**, ASSM N°: 231006-37-44-01, Temp Max: 149°C, Press Max à 38°C: 250 Bars, Clapet: Ball, **N° Série: 259498** / Action: FMA, Shafer Actuator, Tag N°: UV-01	231006-37-44-01	1		
4	Vanne Automatique ON/OFF complète avec accessoires tout soudé Fabricant: CAMERON, size: **24" x 24" 600RF**, ASSM N°: 37663-3-7-8, Temp Max: 300°F, Max WP: 1440 PSI, **N° Série: 210356** / Action: FMA, Clapet: **Ball**, Shafer Actuator, Tag N°: UV-04	37663-3-7-8	1		

VANNES AUTOMATIQUES COMPLETES AVEC ACCESSOIRES POUR MPP234					
N° Item	**Désignation**	**Référence**	**Quantité**	**Prix unitaire en DA**	**Prix total en DA**
5	Vanne automatique ON/OFF complète avec accessoires Fabricant CAMERON, Size: **24" x 21"1/4 x 24" 600 RF**, Type: **Ball**, model: 800671, Part N°: 502706-5, Valve Assembly N°: 505506-21, Action: FMA, N°S: **243624 / 227743-5 / 227746-8**, MFG: 578, Actuateur SHAFER T12-1/2X12, Tag N°: 21/31/41-HXC-114	800671	2		
6	Vanne automatique ON/OFF complète avec accessoires Fabricant CAMERON, Size: **24" x 21" 1/4 x 24" 600 RF**, Type: **GLOBE**, Part N°: 502706-5, Valve Assembly N°: 505506-12-7-8, Action: OMA, N°S: **243620**, MFG: 678, Actuateur BETTIS TR-1020B-H, Tag N°: 42-HIC-115	505506-12-7-8	2		
7	Vanne automatique ON/OFF complète avec accessoires Fabricant CAMERON, Size: **8" x 6" x 8" 150 RF**, Type: Ball, model: 800171, Part N°: 502687-2, Valve Assembly N°: 505068-21, Action: **FMA**, **N°S: 244649**, MFG: 578, Actuateur BETTIS 731C-M3, Tag N°: 40-UZV-025	800171	1		
8	Vanne automatique ON/OFF complète avec accessoires Fabricant CAMERON, Size: **16" x 14" 150 RF**, Type: BALL, Part N°: 504003-13-00-06, Valve Assembly N°: 505076-12-7-8, Action: FMA, **N°S: 240803**, MFG: 678, Actuateur BETTIS T416BH, Tag N°: 40-UZV-039	505076-12-7-8	1		
9	Vanne automatique ON/OFF complète avec accessoires Fabricant CAMERON, Size: **20" x 18" 150 RF**, Part N°: 502706-4, Valve Assembly N°: 505080-12-7-8, Type: BALL, Action: FMA, **N°S: 246399**, MFG: 678, Actuateur BETTIS T516BH, Tag N°: 40-UZV-045	505080-12-7-8	1		

VANNES AUTOMATIQUES COMPLETES AVEC ACCESSOIRES POUR SBN / MPP3					
N° Item	**Désignation**	**Référence**	**Quantité**	**Prix unitaire en DA**	**Prix total en DA**
10	Vanne automatique ON/OFF complète avec accessoires Fabricant GROVE DRESSER CAMERON, Size: **36" X 32" 900 RTJ** Type: B5, Action: FMA, **N°S: 309404**, Type Actuateur: HT 2164-HMO LEDEEN DRESSER, Tag N°: 03-XV920	B5	1		

VANNES AUTOMATIQUES COMPLETES AVEC ACCESSOIRES POUR SBC					
N° Item	**Désignation**	**Référence**	**Quantité**	**Prix unitaire en DA**	**Prix total en DA**
11	Vanne automatique ON/OFF complète avec accessoires Fabricant GROVE DRESSER CAMERON, Size: **48" X 42" 900 RTJ,** Type: B5, Action: FMA, **N°S: 304869 / 304870**, Type Actuateur LEDEEN DRESSER: HT 31-2X84-HMO LEDEEN DRESSER, Tag N°: 09-XV-901A/B	B5	1		
12	Vanne automatique ON/OFF complète avec accessoires Fabricant GROVE DRESSER CAMERON, Size: **28" X 24" 900 RTJ,** Type: B5, Action: FMA, N°S: **307586 / 87**, Type Actuateur LEDEEN DRESSER : HT 2164-HMO, Tag N°: 09-XV-920	B5	1		
VANNES AUTOMATIQUES COMPLETES AVEC ACCESSOIRES POUR CSTF					
N° Item	**Désignation**	**Référence**	**Quantité**	**Prix unitaire en DA**	**Prix total en DA**
13	Vanne Automatique ON/OFF complète avec accessoires Fabricant: CAMERON, size: **8" 300RF**, ASSM N°: 505198-12, Clapet: Ball, **N° Série: 225744** / Action: FMA, Type Actuator: BETTIS 731C-M3, Tag N°: 50-HXC-015-V	505198-12	1		
14	Vanne Automatique ON/OFF complète avec accessoires Fabricant: CAMERON, size: **14" 150RF**, ASSM N°: 500291-4-1, **N° Série: 225836** / Action: FMA, Clapet: Ball, Type Actuator: BETTIS T416B-H, Tag N°: 50-HXC-018-V	500291-4-1	1		
15	Vanne Automatique ON/OFF complète avec accessoires Fabricant: CAMERON, size: **8" 150RF**, ASSM N°: 505068-12-22-8, **N° Série: 225748** / Action: **OMA**, Clapet: Ball, Type Actuator: BETTIS 731C-M3, Tag N°: 50-HXC-020-CV	505068-12-22-8	1		
VANNES AUTOMATIQUES COMPLETES AVEC ACCESSOIRES POUR HR-Sud					
Item	**Désignation**	**Référence**	**Quantité**		
16	Vanne automatique ON/OFF complète avec accessoires Fabricant CAMERON, Size: **8" 1500 RTJ**, Type: Ball, Model: T30, ASSM N°: 2173023-00-02, Action: FMA, **N°S: 11007013**, Actuateur BETTIS, Tag N°: S20-HXV003	T30	1		
VANNES AUTOMATIQUES COMPLETES AVEC ACCESSOIRES POUR SBC					
N° Item	**Désignation**	**Référence**	**Quantité**	**Prix unitaire en DA**	**Prix total en DA**
17	Vanne Régulatrice complète avec accessoires Fabricant NIIGATA MASONEILAN, Size: **8" 900 RTJ**, Type: 51-41335, CV: 165, course: 63,5 mm, Action: OMA, **N°S: CC12A0072-3**, Type Actuateur: CYLINDRE, Tag N°: 09-XV-935	51-41335	1		

18	Vanne Régulatrice complète avec accessoires Fabricant NIIGATA MASONEILAN, Size: **4" 300 RF**, Type: 81-80386, CV: 124, course: 38,1 mm, Action: VERROUILLEE, **N°S: BC11A0229-11**, Type Actuateur: DIAPHRAGM, Tag N°: 09-HV-946	81-80386	1		
19	Vanne Régulatrice complète avec accessoires Fabricant NIIGATA MASONEILAN, Size: **14" 900 RTJ**, Type: 71-41435, CV: 1450, course: 139,7 mm, Action: FMA, **N°S: BC12A0230-18,** Type Actuateur: DOMOTOR, Tag N°: 09-HV-902	71-41435	1		
VANNES AUTOMATIQUES COMPLETES AVEC ACCESSOIRES POUR MPP1					
N° Item	**Désignation**	**Référence**	**Quantité**	**Prix unitaire en DA**	**Prix total en DA**
20	Vanne Régulatrice complète avec accessoires Fabricant: FISHER, size: **8" x 12" 900RF**, TYPE: 496D-5-FBT, Clapet: Lineair, **N° Série: 6340204 / 5 / 6**, Type Actuator: 585CLS Piston, Action: FMA, Tag N°: PV-12	496D-5-FBT	1		
21	Vanne Régulatrice complète avec accessoires Fabricant: FISHER, size: **16" x 24" 600RF**, TYPE: 496U-FBT, Clapet: Lineair, **N° Série: 6331462**, Type: Actuator 10" Cylinder, Action: OMA, Tag N°: PV-03	496U-FBT	1		
22	Vanne Régulatrice complète avec accessoires Fabricant: FISHER, size: **6" x 4" 300RF**, TYPE: 657-EWT, Diaph: 45, CV: 165, **N° Série: 6488296** / Action: OMA, Clapet: Lineair, Tag N°: PV-13A	657-EWT	1		
23	Vanne à Papillon Régulatrice complète avec accessoires Fabricant: FISHER, size: **8" 900RF**, TYPE: 1061-7600, **N° Série: 1108813** / Action: FMA, Clapet: Disc, Tag N°: TV-06	1061-7600	1		
VANNES AUTOMATIQUES COMPLETES AVEC ACCESSOIRES POUR CTH2/3/4					
N° Item	**Désignation**	**Référence**	**Quantité**	**Prix unitaire en DA**	**Prix total en DA**
24	Vanne Régulatrice complète avec accessoires Fabricant: FISHER, size: **12" 300RF** / TYPE: V300 SER B / **N° Série: 15466907** / DIAPHRAGM SIZE: 60/ TRAVEL: rotation 90°/ Action: PDTC / Ball disc: SST/PT / Opering :0 - 40/ Pression air ferme, Type actuteur 1052 / FLUIDE: Pression GAZ Séparateur HP	V300	1		
25	Vanne Régulatrice complète avec accessoires Fabricant: FISHER, Size: **6" 300RF**, Type: actuator 1052 et body 8510B, **N° Série: EU03114293**, Diaphragm size: 60, CV: 907, Paching: PTEE, Travel: Rotation 90 °, Reglage banc: 0,25-0,86, Oper range: 0 - 1,24 , Body corps: A216WCC, Manque d'air: Ferme, Fluide: Gaz Séparateur HP.	8510B	1		

VANNES AUTOMATIQUES COMPLETES AVEC ACCESSOIRES POUR SRGA

N° Item	Désignation	Référence	Quantité	Prix unitaire en DA	Prix total en DA
26	Vanne Automatique ON/OFF complète avec accessoires Fabricant: PETROLVALVES, size: **16" x 12" 300RF**, Clapet: Ball, **N° Série: H5465** / Action: FMA, Type Actuator: GP0855-335A/D1 MAN FLUID SYSTÈME, N°S ACTUATOR: 9601002701, Réf NP: RVO29433, Tag N°: 10ROV104	GP0855-335A/D1	1		
27	Vanne Automatique ON/OFF complète avec accessoires Fabricant: PETROLVALVES, size: **12" x 8" 150RF**, Clapet: Ball, **N° Série: H2409** / Action: FMA, Type Actuator: RP240-300A/D1 MAN FLUID SYSTÈME, N°S ACTUATOR: 9601001901, Réf NP: RVO29418, Tag N°: 10ROV103	RP240-300A/D1	1		
28	Vanne Automatique ON/OFF complète avec accessoires Fabricant: PETROLVALVES, size: **16" 150RF**, Clapet: Ball, **N° Série: H2330** / Action: FMA, Type Actuator: GP0855-335A/D1 MAN FLUID SYSTÈME, N°S ACTUATOR: 9601000901, Réf NP: RVO29403, Tag N°: 10ROV105	GP0855-335A/D1	1		
29	Vanne Automatique ON/OFF complète avec accessoires Fabricant: PETROLVALVES, size: **24" 150RF**, Clapet: Ball, **N° Série: K0285** / Action: FMA, Type Actuator: ALGA 1.5C 280 MHP BIFFI, Réf NP: RVO58390, Tag N°: 10ROV204	RVO58390	1		
30	Vanne Automatique ON/OFF complète avec accessoires Fabricant: PETROLVALVES, size: **26" x 20"150RF**, Clapet: Ball, **N° Série: K0289** / Action: FMA, Type Actuator: ALGA 1.5C 280 MHP BIFFI, Réf NP: RVO58392, Tag N°: 40ROV107	RVO58392	1		
31	Vanne Automatique ON/OFF complète avec accessoires Fabricant: PETROLVALVES, size: **10" x 6" 1500RTJ**, Clapet: Ball, **N° Série: H5266** / Action: FMA, Type Actuator: RP240-385A/D1 MAN FLUID SYSTÈME, N°S ACTUATOR: 9601002401, Réf NP: RVO29429, Tag N°: 40ROV103	RVO29429	1		
32	Vanne Automatique ON/OFF complète avec accessoires Fabricant: PETROLVALVES, size: **6" RB 300RF**, Clapet: Ball, **N° Série: K0300** / Action: FMA, Type Actuator: RPS-60-S2-A1-CL-MHW BIFFI, Réf NP: RVO58408, Tag N°: 62ROV001	RVO58408	1		
33	Vanne Automatique ON/OFF complète avec accessoires Fabricant: PETROLVALVES, size: **12" x 8" RB 1500RTJ**, Clapet: Ball, **N° Série: K0301** / Action: FMA, Type Actuator: ALGA 0.9C 280 MHP BIFFI, Réf NP: RVO58440, Tag N°: 40ROV203	RVO58440	1		

VANNES AUTOMATIQUES COMPLETES AVEC ACCESSOIRES POUR CTH2/3/4

N° Item	Désignation	Référence	Quantité	Prix unitaire en DA	Prix total en DA
34	Vanne Régulatrice complète avec accessoires Fabricant: NUOVO PIGNONE BARI, Size: **16" 300RF**, Type: UCH/BI, **N° Série: 8200080/23**, Mater Body: A216WCB et Stem and Plug: 17-4-PH, Packing:Teflon, Travel: strock 130mm, Port: CV1500 - WOG: 49,6 bars, Range: 1,7 à 3,1 bars, Supply: 4,5 bars, Clapet egal % - Air Open, Fluide: Gaz Vers SRGA.	UCH/BI	1		
35	Vanne Régulatrice complète avec accessoires Fabricant: NUOVO PIGNONE BARI, Size: **12" 300 RF**, Pass: 12", Type: UCH / BI, **N° Série: 8080949-28**, Press: 49,6bars, Supply: 40PSI, Ressort: 15-30PSI, Body: A216WCB, Tige et clapet: 17-4PH / clapet egal %, Pression air: Open, Fluide: Pression Gaz du Séparateur HP (vers SRGA).	UCH / BI	1		

VANNES AUTOMATIQUES COMPLETES AVEC ACCESSOIRES POUR SRGA

N° Item	Désignation	Référence	Quantité	Prix unitaire en DA	Prix total en DA
36	Vanne Régulatrice complète avec accessoires Fabricant: NUOVO PIGNONE, size: **12" 150RF**, Clapet: WCB, **N° Série: 8080949/24** / Action: OMA, Type: ULN/BI, CV: 680, Réf NP: RVO51597, Tag N°: 40PV106	ULN/BI	1		
37	Vanne Régulatrice complète avec accessoires Fabricant: NUOVO PIGNONE, size: **6" 1500RTJ**, Clapet: WCB, **N° Série: 8080949/9** / Action: OMA, Type: ULN/BI, CV: 26, Réf NP: RVO44903, Tag N°: 40PV109	ULN/BI	1		
38	Vanne Régulatrice complète avec accessoires Fabricant: NUOVO PIGNONE, size: **8" 1500RTJ**, Clapet: WCB, **N° Série: 8200080/12** / Action: OMA, Type: ULN/BI, CV: 45, Réf NP: RVO58818, Tag N°: 40PV209	ULN/BI	1		
39	Vanne Régulatrice complète avec accessoires Fabricant: NUOVO PIGNONE, size: **24" 150RF**, Clapet: WCB, **N° Série: 8200080/11** / Action: OMA, Type: ULN/BI, Réf NP: RVO58782, Tag N°: 40PV206	ULN/BI	1		

VANNES AUTOMATIQUES COMPLETES AVEC ACCESSOIRES POUR HR-Sud

N° Item	Désignation	Référence	Quantité	Prix unitaire en DA	Prix total en DA
40	Vanne automatique ON/OFF complète avec accessoires Fabricant KITAMURA, Size: **10" 600 RF**, Type: Ball, Model: E0108-62, Action: FMA, **N°S: A-717486**, Type: AW28S, Tag N°: S20-XV203	E0108-62	1		

41	Vanne automatique ON/OFF complète avec accessoires Fabricant KITAMURA, Size: **6" 1500 RTJ**, Type: Ball, Model: E0110-62, Action: FMA, **N°S: A-717487**, Type: AW28S, Tag N°: S20-XV210	E0110-62	1		
42	Vanne automatique ON/OFF complète avec accessoires Fabricant KITAMURA, Size: **10" 900 RTJ** , Type: Ball, Model: E0109-62, Action: FMA, **N°S: A-717460**, Type: AW28D, Tag N°: S20-XV207	E0109-62	1		
43	Vanne automatique ON/OFF complète avec accessoires Fabricant KITAMURA, Size: **10" 300 RF**, Type: Ball, Model: E0106-62, Action: FMA, **N°S: A-717458/57**, Type: AW28S, Tag N°: S20-XV201/213	E0106-62	1		

VANNES AUTOMATIQUES COMPLETES AVEC ACCESSOIRES POUR MPP4

N° Item	Désignation	Référence	Quantité	Prix unitaire en DA	Prix total en DA
44	Vanne automatique ON/OFF complète avec accessoires Fabricant KITAMURA, Size: **6" 300 RF**, Type: Ball, Action: FMA, **N°S: A-966513**, Type: AW20S-HW, Tag N°: 40-UZV-061	AW20S-HW	1		

VANNES AUTOMATIQUES COMPLETES AVEC ACCESSOIRES POUR MPP4

N° Item	Désignation	Référence	Quantité	Prix unitaire en DA	Prix total en DA
45	Vanne Régulatrice complète avec accessoires Fabricant: VALTEK, size: **10" x 20" 300 RF**, Model: MARK I, **N° Série: 12196-2** / Action: OMA, Tag N°: 40-PIC-009	MARK I	1		
46	Vanne Régulatrice complète avec accessoires Fabricant: VALTEK, size: **8" 600 RF**, Model: MARK I, **N° Série: 12196-6** / Action: OMA, Tag N°: 40-FIC-017A/B	MARK I	1		

VANNES AUTOMATIQUES COMPLETES AVEC ACCESSOIRES POUR CSTF

N° Item	Désignation	Référence	Quantité	Prix unitaire en DA	Prix total en DA
47	Vanne Régulatrice complète avec accessoires Fabricant: VALTEK, size: **16" x 16" 300 RF**, Model: MARK I, **N° Série: 12196-14** / Action: FMA, Clapet: Ball, Tag N°: 60-PIC-019-V	MARK I	1		

VANNES AUTOMATIQUES COMPLETES AVEC ACCESSOIRES POUR MPP2/MPP3

N° Item	Désignation	Référence	Quantité	Prix unitaire en DA	Prix total en DA
48	Vanne Régulatrice complète avec accessoires Fabricant: Control Components INC, size: **4'' X 4'' 600 RF**, Model N°: M8G6-25-X4WF-X4WF-41MC22, **N° Série: 21277-5-2** / Action: FMA, Clapet: Globe 2 1/2", Tag N°: 30-PIC-018AV	M8G6-25-X4WF-X4WF-41MC22	2		
49	Vanne Régulatrice complète avec accessoires Fabricant: Control Components INC, size: **6'' X 6'' 300 RF**, Model N°: M2G3-X3-X6WF-X6WF-41MJ42, **N° Série: 21405-1-2** / Action: FMA, Clapet: Globe 3", Tag N°: 30-PIC-016V	M2G3-X3-X6WF-X6WF-41MJ42	1		

VANNES AUTOMATIQUES COMPLETES AVEC ACCESSOIRES POUR CSTF

N° Item	Désignation	Référence	Quantité	Prix unitaire en DA	Prix total en DA
50	Vanne Régulatrice complète avec accessoires Fabricant: Control Components INC, size: **10" x 12" 300 RF**, Model N°: M1A3-10-10IF-12IF-41EA41, **N° Série: 22233-4-1** / Action: FMA, Clapet: Ball, Tag N°: 50-PIC-019-V	M1A3-10-10IF-12IF-41EA41	1		

VANNES AUTOMATIQUES COMPLETES AVEC ACCESSOIRES POUR SRGA

N° Item	Désignation	Référence	Quantité	Prix unitaire en DA	Prix total en DA
51	Vanne Automatique ON/OFF complète avec accessoires Fabricant: ZAVERO, size: **6" RB 600RF**, Clapet: Ball, Type: TRUNNION, **N° Série: 50128166** / Action: FMA, Type Actuator: ALGAS 0.9S-0350-335-CL-MHW BIFFI, Tag N°: 65-ROV-001	TRUNNION	1		

Les coûts des assurances	
Le coût de transport terrestre jusqu'au site de Hassi R'Mel	
Les coûts des droits et taxes douanières (éventuelles)	
Frais DGM ((Direction Générale des Mines)	
Montant total en Dinars Algériens en hors TVA livré à Hassi R'Mel	

Le montant global est arrêté à la somme de …… (en Lettres) …….(en Chiffres)…….. en Dinar (s) Algérien (s) en hors TVA livré à Hass R'Mel.

<u>LOT N° 02</u> : VANNES AUTOMATIQUES COMPLETES DE SIZES INFERIEURS A 4" AVEC ACCESSOIRES (Non soumises à DGM)

VANNES AUTOMATIQUES COMPLETES AVEC ACCESSOIRES POUR SCS / SCN

N° Item	Désignation	Référence	Quantité	Prix unitaire en DA	Prix total en DA
1	Vanne automatique ON/OFF complète avec accessoires Fabricant WAGI GROVE CAMERON, Size: **3" 600RF**, Type: Ball, Model: B4B-600, Action: FMA, **N°S: 15481**, ActuateurI BIFFI, Type: GIG 50/1-60/60, Tag N°: V202	B4B-600	1		
2	Vanne automatique ON/OFF complète avec accessoires Fabricant CAMERON, Size: **2" 2500 RTJ**, Type: Ball, Model: B71 , Action: FMA **N°S: 238022**, Actuateur BIFFI, Type: ALGA 200/175/75, Tag N°: V252-V256-V258-V260	B71	1		

VANNES AUTOMATIQUES COMPLETES AVEC ACCESSOIRES POUR SBC

N° Item	Désignation	Référence	Quantité	Prix unitaire en DA	Prix total en DA
3	Vanne automatique ON/OFF complète avec accessoires Fabricant GROVE DRESSER CAMERON, Size: **2" X 1 1/2" 1500 RTJ,** Type: B4D, Action: FMA, **N°S: 310326**, Type Actuateur LEDEEN DRESSER: VA 113-SRC7-JS, Tag N°: 09-XV-903	B4D	1		

VANNES AUTOMATIQUES COMPLETES AVEC ACCESSOIRES POUR MPP0

N° Item	Désignation	Référence	Quantité	Prix unitaire en DA	Prix total en DA
4	Vanne Régulatrice complète avec accessoires Fabricant NIIGATA MASONEILAN, Size: **2" 300 RF**, Type: 37-20771, course: 25,4 mm, Action: FMA, N°S: **9112A0415-4,** Type Actuateur: Diaphragm, Tag N°: 04-LV2037	37-20771	1		
5	Vanne à angle Régulatrice complète avec accessoires Fabricant NIIGATA MASONEILAN, Size: **1" 1/2 1500 RTJ**, Type: 37-78002, CV: 2,4, course: 6,35 mm, Action: OMA, **N°S: 3218A0456**, Type Actuateur: Diaphragm, Tag N°: 04-PCV2019B	37-78002	1		
6	Vanne complète avec accessoires, Fabricant MASONEILAN Type: 37-78003, **N° Série: 2454-82**, Size: **1"1500 RTJ**, Sise Body: 25mm; Port: 25mm, Body: ASTMA 105, GR2, PACKING: TEF ASB BEN, SET: 0,42 TO 0,69PSI	37-78003	2		

7	Vanne Régulatrice complète avec accessoires Fabricant MASONEILAN, Size: **1" 300RF**, Type: 87-21124, CV: 1,7, course 20,30mm, **N° Série: 2454-70,** LCV-1009A/B/C	87-21124	2		
8	Vanne Régulatrice complète avec accessoires Fabricant MASONEILAN, Size: **1"1/2 600RF**, Type: 88-21124, CV: 13, course 20,30mm, **N° Série: 2454-57**.	88-21124	2		
9	Vanne Régulatrice complète avec accessoires Fabricant MASONEILAN, Size: **1" 300RF**, Type: 37-2056-1, CV: 12, Siege et clapet en inox 316, **N°S: 2454-86**	37-2056-1	1		
VANNES AUTOMATIQUES COMPLETES AVEC ACCESSOIRES POUR SBN / SBS					
N° Item	**Désignation**	**Référence**	**Quantité**	**Prix unitaire en DA**	**Prix total en DA**
10	Vanne Régulatrice complète avec accessoires Fabricant NIIGATA MASONEILAN, Size: **3" 600 RF**, Type: 82-41355OV, CV: 30, course: 38,1 mm, Action: FMA, **N°S: B012A0229-33**, Type Actuateur: Diaphragm, Tag N°: 03-PV923A	82-41355OV	2		
VANNES AUTOMATIQUES COMPLETES AVEC ACCESSOIRES POUR PHASE B					
N° Item	**Désignation**	**Référence**	**Quantité**	**Prix unitaire en DA**	**Prix total en DA**
11	Vanne Régulatrice complète avec accessoires Fabricant NIIGATA MASONEILAN, Size: **2" 600 RF**, Type: 48-41522, Action: FMA, CV: 50, **N°S: 3219A0456-6**, Tag N°: PV-3010A/B	48-41522	1		
12	Vanne Régulatrice complète avec accessoires Fabricant NIIGATA MASONEILAN, Size: **2" 300 RF**, Type: 48-21125, Action: FMA, CV: 450, **N°S: 3531A0456-6**, Tag N°: FV-3001	48-21125	1		
VANNES AUTOMATIQUES COMPLETES AVEC ACCESSOIRES POUR SBC					
N° Item	**Désignation**	**Référence**	**Quantité**	**Prix unitaire en DA**	**Prix total en DA**
13	Vanne Régulatrice complète avec accessoires Fabricant NIIGATA MASONEILAN, Size: **2" 300 RF**, Type: 82-21125, CV: 19, course: 20,32 mm, Action: OMA, **N°S: BC11A0229-9**, Type Actuateur: DIAPHRAGM, Tag N°: 09-FV-910	82-21125	1		
VANNES AUTOMATIQUES COMPLETES AVEC ACCESSOIRES POUR CTH2/3/4					
N° Item	**Désignation**	**Référence**	**Quantité**	**Prix unitaire en DA**	**Prix total en DA**
14	Vanne Régulatrice complète avec accessoires Fabricant: FISHER / size: **3" 150 RF** - 285 PSI CWP / Port size: 3"* 5/16 /TYPE: 667ET / N° Série actuator: 15387924, **N°S Body: 15269123** / Open range: 6-30 psi / DIAPHRAGM SIZE: 40 / PLUG and STEM: SST / BODY: STL / SEAT: COMP/ TRAVEL: 1"*1/8 / Pression air Open/ FLUIDE: Pression GAZ du Séparateur MP	667 ET	1		
15	Vanne Régulatrice complète avec accessoires Fabricant: FISHER, size: **1"1/2 300 RF,** TYPE: 667ET, **N° Série: 6305841**, DIAPHRAGM SIZE: 34, TRAVEL: 3/4", Air ouvre 6 – 30psi, Flow chart 1 – 7/8 EQ PCT, GUIDE A CAGE, PLUG MATL: 416SST 316TFE, Body Matière WCD Steel, FLUIDE: Pression GAZ instrument (Scrubber).	667 ET	1		

16	Vanne Régulatrice complète avec accessoires Fabricant: FISHER, Size: **1" 150-600 RF**, Type body: V100 et actuator: 1052, **N° Série: CN878306**, Oper range: 0 - 33psi, Diaphragm size: 20, Disk :SST/PL, Body: STL, Seat: COMP, Travel: 90°, Pression air: Open, Fluide: Pression Gaz du Séparateur MP (vers torche).	V100	1		
VANNES AUTOMATIQUES COMPLETES AVEC ACCESSOIRES POUR SRGA					
N° Item	**Désignation**	**Référence**	**Quantité**	**Prix unitaire en DA**	**Prix total en DA**
17	Vanne Régulatrice complète avec accessoires Fabricant: FISHER, size: **1"1/2 300RF**, Clapet: Plug, **N° Série: EU03416643**/ Action: OMA, Type: 655-ED, CV: 26, Tag N°: 100-PCV001	655-ED	1		
18	Vanne Régulatrice complète avec accessoires Fabricant: FISHER, size: **3/4" 300RF**, Clapet: Plug, **N° Série: EU03416644**/ Action: FMA, Type: Design GX, CV: 7,8, Tag N°: 100-XV004	GX	1		
VANNES AUTOMATIQUES COMPLETES AVEC ACCESSOIRES POUR HR-Sud					
N° Item	**Désignation**	**Référence**	**Quantité**	**Prix unitaire en DA**	**Prix total en DA**
19	Vanne automatique ON/OFF complète avec accessoires Fabricant KITAMURA, Size: **2" 1500 RTJ**, Type: Ball, Model: E0110-62, Action: FMA, **N°S: A-966513**, Type: AW13SN, Tag N°: S20-XV206	E0110-62	1		
20	Vanne automatique ON/OFF complète avec accessoires Fabricant KITAMURA, Size: **1" ½ 300 RF**, Type: Ball, Model: E0106-62, Action: FMA, **N°S: A-966511**, Type: AK12SN, Tag N°: S20-XV208	E0106-62	1		
VANNES AUTOMATIQUES COMPLETES AVEC ACCESSOIRES POUR MPP4					
N° Item	**Désignation**	**Référence**	**Quantité**	**Prix unitaire en DA**	**Prix total en DA**
21	Vanne Régulatrice complète avec accessoires Fabricant: VALTEK, size: **3" 600 RF**, Model: MARK I, CV: 40, **N° Série: 12196-3** / Action: FMA, Tag N°: 40-PIC-018A	MARK I	1		
Les coûts des assurances					
Le coût de transport terrestre jusqu'au site de Hassi R'Mel					
Les coûts des droits et taxes douanières (éventuelles)					
Montant total en Dinars Algériens en hors TVA livré à Hassi R'Mel					

Le montant global est arrêté à la somme de ……(en Lettres) …….(en Chiffres)…….. en Dinar (s) Algérien (s) en hors TVA livré à Hass-R'Mel.

MODELE DU CANEVAS COMMERCIAL

(Pour les Soumissionnaires de droit Étranger)

ETAT DESCRIPTIF ET VALORISE DE LA FOURNITURE

LOT N° 01 : VANNES AUTOMATIQUES COMPLETES DE SIZES SUPERIEURS A 3" AVEC ACCESSOIRES DE COMMANDE

(Soumises à DGM)

VANNES AUTOMATIQUES COMPLETES AVEC ACCESSOIRES POUR SCS / SCN

N° Item	Désignation	Référence	Quantité	Prix unitaire en (devise à designer)	Prix total en (devise à designer)
1	Vanne automatique ON/OFF complète avec accessoires Fabricant WAGI GROVE CAMERON, Size: **16" 2500** RTJ, Type: Ball, Model: B7B-1225, Action: FMA, **N°S: 16924** , Actuateur BIFFI, Type: ALGA 2500/1-400, Tag N°: V251 - V257	B7B	1		

VANNES AUTOMATIQUES COMPLETES AVEC ACCESSOIRES POUR MPP0 ET HR-SUD

N° Item	Désignation	Référence	Quantité	Prix unitaire en (devise à designer)	Prix total en (devise à designer)
2	Vanne Automatique ON/OFF complète avec accessoires tout soudé Fabricant: COOPER CAMERON, size: **10" 1500 RTJ**, Temp Max: 149°C, Press Max à 38°C: 255 Bars, Clapet: Ball, **N° Série: 297555**, Model actuateur BETTIS T516 DA M4, Tag N°: 00-UASV1301 et S20-HXV002	T30	2		

VANNES AUTOMATIQUES COMPLETES AVEC ACCESSOIRES POUR MPP1

N° Item	Désignation	Référence	Quantité	Prix unitaire en (devise à designer)	Prix total en (devise à designer)
3	Vanne Automatique ON/OFF complète avec accessoires tout soudé Fabricant: CAMERON, size: **24" x 22".1/2 Class 1500RTJ**, ASSM N°: 231006-37-44-01, Temp Max: 149°C, Press Max à 38°C: 250 Bars, Clapet: Ball, **N° Série: 259498** / Action: FMA, Shafer Actuator, Tag N°: UV-01	231006-37-44-01	1		
4	Vanne Automatique ON/OFF complète avec accessoires tout soudé Fabricant: CAMERON, size: **24" x 24" 600RF**, ASSM N°: 37663-3-7-8, Temp Max: 300°F, Max WP: 1440 PSI, **N° Série: 210356** / Action: FMA, Clapet: **Ball**, Shafer Actuator, Tag N°: UV-04	37663-3-7-8	1		

VANNES AUTOMATIQUES COMPLETES AVEC ACCESSOIRES POUR MPP234

N° Item	Désignation	Référence	Quantité	Prix unitaire en (devise à designer)	Prix total en (devise à designer)
5	Vanne automatique ON/OFF complète avec accessoires Fabricant CAMERON, Size: **24" x 21"1/4 x 24" 600 RF**, Type: **Ball**, model: 800671, Part N°: 502706-5, Valve Assembly N°: 505506-21, Action: FMA, N°S: **243624 / 227743-5 / 227746-8**, MFG: 578, Actuateur SHAFER T12-1/2X12, Tag N°: 21/31/41-HXC-114	800671	2		
6	Vanne automatique ON/OFF complète avec accessoires Fabricant CAMERON, Size: **24" x 21" 1/4 x 24" 600 RF**, Type: **GLOBE**, Part N°: 502706-5, Valve Assembly N°: 505506-12-7-8, Action: OMA, N°S: **243620**, MFG: 678, Actuateur BETTIS TR-1020B-H, Tag N°: 42-HIC-115	505506-12-7-8	2		
7	Vanne automatique ON/OFF complète avec accessoires Fabricant CAMERON, Size: **8" x 6" x 8" 150 RF**, Type: Ball, model: 800171, Part N°: 502687-2, Valve Assembly N°: 505068-21, Action: **FMA**, **N°S: 244649**, MFG: 578, Actuateur BETTIS 731C-M3, Tag N°: 40-UZV-025	800171	1		
8	Vanne automatique ON/OFF complète avec accessoires Fabricant CAMERON, Size: **16" x 14" 150 RF**, Type: BALL, Part N°: 504003-13-00-06, Valve Assembly N°: 505076-12-7-8, Action: FMA, **N°S: 240803**, MFG: 678, Actuateur BETTIS T416BH, Tag N°: 40-UZV-039	505076-12-7-8	1		
9	Vanne automatique ON/OFF complète avec accessoires Fabricant CAMERON, Size: **20" x 18" 150 RF**, Part N°: 502706-4, Valve Assembly N°: 505080-12-7-8, Type: BALL, Action: FMA, **N°S: 246399**, MFG: 678, Actuateur BETTIS T516BH, Tag N°: 40-UZV-045	505080-12-7-8	1		

VANNES AUTOMATIQUES COMPLETES AVEC ACCESSOIRES POUR SBN / MPP3

N° Item	Désignation	Référence	Quantité	Prix unitaire en (devise à designer)	Prix total en (devise à designer)
10	Vanne automatique ON/OFF complète avec accessoires Fabricant GROVE DRESSER CAMERON, Size: **36" X 32" 900 RTJ** Type: B5, Action: FMA, **N°S: 309404**, Type Actuateur: HT 2164-HMO LEDEEN DRESSER, Tag N°: 03-XV920	B5	1		

VANNES AUTOMATIQUES COMPLETES AVEC ACCESSOIRES POUR SBC

N° Item	Désignation	Référence	Quantité	Prix unitaire en (devise à designer)	Prix total en (devise à designer)
11	Vanne automatique ON/OFF complète avec accessoires Fabricant GROVE DRESSER CAMERON, Size: **48" X 42" 900 RTJ,** Type: B5, Action: FMA, **N°S: 304869 / 304870**, Type Actuateur LEDEEN DRESSER: HT 31-2X84-HMO LEDEEN DRESSER, Tag N°: 09-XV-901A/B	B5	1		
12	Vanne automatique ON/OFF complète avec accessoires Fabricant GROVE DRESSER CAMERON, Size: **28" X 24" 900 RTJ,** Type: B5, Action: FMA, N°S: **307586 / 87**, Type Actuateur LEDEEN DRESSER : HT 2164-HMO, Tag N°: 09-XV-920	B5	1		

VANNES AUTOMATIQUES COMPLETES AVEC ACCESSOIRES POUR CSTF

N° Item	Désignation	Référence	Quantité	Prix unitaire en (devise à designer)	Prix total en (devise à designer)
13	Vanne Automatique ON/OFF complète avec accessoires Fabricant: CAMERON, size: **8" 300RF**, ASSM N°: 505198-12, Clapet: Ball, **N° Série: 225744** / Action: FMA, Type Actuator: BETTIS 731C-M3, Tag N°: 50-HXC-015-V	505198-12	1		
14	Vanne Automatique ON/OFF complète avec accessoires Fabricant: CAMERON, size: **14" 150RF**, ASSM N°: 500291-4-1, **N° Série: 225836** / Action: FMA, Clapet: Ball, Type Actuator: BETTIS T416B-H, Tag N°: 50-HXC-018-V	500291-4-1	1		
15	Vanne Automatique ON/OFF complète avec accessoires Fabricant: CAMERON, size: **8" 150RF**, ASSM N°: 505068-12-22-8, **N° Série: 225748** / Action: **OMA**, Clapet: Ball, Type Actuator: BETTIS 731C-M3, Tag N°: 50-HXC-020-CV	505068-12-22-8	1		

VANNES AUTOMATIQUES COMPLETES AVEC ACCESSOIRES POUR HR-Sud

Item	Désignation	Référence	Quantité		
16	Vanne automatique ON/OFF complète avec accessoires Fabricant CAMERON, Size: **8" 1500 RTJ**, Type: Ball, Model: T30, ASSM N°: 2173023-00-02, Action: FMA, **N°S: 11007013**, Actuateur BETTIS, Tag N°: S20-HXV003	T30	1		

VANNES AUTOMATIQUES COMPLETES AVEC ACCESSOIRES POUR SBC

N° Item	Désignation	Référence	Quantité	Prix unitaire en (devise à designer)	Prix total en (devise à designer)
17	Vanne Régulatrice complète avec accessoires Fabricant NIIGATA MASONEILAN, Size: **8" 900 RTJ**, Type: 51-41335, CV: 165, course: 63,5 mm, Action: OMA, **N°S: CC12A0072-3**, Type Actuateur: CYLINDRE, Tag N°: 09-XV-935	51-41335	1		
18	Vanne Régulatrice complète avec accessoires Fabricant NIIGATA MASONEILAN, Size: **4" 300 RF**, Type: 81-80386, CV: 124, course: 38,1 mm, Action: VERROUILLEE, **N°S: BC11A0229-11**, Type Actuateur: DIAPHRAGM, Tag N°: 09-HV-946	81-80386	1		
19	Vanne Régulatrice complète avec accessoires Fabricant NIIGATA MASONEILAN, Size: **14" 900 RTJ**, Type: 71-41435, CV: 1450, course: 139,7 mm, Action: FMA, **N°S: BC12A0230-18,** Type Actuateur: DOMOTOR, Tag N°: 09-HV-902	71-41435	1		

VANNES AUTOMATIQUES COMPLETES AVEC ACCESSOIRES POUR MPP1

N° Item	Désignation	Référence	Quantité	Prix unitaire en (devise à designer)	Prix total en (devise à designer)
20	Vanne Régulatrice complète avec accessoires Fabricant: FISHER, size: **8" x 12" 900RF**, TYPE: 496D-5-FBT, Clapet: Lineair, **N° Série: 6340204 / 5 / 6**, Type Actuator: 585CLS Piston, Action: FMA, Tag N°: PV-12	496D-5-FBT	1		
21	Vanne Régulatrice complète avec accessoires Fabricant: FISHER, size: **16" x 24" 600RF**, TYPE: 496U-FBT, Clapet: Lineair, **N° Série: 6331462**, Type: Actuator 10" Cylinder, Action: OMA, Tag N°: PV-03	496U-FBT	1		
22	Vanne Régulatrice complète avec accessoires Fabricant: FISHER, size: **6" x 4" 300RF**, TYPE: 657-EWT, Diaph: 45, CV: 165, **N° Série: 6488296** / Action: OMA, Clapet: Lineair, Tag N°: PV-13A	657-EWT	1		
23	Vanne à Papillon Régulatrice complète avec accessoires Fabricant: FISHER, size: **8" 900RF**, TYPE: 1061-7600, **N° Série: 1108813** / Action: FMA, Clapet: Disc, Tag N°: TV-06	1061-7600	1		

VANNES AUTOMATIQUES COMPLETES AVEC ACCESSOIRES POUR CTH2/3/4

N° Item	Désignation	Référence	Quantité	Prix unitaire en (devise à designer)	Prix total en (devise à designer)
24	Vanne Régulatrice complète avec accessoires Fabricant: FISHER, size: **12" 300RF** / TYPE: V300 SER B / **N° Série: 15466907** / DIAPHRAGM SIZE: 60/ TRAVEL: rotation 90°/ Action: PDTC / Ball disc: SST/PT / Opering :0 - 40/ Pression air ferme, Type actuteur 1052 / FLUIDE: Pression GAZ Séparateur HP	V300	1		
25	Vanne Régulatrice complète avec accessoires Fabricant: FISHER, Size: **6" 300RF**, Type: actuator 1052 et body 8510B, **N° Série: EU03114293**, Diaphragm size: 60, CV: 907, Paching: PTEE, Travel: Rotation 90 °, Reglage banc: 0,25-0,86, Oper range: 0 - 1,24 , Body corps: A216WCC, Manque d'air: Ferme, Fluide: Gaz Séparateur HP.	8510B	1		

VANNES AUTOMATIQUES COMPLETES AVEC ACCESSOIRES POUR SRGA

N° Item	Désignation	Référence	Quantité	Prix unitaire en (devise à designer)	Prix total en (devise à designer)
26	Vanne Automatique ON/OFF complète avec accessoires Fabricant: PETROLVALVES, size: **16" x 12" 300RF**, Clapet: Ball, **N° Série: H5465** / Action: FMA, Type Actuator: GP0855-335A/D1 MAN FLUID SYSTÈME, N°S ACTUATOR: 9601002701, Réf NP: RVO29433, Tag N°: 10ROV104	GP0855-335A/D1	1		
27	Vanne Automatique ON/OFF complète avec accessoires Fabricant: PETROLVALVES, size: **12" x 8" 150RF**, Clapet: Ball, **N° Série: H2409** / Action: FMA, Type Actuator: RP240-300A/D1 MAN FLUID SYSTÈME, N°S ACTUATOR: 9601001901, Réf NP: RVO29418, Tag N°: 10ROV103	RP240-300A/D1	1		
28	Vanne Automatique ON/OFF complète avec accessoires Fabricant: PETROLVALVES, size: **16" 150RF**, Clapet: Ball, **N° Série: H2330** / Action: FMA, Type Actuator: GP0855-335A/D1 MAN FLUID SYSTÈME, N°S ACTUATOR: 9601000901, Réf NP: RVO29403, Tag N°: 10ROV105	GP0855-335A/D1	1		
29	Vanne Automatique ON/OFF complète avec accessoires Fabricant: PETROLVALVES, size: **24" 150RF**, Clapet: Ball, **N° Série: K0285** / Action: FMA, Type Actuator: ALGA 1.5C 280 MHP BIFFI, Réf NP: RVO58390, Tag N°: 10ROV204	RVO58390	1		
30	Vanne Automatique ON/OFF complète avec accessoires Fabricant: PETROLVALVES, size: **26" x 20"150RF**, Clapet: Ball, **N° Série: K0289** / Action:	RVO58392	1		

	FMA, Type Actuator: ALGA 1.5C 280 MHP BIFFI, Réf NP: RVO58392, Tag N°: 40ROV107				
31	Vanne Automatique ON/OFF complète avec accessoires Fabricant: PETROLVALVES, size: **10" x 6" 1500RTJ**, Clapet: Ball, **N° Série: H5266** / Action: FMA, Type Actuator: RP240-385A/D1 MAN FLUID SYSTÈME, N°S ACTUATOR: 9601002401, Réf NP: RVO29429, Tag N°: 40ROV103	RVO29429	1		
32	Vanne Automatique ON/OFF complète avec accessoires Fabricant: PETROLVALVES, size: **6" RB 300RF**, Clapet: Ball, **N° Série: K0300** / Action: FMA, Type Actuator: RPS-60-S2-A1-CL-MHW BIFFI, Réf NP: RVO58408, Tag N°: 62ROV001	RVO58408	1		
33	Vanne Automatique ON/OFF complète avec accessoires Fabricant: PETROLVALVES, size: **12" x 8" RB 1500RTJ**, Clapet: Ball, **N° Série: K0301** / Action: FMA, Type Actuator: ALGA 0.9C 280 MHP BIFFI, Réf NP: RVO58440, Tag N°: 40ROV203	RVO58440	1		
VANNES AUTOMATIQUES COMPLETES AVEC ACCESSOIRES POUR CTH2/3/4					
N° Item	**Désignation**	**Référence**	**Quantité**	**Prix unitaire en (devise à designer)**	**Prix total en (devise à designer)**
34	Vanne Régulatrice complète avec accessoires Fabricant: NUOVO PIGNONE BARI, Size: **16" 300RF**, Type: UCH/BI, **N° Série: 8200080/23**, Mater Body: A216WCB et Stem and Plug: 17-4-PH, Packing:Teflon, Travel: strock 130mm, Port: CV1500 - WOG: 49,6 bars, Range: 1,7 à 3,1 bars, Supply: 4,5 bars, Clapet egal % - Air Open, Fluide: Gaz Vers SRGA.	UCH/BI	1		
35	Vanne Régulatrice complète avec accessoires Fabricant: NUOVO PIGNONE BARI, Size: **12" 300 RF**, Pass: 12", Type: UCH / BI, **N° Série: 8080949-28**, Press: 49,6bars, Supply: 40PSI, Ressort: 15-30PSI, Body: A216WCB, Tige et clapet: 17-4PH / clapet egal %, Pression air: Open, Fluide: Pression Gaz du Séparateur HP (vers SRGA).	UCH / BI	1		
VANNES AUTOMATIQUES COMPLETES AVEC ACCESSOIRES POUR SRGA					
N° Item	**Désignation**	**Référence**	**Quantité**	**Prix unitaire en (devise à designer)**	**Prix total en (devise à designer)**
36	Vanne Régulatrice complète avec accessoires Fabricant: NUOVO PIGNONE, size: **12" 150RF**, Clapet: WCB, **N° Série: 8080949/24** / Action: OMA, Type: ULN/BI, CV: 680, Réf NP: RVO51597, Tag N°: 40PV106	ULN/BI	1		

37	Vanne Régulatrice complète avec accessoires Fabricant: NUOVO PIGNONE, size: **6" 1500RTJ**, Clapet: WCB, **N° Série: 8080949/9** / Action: OMA, Type: ULN/BI, CV: 26, Réf NP: RVO44903, Tag N°: 40PV109	ULN/BI	1		
38	Vanne Régulatrice complète avec accessoires Fabricant: NUOVO PIGNONE, size: **8" 1500RTJ**, Clapet: WCB, **N° Série: 8200080/12** / Action: OMA, Type: ULN/BI, CV: 45, Réf NP: RVO58818, Tag N°: 40PV209	ULN/BI	1		
39	Vanne Régulatrice complète avec accessoires Fabricant: NUOVO PIGNONE, size: **24" 150RF**, Clapet: WCB, **N° Série: 8200080/11** / Action: OMA, Type: ULN/BI, Réf NP: RVO58782, Tag N°: 40PV206	ULN/BI	1		

VANNES AUTOMATIQUES COMPLETES AVEC ACCESSOIRES POUR HR-Sud

N° Item	Désignation	Référence	Quantité	Prix unitaire en (devise à designer)	Prix total en (devise à designer)
40	Vanne automatique ON/OFF complète avec accessoires Fabricant KITAMURA, Size: **10" 600 RF**, Type: Ball, Model: E0108-62, Action: FMA, **N°S: A-717486**, Type: AW28S, Tag N°: S20-XV203	E0108-62	1		
41	Vanne automatique ON/OFF complète avec accessoires Fabricant KITAMURA, Size: **6" 1500 RTJ**, Type: Ball, Model: E0110-62, Action: FMA, **N°S: A-717487**, Type: AW28S, Tag N°: S20-XV210	E0110-62	1		
42	Vanne automatique ON/OFF complète avec accessoires Fabricant KITAMURA, Size: **10" 900 RTJ** , Type: Ball, Model: E0109-62, Action: FMA, **N°S: A-717460**, Type: AW28D, Tag N°: S20-XV207	E0109-62	1		
43	Vanne automatique ON/OFF complète avec accessoires Fabricant KITAMURA, Size: **10" 300 RF**, Type: Ball, Model: E0106-62, Action: FMA, **N°S: A-717458/57**, Type: AW28S, Tag N°: S20-XV201/213	E0106-62	1		

VANNES AUTOMATIQUES COMPLETES AVEC ACCESSOIRES POUR MPP4

N° Item	Désignation	Référence	Quantité	Prix unitaire en (devise à designer)	Prix total en (devise à designer)
44	Vanne automatique ON/OFF complète avec accessoires Fabricant KITAMURA, Size: **6" 300 RF**, Type: Ball, Action: FMA, **N°S: A-966513**, Type: AW20S-HW, Tag N°: 40-UZV-061	AW20S-HW	1		

VANNES AUTOMATIQUES COMPLETES AVEC ACCESSOIRES POUR MPP4

N° Item	Désignation	Référence	Quantité	Prix unitaire en (devise à designer)	Prix total en (devise à designer)
45	Vanne Régulatrice complète avec accessoires Fabricant: VALTEK, size: **10" x 20" 300 RF**, Model: MARK I, **N° Série: 12196-2** / Action: OMA, Tag N°: 40-PIC-009	MARK I	1		
46	Vanne Régulatrice complète avec accessoires Fabricant: VALTEK, size: **8" 600 RF**, Model: MARK I, **N° Série: 12196-6** / Action: OMA, Tag N°: 40-FIC-017A/B	MARK I	1		

VANNES AUTOMATIQUES COMPLETES AVEC ACCESSOIRES POUR CSTF

N° Item	Désignation	Référence	Quantité	Prix unitaire en (devise à designer)	Prix total en (devise à designer)
47	Vanne Régulatrice complète avec accessoires Fabricant: VALTEK, size: **16" x 16" 300 RF**, Model: MARK I, **N° Série: 12196-14** / Action: FMA, Clapet: Ball, Tag N°: 60-PIC-019-V	MARK I	1		

VANNES AUTOMATIQUES COMPLETES AVEC ACCESSOIRES POUR MPP2/MPP3

N° Item	Désignation	Référence	Quantité	Prix unitaire en DA	Prix total en DA
48	Vanne Régulatrice complète avec accessoires Fabricant: Control Components INC, size: **4" X 4" 600 RF**, Model N°: M8G6-25-X4WF-X4WF-41MC22, **N° Série: 21277-5-2** / Action: FMA, Clapet: Globe 2 1/2", Tag N°: 30-PIC-018AV	M8G6-25-X4WF-X4WF-41MC22	2		
49	Vanne Régulatrice complète avec accessoires Fabricant: Control Components INC, size: **6" X 6" 300 RF**, Model N°: M2G3-X3-X6WF-X6WF-41MJ42, **N° Série: 21405-1-2** / Action: FMA, Clapet: Globe 3", Tag N°: 30-PIC-016V	M2G3-X3-X6WF-X6WF-41MJ42	1		

VANNES AUTOMATIQUES COMPLETES AVEC ACCESSOIRES POUR CSTF

N° Item	Désignation	Référence	Quantité	Prix unitaire en (devise à designer)	Prix total en (devise à designer)
50	Vanne Régulatrice complète avec accessoires Fabricant: Control Components INC, size: **10" x 12" 300 RF**, Model N°: M1A3-10-10IF-12IF-41EA41, **N° Série: 22233-4-1** / Action: FMA, Clapet: Ball, Tag N°: 50-PIC-019-V	M1A3-10-10IF-12IF-41EA41	1		

VANNES AUTOMATIQUES COMPLETES AVEC ACCESSOIRES POUR SRGA

N° Item	Désignation	Référence	Quantité	Prix unitaire en (devise à designer)	Prix total en (devise à designer)
51	Vanne Automatique ON/OFF complète avec accessoires Fabricant: ZAVERO, size: **6" RB 600RF**, Clapet: Ball, Type: TRUNNION, **N° Série: 50128166** / Action: FMA, Type Actuator: ALGAS 0.9S-0350-335-CL-MHW BIFFI, Tag N°: 65-ROV-001	TRUNNION	1		
Montant départ usine ''devise à désigner'' en hors TVA					
Frais DGM (Direction Générale des Mines)					
Frais d'emballage ''devise à désigner''					
Frais de mise à CFR (Port d'Alger) ''devise à désigner''					
Montant total ''devise à désigner'' en hors TVA CFR port d'Alger					

Le présent état est arrêté à la somme de…..(en Lettres et en Chiffres)…..en devise à désigner en hors TVA, CFR port d'Alger.

LOT N° 02 : VANNES AUTOMATIQUES COMPLETES DE SIZES INFERIEURS A 4" AVEC ACCESSOIRES

VANNES AUTOMATIQUES COMPLETES AVEC ACCESSOIRES POUR SCS / SCN					
N° Item	**Désignation**	**Référence**	**Quantité**	**Prix unitaire en (devise à designer)**	**Prix total en (devise à designer)**
1	Vanne automatique ON/OFF complète avec accessoires Fabricant WAGI GROVE CAMERON, Size: **3" 600RF**, Type: Ball, Model: B4B-600, Action: FMA, **N°S: 15481**, ActuateurI BIFFI, Type: GIG 50/1-60/60, Tag N°: V202	B4B-600	1		
2	Vanne automatique ON/OFF complète avec accessoires Fabricant CAMERON, Size: **2" 2500 RTJ**, Type: Ball, Model: B71 , Action: FMA **N°S: 238022**, Actuateur BIFFI, Type: ALGA 200/175/75, Tag N°: V252-V256-V258-V260	B71	1		
VANNES AUTOMATIQUES COMPLETES AVEC ACCESSOIRES POUR SBC					
N° Item	**Désignation**	**Référence**	**Quantité**	**Prix unitaire en (devise à designer)**	**Prix total en (devise à designer)**
3	Vanne automatique ON/OFF complète avec accessoires Fabricant GROVE DRESSER CAMERON, Size: **2" X 1 1/2" 1500 RTJ,** Type: B4D, Action: FMA, **N°S: 310326**, Type Actuateur LEDEEN DRESSER: VA 113-SRC7-JS, Tag N°: 09-XV-903	B4D	1		
VANNES AUTOMATIQUES COMPLETES AVEC ACCESSOIRES POUR MPP0					
N° Item	**Désignation**	**Référence**	**Quantité**	**Prix unitaire en (devise à designer)**	**Prix total en (devise à designer)**
4	Vanne Régulatrice complète avec accessoires Fabricant NIIGATA MASONEILAN, Size: **2" 300 RF**, Type: 37-20771, course: 25,4 mm, Action: FMA, N°S: **9112A0415-4,** Type Actuateur: Diaphragm, Tag N°: 04-LV2037	37-20771	1		
5	Vanne à angle Régulatrice complète avec accessoires Fabricant NIIGATA MASONEILAN, Size: **1" 1/2 1500 RTJ**, Type: 37-78002, CV: 2,4, course: 6,35 mm, Action: OMA, **N°S: 3218A0456**, Type Actuateur: Diaphragm, Tag N°: 04-PCV2019B	37-78002	1		

6	Vanne complète avec accessoires, Fabricant MASONEILAN Type: 37-78003, **N° Série: 2454-82**, Size: **1"1500 RTJ**, Sise Body: 25mm; Port: 25mm, Body: ASTMA 105, GR2, PACKING: TEF ASB BEN, SET: 0,42 TO 0,69PSI	37-78003	2		
7	Vanne Régulatrice complète avec accessoires Fabricant MASONEILAN, Size: **1" 300RF**, Type: 87-21124, CV: 1,7, course 20,30mm, **N° Série: 2454-70,** LCV-1009A/B/C	87-21124	2		
8	Vanne Régulatrice complète avec accessoires Fabricant MASONEILAN, Size: **1"1/2 600RF**, Type: 88-21124, CV: 13, course 20,30mm, **N° Série: 2454-57**.	88-21124	2		
9	Vanne Régulatrice complète avec accessoires Fabricant MASONEILAN, Size: **1" 300RF**, Type: 37-2056-1, CV: 12, Siege et clapet en inox 316, **N°S: 2454-86**	37-2056-1	1		

VANNES AUTOMATIQUES COMPLETES AVEC ACCESSOIRES POUR SBN / SBS

N° Item	Désignation	Référence	Quantité	Prix unitaire en (devise à designer)	Prix total en (devise à designer)
10	Vanne Régulatrice complète avec accessoires Fabricant NIIGATA MASONEILAN, Size: **3" 600 RF**, Type: 82-41355OV, CV: 30, course: 38,1 mm, Action: FMA, **N°S: B012A0229-33**, Type Actuateur: Diaphragm, Tag N°: 03-PV923A	82-41355OV	2		

VANNES AUTOMATIQUES COMPLETES AVEC ACCESSOIRES POUR PHASE B

N° Item	Désignation	Référence	Quantité	Prix unitaire en (devise à designer)	Prix total en (devise à designer)
11	Vanne Régulatrice complète avec accessoires Fabricant NIIGATA MASONEILAN, Size: **2" 600 RF**, Type: 48-41522, Action: FMA, CV: 50, **N°S: 3219A0456-6**, Tag N°: PV-3010A/B	48-41522	1		
12	Vanne Régulatrice complète avec accessoires Fabricant NIIGATA MASONEILAN, Size: **2" 300 RF**, Type: 48-21125, Action: FMA, CV: 450, **N°S: 3531A0456-6**, Tag N°: FV-3001	48-21125	1		

VANNES AUTOMATIQUES COMPLETES AVEC ACCESSOIRES POUR SBC

N° Item	Désignation	Référence	Quantité	Prix unitaire en (devise à designer)	Prix total en (devise à designer)
13	Vanne Régulatrice complète avec accessoires Fabricant NIIGATA MASONEILAN, Size: **2" 300 RF**, Type: 82-21125, CV: 19, course: 20,32 mm, Action: OMA, **N°S: BC11A0229-9**, Type Actuateur: DIAPHRAGM, Tag N°: 09-FV-910	82-21125	1		

VANNES AUTOMATIQUES COMPLETES AVEC ACCESSOIRES POUR CTH2/3/4					
N° Item	**Désignation**	**Référence**	**Quantité**	**Prix unitaire en (devise à designer)**	**Prix total en (devise à designer)**
14	Vanne Régulatrice complète avec accessoires Fabricant: FISHER / size: **3" 150 RF** - 285 PSI CWP / Port size: 3"* 5/16 /TYPE: 667ET / N° Série actuator: 15387924, **N°S Body: 15269123** / Open range: 6-30 psi / DIAPHRAGM SIZE: 40 / PLUG and STEM: SST / BODY: STL / SEAT: COMP/ TRAVEL: 1"*1/8 / Pression air Open/ FLUIDE: Pression GAZ du Séparateur MP	667 ET	1		
15	Vanne Régulatrice complète avec accessoires Fabricant: FISHER, size: **1"1/2 300 RF,** TYPE: 667ET, **N° Série: 6305841**, DIAPHRAGM SIZE: 34, TRAVEL: 3/4", Air ouvre 6 – 30psi, Flow chart 1 – 7/8 EQ PCT, GUIDE A CAGE, PLUG MATL: 416SST 316TFE, Body Matière WCD Steel, FLUIDE: Pression GAZ instrument (Scrubber).	667 ET	1		
16	Vanne Régulatrice complète avec accessoires Fabricant: FISHER, Size: **1" 150-600 RF**, Type body: V100 et actuator: 1052, **N° Série: CN878306**, Oper range: 0 - 33psi, Diaphragm size: 20, Disk :SST/PL, Body: STL, Seat: COMP, Travel: 90°, Pression air: Open, Fluide: Pression Gaz du Séparateur MP (vers torche).	V100	1		
VANNES AUTOMATIQUES COMPLETES AVEC ACCESSOIRES POUR SRGA					
N° Item	**Désignation**	**Référence**	**Quantité**	**Prix unitaire en (devise à designer)**	**Prix total en (devise à designer)**
17	Vanne Régulatrice complète avec accessoires Fabricant: FISHER, size: **1"1/2 300RF**, Clapet: Plug, **N° Série: EU03416643**/ Action: OMA, Type: 655-ED, CV: 26, Tag N°: 100-PCV001	655-ED	1		
18	Vanne Régulatrice complète avec accessoires Fabricant: FISHER, size: **3/4" 300RF**, Clapet: Plug, **N° Série: EU03416644**/ Action: FMA, Type: Design GX, CV: 7,8, Tag N°: 100-XV004	GX	1		
VANNES AUTOMATIQUES COMPLETES AVEC ACCESSOIRES POUR HR-Sud					
N° Item	**Désignation**	**Référence**	**Quantité**	**Prix unitaire en (devise à designer)**	**Prix total en (devise à designer)**
19	Vanne automatique ON/OFF complète avec accessoires Fabricant KITAMURA, Size: **2" 1500 RTJ**, Type: Ball, Model: E0110-62, Action: FMA, **N°S: A-966513**, Type: AW13SN, Tag N°: S20-XV206	E0110-62	1		
20	Vanne automatique ON/OFF complète avec accessoires Fabricant KITAMURA, Size: **1" ½ 300 RF**, Type: Ball, Model: E0106-62, Action: FMA, **N°S: A-966511**, Type: AK12SN, Tag N°: S20-XV208	E0106-62	1		

VANNES AUTOMATIQUES COMPLETES AVEC ACCESSOIRES POUR MPP4

N° Item	Désignation	Référence	Quantité	Prix unitaire en (devise à designer)	Prix total en (devise à designer)
21	Vanne Régulatrice complète avec accessoires Fabricant: VALTEK, size: **3" 600 RF**, Model: MARK I, CV: 40, **N° Série: 12196-3** / Action: FMA, Tag N°: 40-PIC-018A	MARK I	1		
Montant départ usine ''devise à désigner'' en hors TVA					
Frais d'emballage ''devise à désigner''					
Frais de mise à CFR (Port d'Alger) ''devise à désigner''					
Montant total ''devise à désigner'' en hors TVA CFR port d'Alger					

Le présent état est arrêté à la somme de……(en Lettres et en Chiffres)……..en devise à désigner en hors TVA, CFR port d'Alger.

MODÈLE DE LA GARANTIE DE BONNE FIN D'EXECUTION

Raison et siège social
(Identification complète)
Téléphone / Fax
Caution N°……

Timbre fiscal et cachet de la banque

ACTE DE GARANTIE
SONATRACH, ACTIVITE EXPLORATION-PRODUCTION
DIVISION PRODUCTION
DIRECTION REGIONALE DE HASSI R'MEL
BP 64, HASSI R'MEL, WILAYA DE LAGHOUAT

Objet : Garantie de Bonne fin d'exécution de ……
Nous référant au Contrat N° ../SH/DP/HR/DA/20, conclu entre SONATRACH -Direction Régionale de Hassi R'Mel d'une part, et (raison et siège social du bénéficiaire du Contrat) d'autre part, ayant pour objet la ……. …….

Nous soussignés, Banque …… au capital de ……..…… ayant son siège social au ……, Certifions que la banque (*Nom de la Banque*) est agréée d'office avec dispense de tout cautionnement pour garantie la bonne exécution des Contrats.

Représentée par Monsieur (*Nom et Prénom du Directeur*) ayant tous pouvoirs nécessaires à l'effet de la présente,

Déclarons que la banque (Nom de la Banque) se porte caution personnelle et solidaire de (raison et siège social du bénéficiaire du Contrat) pour le montant de : (En Chiffres et en Lettres), représentant (Pourcentage) du Montant du Contrat.

Cette garantie de bonne fin exécution sera libérable comme suit :

1. Cinquante pour Cent (50%) : trente (30) jours, après la signature du PV de la réception provisoire sans réserves.
2. Cinquante pour Cent (50%) : trente (30) jours, après la signature du PV de la réception définitive sans réserves et après satisfaction de toutes les clauses contractuelles.
Cette garantie (caution) couvre les risques d'inexécution ou d'exécution incomplète et/ou imparfaite par (*raison et siège social du bénéficiaire du Contrat*) de ses obligations contractuelles.
Nous paierons à SONATRACH, Activité Exploration-Production - Division Production, Direction Régionale de Hassi R'Mel, à sa première demande sans pouvoir différer ou soulever de contestations pour quelque motif que ce soit, le montant intégral de la présente garantie contre sa déclaration écrite établissant que (raison et siège social du bénéficiaire du Contrat) n'a pas rempli ses obligations contractuelles.

La présente garantie demeurera valable jusqu'à **M**ain **L**evée et au plus tard un (01) mois après la réception définitive telle que prévue dans les dispositions contractuelles.

Cette garantie est délivrée uniquement pour le Contrat de base à l'exclusion de tout avenant qui modifierait le montant dudit Contrat et/ou sa durée de validité et qui pourrait avoir une incidence quelconque sur la présente garantie sans un accord préalable de la (Nom de la Banque) et la délivrance par celle-ci, d'une nouvelle garantie correspondante.

Bon pour garantie :…… Le Montant ……. en Chiffres…… et ……. en Lettres ……

Identification et signature du fondé de pouvoirs.

Date……..…

Timbre fiscal et cachet de la banque

سوناطراك

sonatrach

SECTION 4

DOSSIER TECHNIQUE

LOT N°01 : VANNES AUTOMATIQUES COMPLETES DE SIZES SUPERIEURS A 3" AVEC ACCESSOIRES DE COMMANDE (Soumises à DGM)

VANNES AUTOMATIQUES COMPLETES AVEC ACCESSOIRES POUR SCS / SCN			
Item	**Désignation**	**Référence**	**Quantité**
1	Vanne automatique ON/OFF complète avec accessoires Fabricant WAGI GROVE CAMERON, Size: **16" 2500** RTJ, Type: Ball, Model: B7B-1225, Action: FMA, **N°S: 16924** , Actuateur BIFFI, Type: ALGA 2500/1-400, Tag N°: V251 - V257	B7B	1

VANNES AUTOMATIQUES COMPLETES AVEC ACCESSOIRES POUR MPP0 ET HR-SUD

Item	Désignation	Référence	Quantité
2	Vanne Automatique ON/OFF complète avec accessoires tout soudé Fabricant: COOPER CAMERON, size: **10" 1500 RTJ**, Temp Max: 149°C, Press Max à 38°C: 255 Bars, Clapet: Ball, **N° Série: 297555**, Model actuateur BETTIS T516 DA M4, Tag N°: 00-UASV1301 et S20-HXV002	T30	2

VANNES AUTOMATIQUES COMPLETES AVEC ACCESSOIRES POUR MPP1

Item	Désignation	Référence	Quantité
3	Vanne Automatique ON/OFF complète avec accessoires tout soudé Fabricant: CAMERON, size: **24" x 22".1/2 Class 1500RTJ**, ASSM N°: 231006-37-44-01, Temp Max: 149°C, Press Max à 38°C: 250 Bars, Clapet: Ball, **N° Série: 259498** / Action: FMA, Shafer Actuator, Tag N°: UV-01	231006-37-44-01	1
4	Vanne Automatique ON/OFF complète avec accessoires tout soudé Fabricant: CAMERON, size: **24" x 24" 600RF**, ASSM N°: 37663-3-7-8, Temp Max: 300°F, Max WP: 1440 PSI, **N° Série: 210356** / Action: FMA, Clapet: **Ball**, Shafer Actuator, Tag N°: UV-04	37663-3-7-8	1

VANNES AUTOMATIQUES COMPLETES AVEC ACCESSOIRES POUR MPP234

Item	Désignation	Référence	Quantité
5	Vanne automatique ON/OFF complète avec accessoires Fabricant CAMERON, Size: **24" x 21"1/4 x 24" 600 RF**, Type: **Ball**, model: 800671, Part N°: 502706-5, Valve Assembly N°: 505506-21, Action: FMA, N°S: **243624 / 227743-5 / 227746-8**, MFG: 578, Actuateur SHAFER T12-1/2X12, Tag N°: 21/31/41-HXC-114	800671	2

6	Vanne automatique ON/OFF complète avec accessoires Fabricant CAMERON, Size: **24" x 21" 1/4 x 24" 600 RF**, Type: **GLOBE**, Part N°: 502706-5, Valve Assembly N°: 505506-12-7-8, Action: OMA, N°S: **243620**, MFG: 678, Actuateur BETTIS TR-1020B-H, Tag N°: 42-HIC-115	505506-12-7-8	2
7	Vanne automatique ON/OFF complète avec accessoires Fabricant CAMERON, Size: **8" x 6" x 8" 150 RF**, Type: Ball, model: 800171, Part N°: 502687-2, Valve Assembly N°: 505068-21, Action: **FMA**, **N°S: 244649**, MFG: 578, Actuateur BETTIS 731C-M3, Tag N°: 40-UZV-025	800171	1
8	Vanne automatique ON/OFF complète avec accessoires Fabricant CAMERON, Size: **16" x 14" 150 RF**, Type: BALL, Part N°: 504003-13-00-06, Valve Assembly N°: 505076-12-7-8, Action: FMA, **N°S: 240803**, MFG: 678, Actuateur BETTIS T416BH, Tag N°: 40-UZV-039	505076-12-7-8	1
9	Vanne automatique ON/OFF complète avec accessoires Fabricant CAMERON, Size: **20" x 18" 150 RF**, Part N°: 502706-4, Valve Assembly N°: 505080-12-7-8, Type: BALL, Action: FMA, **N°S: 246399**, MFG: 678, Actuateur BETTIS T516BH, Tag N°: 40-UZV-045	505080-12-7-8	1

VANNES AUTOMATIQUES COMPLETES AVEC ACCESSOIRES POUR SBN / MPP3

Item	Désignation	Référence	Quantité
10	Vanne automatique ON/OFF complète avec accessoires Fabricant GROVE DRESSER CAMERON, Size: **36" X 32" 900 RTJ** Type: B5, Action: FMA, **N°S: 309404**, Type Actuateur: HT 2164-HMO LEDEEN DRESSER, Tag N°: 03-XV920	B5	1

VANNES AUTOMATIQUES COMPLETES AVEC ACCESSOIRES POUR SBC

Item	Désignation	Référence	Quantité
11	Vanne automatique ON/OFF complète avec accessoires Fabricant GROVE DRESSER CAMERON, Size: **48" X 42" 900 RTJ,** Type: B5, Action: FMA, **N°S: 304869 / 304870**, Type Actuateur LEDEEN DRESSER: HT 31-2X84-HMO LEDEEN DRESSER, Tag N°: 09-XV-901A/B	B5	1
12	Vanne automatique ON/OFF complète avec accessoires Fabricant GROVE DRESSER CAMERON, Size: **28" X 24" 900 RTJ,** Type: B5, Action: FMA, N°S: **307586 / 87**, Type Actuateur LEDEEN DRESSER : HT 2164-HMO, Tag N°: 09-XV-920	B5	1

VANNES AUTOMATIQUES COMPLETES AVEC ACCESSOIRES POUR CSTF

Item	Désignation	Référence	Quantité
13	Vanne Automatique ON/OFF complète avec accessoires Fabricant: CAMERON, size: **8" 300RF**, ASSM N°: 505198-12, Clapet: Ball, **N° Série: 225744** / Action: FMA, Type Actuator: BETTIS 731C-M3, Tag N°: 50-HXC-015-V	505198-12	1
14	Vanne Automatique ON/OFF complète avec accessoires Fabricant: CAMERON, size: **14" 150RF**, ASSM N°: 500291-4-1, **N° Série: 225836** / Action: FMA, Clapet: Ball, Type Actuator: BETTIS T416B-H, Tag N°: 50-HXC-018-V	500291-4-1	1
15	Vanne Automatique ON/OFF complète avec accessoires Fabricant: CAMERON, size: **8" 150RF**, ASSM N°: 505068-12-22-8, **N° Série: 225748** / Action: **OMA**, Clapet: Ball, Type Actuator: BETTIS 731C-M3, Tag N°: 50-HXC-020-CV	505068-12-22-8	1

VANNES AUTOMATIQUES COMPLETES AVEC ACCESSOIRES POUR HR-Sud

Item	Désignation	Référence	Quantité
16	Vanne automatique ON/OFF complète avec accessoires Fabricant CAMERON, Size: **8" 1500 RTJ**, Type: Ball, Model: T30, ASSM N°: 2173023-00-02, Action: FMA, **N°S: 11007013**, Actuateur BETTIS, Tag N°: S20-HXV003	T30	1

VANNES AUTOMATIQUES COMPLETES AVEC ACCESSOIRES POUR SBC

Item	Désignation	Référence	Quantité
17	Vanne Régulatrice complète avec accessoires Fabricant NIIGATA MASONEILAN, Size: **8" 900 RTJ**, Type: 51-41335, CV: 165, course: 63,5 mm, Action: OMA, **N°S: CC12A0072-3**, Type Actuateur: CYLINDRE, Tag N°: 09-XV-935	51-41335	1
18	Vanne Régulatrice complète avec accessoires Fabricant NIIGATA MASONEILAN, Size: **4" 300 RF**, Type: 81-80386, CV: 124, course: 38,1 mm, Action: VERROUILLEE, **N°S: BC11A0229-11**, Type Actuateur: DIAPHRAGM, Tag N°: 09-HV-946	81-80386	1
19	Vanne Régulatrice complète avec accessoires Fabricant NIIGATA MASONEILAN, Size: **14" 900 RTJ**, Type: 71-41435, CV: 1450, course: 139,7 mm, Action: FMA, **N°S: BC12A0230-18,** Type Actuateur: DOMOTOR, Tag N°: 09-HV-902	71-41435	1

VANNES AUTOMATIQUES COMPLETES AVEC ACCESSOIRES POUR MPP1

Item	Désignation	Référence	Quantité
20	Vanne Régulatrice complète avec accessoires Fabricant: FISHER, size: **8" x 12" 900RF**, TYPE: 496D-5-FBT, Clapet: Lineair, **N° Série: 6340204 / 5 / 6**, Type Actuator: 585CLS Piston, Action: FMA, Tag N°: PV-12	496D-5-FBT	1
21	Vanne Régulatrice complète avec accessoires Fabricant: FISHER, size: **16" x 24" 600RF**, TYPE: 496U-FBT, Clapet: Lineair, **N° Série: 6331462**, Type: Actuator 10" Cylinder, Action: OMA, Tag N°: PV-03	496U-FBT	1
22	Vanne Régulatrice complète avec accessoires Fabricant: FISHER, size: **6" x 4" 300RF**, TYPE: 657-EWT, Diaph: 45, CV: 165, **N° Série: 6488296** / Action: OMA, Clapet: Lineair, Tag N°: PV-13A	657-EWT	1
23	Vanne à Papillon Régulatrice complète avec accessoires Fabricant: FISHER, size: **8" 900RF**, TYPE: 1061-7600, **N° Série: 1108813** / Action: FMA, Clapet: Disc, Tag N°: TV-06	1061-7600	1

VANNES AUTOMATIQUES COMPLETES AVEC ACCESSOIRES POUR CTH2/3/4

Item	Désignation	Référence	Quantité
24	Vanne Régulatrice complète avec accessoires Fabricant: FISHER, size: **12" 300RF** / TYPE: V300 SER B / **N° Série: 15466907** / DIAPHRAGM SIZE: 60/ TRAVEL: rotation 90°/ Action: PDTC / Ball disc: SST/PT / Opering :0 - 40/ Pression air ferme, Type actuteur 1052 / FLUIDE: Pression GAZ Séparateur HP	V300	1
25	Vanne Régulatrice complète avec accessoires Fabricant: FISHER, Size: **6" 300RF**, Type: actuator 1052 et body 8510B, **N° Série: EU03114293**, Diaphragm size: 60, CV: 907, Paching: PTEE, Travel: Rotation 90 °, Reglage banc: 0,25-0,86, Oper range: 0 - 1,24 , Body corps: A216WCC, Manque d'air: Ferme, Fluide: Gaz Séparateur HP.	8510B	1

VANNES AUTOMATIQUES COMPLETES AVEC ACCESSOIRES POUR SRGA

Item	Désignation	Référence	Quantité
26	Vanne Automatique ON/OFF complète avec accessoires Fabricant: PETROLVALVES, size: **16" x 12" 300RF**, Clapet: Ball, **N° Série: H5465** / Action: FMA, Type Actuator: GP0855-335A/D1 MAN FLUID SYSTÈME, N°S ACTUATOR: 9601002701, Réf NP: RVO29433, Tag N°: 10ROV104	GP0855-335A/D1	1

27	Vanne Automatique ON/OFF complète avec accessoires Fabricant: PETROLVALVES, size: **12" x 8" 150RF**, Clapet: Ball, **N° Série: H2409** / Action: FMA, Type Actuator: RP240-300A/D1 MAN FLUID SYSTÈME, N°S ACTUATOR: 9601001901, Réf NP: RVO29418, Tag N°: 10ROV103	RP240-300A/D1	1
28	Vanne Automatique ON/OFF complète avec accessoires Fabricant: PETROLVALVES, size: **16" 150RF**, Clapet: Ball, **N° Série: H2330** / Action: FMA, Type Actuator: GP0855-335A/D1 MAN FLUID SYSTÈME, N°S ACTUATOR: 9601000901, Réf NP: RVO29403, Tag N°: 10ROV105	GP0855-335A/D1	1
29	Vanne Automatique ON/OFF complète avec accessoires Fabricant: PETROLVALVES, size: **24" 150RF**, Clapet: Ball, **N° Série: K0285** / Action: FMA, Type Actuator: ALGA 1.5C 280 MHP BIFFI, Réf NP: RVO58390, Tag N°: 10ROV204	RVO58390	1
30	Vanne Automatique ON/OFF complète avec accessoires Fabricant: PETROLVALVES, size: **26" x 20"150RF**, Clapet: Ball, **N° Série: K0289** / Action: FMA, Type Actuator: ALGA 1.5C 280 MHP BIFFI, Réf NP: RVO58392, Tag N°: 40ROV107	RVO58392	1
31	Vanne Automatique ON/OFF complète avec accessoires Fabricant: PETROLVALVES, size: **10" x 6" 1500RTJ**, Clapet: Ball, **N° Série: H5266** / Action: FMA, Type Actuator: RP240-385A/D1 MAN FLUID SYSTÈME, N°S ACTUATOR: 9601002401, Réf NP: RVO29429, Tag N°: 40ROV103	RVO29429	1
32	Vanne Automatique ON/OFF complète avec accessoires Fabricant: PETROLVALVES, size: **6" RB 300RF**, Clapet: Ball, **N° Série: K0300** / Action: FMA, Type Actuator: RPS-60-S2-A1-CL-MHW BIFFI, Réf NP: RVO58408, Tag N°: 62ROV001	RVO58408	1
33	Vanne Automatique ON/OFF complète avec accessoires Fabricant: PETROLVALVES, size: **12" x 8" RB 1500RTJ**, Clapet: Ball, **N° Série: K0301** / Action: FMA, Type Actuator: ALGA 0.9C 280 MHP BIFFI, Réf NP: RVO58440, Tag N°: 40ROV203	RVO58440	1

VANNES AUTOMATIQUES COMPLETES AVEC ACCESSOIRES POUR CTH2/3/4

Item	Désignation	Référence	Quantité
34	Vanne Régulatrice complète avec accessoires Fabricant: NUOVO PIGNONE BARI, Size: **16" 300RF**, Type: UCH/BI, **N° Série: 8200080/23**, Mater Body: A216WCB et Stem and Plug: 17-4-PH, Packing:Teflon, Travel: strock 130mm, Port: CV1500 - WOG: 49,6 bars, Range: 1,7 à 3,1 bars, Supply: 4,5 bars, Clapet egal % - Air Open, Fluide: Gaz Vers SRGA.	UCH/BI	1
35	Vanne Régulatrice complète avec accessoires Fabricant: NUOVO PIGNONE BARI, Size: **12" 300 RF**, Pass: 12", Type: UCH / BI, **N° Série: 8080949-28**, Press: 49,6bars, Supply: 40PSI, Ressort: 15-30PSI, Body: A216WCB, Tige et clapet: 17-4PH / clapet egal %, Pression air: Open, Fluide: Pression Gaz du Séparateur HP (vers SRGA).	UCH / BI	1

VANNES AUTOMATIQUES COMPLETES AVEC ACCESSOIRES POUR SRGA

Item	Désignation	Référence	Quantité
36	Vanne Régulatrice complète avec accessoires Fabricant: NUOVO PIGNONE, size: **12" 150RF**, Clapet: WCB, **N° Série: 8080949/24** / Action: OMA, Type: ULN/BI, CV: 680, Réf NP: RVO51597, Tag N°: 40PV106	ULN/BI	1
37	Vanne Régulatrice complète avec accessoires Fabricant: NUOVO PIGNONE, size: **6" 1500RTJ**, Clapet: WCB, **N° Série: 8080949/9** / Action: OMA, Type: ULN/BI, CV: 26, Réf NP: RVO44903, Tag N°: 40PV109	ULN/BI	1
38	Vanne Régulatrice complète avec accessoires Fabricant: NUOVO PIGNONE, size: **8" 1500RTJ**, Clapet: WCB, **N° Série: 8200080/12** / Action: OMA, Type: ULN/BI, CV: 45, Réf NP: RVO58818, Tag N°: 40PV209	ULN/BI	1
39	Vanne Régulatrice complète avec accessoires Fabricant: NUOVO PIGNONE, size: **24" 150RF**, Clapet: WCB, **N° Série: 8200080/11** / Action: OMA, Type: ULN/BI, Réf NP: RVO58782, Tag N°: 40PV206	ULN/BI	1

VANNES AUTOMATIQUES COMPLETES AVEC ACCESSOIRES POUR HR-Sud

Item	Désignation	Référence	Quantité
40	Vanne automatique ON/OFF complète avec accessoires Fabricant KITAMURA, Size: **10" 600 RF**, Type: Ball, Model: E0108-62, Action: FMA, **N°S: A-717486**, Type: AW28S, Tag N°: S20-XV203	E0108-62	1
41	Vanne automatique ON/OFF complète avec accessoires Fabricant KITAMURA, Size: **6" 1500 RTJ**, Type: Ball, Model: E0110-62, Action: FMA, **N°S: A-717487**, Type: AW28S, Tag N°: S20-XV210	E0110-62	1
42	Vanne automatique ON/OFF complète avec accessoires Fabricant KITAMURA, Size: **10" 900 RTJ** , Type: Ball, Model: E0109-62, Action: FMA, **N°S: A-717460**, Type: AW28D, Tag N°: S20-XV207	E0109-62	1
43	Vanne automatique ON/OFF complète avec accessoires Fabricant KITAMURA, Size: **10" 300 RF**, Type: Ball, Model: E0106-62, Action: FMA, **N°S: A-717458/57**, Type: AW28S, Tag N°: S20-XV201/213	E0106-62	1

VANNES AUTOMATIQUES COMPLETES AVEC ACCESSOIRES POUR MPP4

Item	Désignation	Référence	Quantité
44	Vanne automatique ON/OFF complète avec accessoires Fabricant KITAMURA, Size: **6" 300 RF**, Type: Ball, Action: FMA, **N°S: A-966513**, Type: AW20S-HW, Tag N°: 40-UZV-061	AW20S-HW	1

VANNES AUTOMATIQUES COMPLETES AVEC ACCESSOIRES POUR MPP4

Item	Désignation	Référence	Quantité
45	Vanne Régulatrice complète avec accessoires Fabricant: VALTEK, size: **10" x 20" 300 RF**, Model: MARK I, **N° Série: 12196-2** / Action: OMA, Tag N°: 40-PIC-009	MARK I	1
46	Vanne Régulatrice complète avec accessoires Fabricant: VALTEK, size: **8" 600 RF**, Model: MARK I, **N° Série: 12196-6** / Action: OMA, Tag N°: 40-FIC-017A/B	MARK I	1

VANNES AUTOMATIQUES COMPLETES AVEC ACCESSOIRES POUR CSTF

Item	Désignation	Référence	Quantité
47	Vanne Régulatrice complète avec accessoires Fabricant: VALTEK, size: **16" x 16" 300 RF**, Model: MARK I, **N° Série: 12196-14** / Action: FMA, Clapet: Ball, Tag N°: 60-PIC-019-V	MARK I	1

VANNES AUTOMATIQUES COMPLETES AVEC ACCESSOIRES POUR MPP2/MPP3

Item	Désignation	Référence	Quantité
48	Vanne Régulatrice complète avec accessoires Fabricant: Control Components INC, size: **4" X 4" 600 RF**, Model N°: M8G6-25-X4WF-X4WF-41MC22, **N° Série: 21277-5-2** / Action: FMA, Clapet: Globe 2 1/2", Tag N°: 30-PIC-018AV	M8G6-25-X4WF-X4WF-41MC22	2
49	Vanne Régulatrice complète avec accessoires Fabricant: Control Components INC, size: **6" X 6" 300 RF**, Model N°: M2G3-X3-X6WF-X6WF-41MJ42, **N° Série: 21405-1-2** / Action: FMA, Clapet: Globe 3", Tag N°: 30-PIC-016V	M2G3-X3-X6WF-X6WF-41MJ42	1

VANNES AUTOMATIQUES COMPLETES AVEC ACCESSOIRES POUR CSTF

Item	Désignation	Référence	Quantité
50	Vanne Régulatrice complète avec accessoires Fabricant: Control Components INC, size: **10" x 12" 300 RF**, Model N°: M1A3-10-10IF-12IF-41EA41, **N° Série: 22233-4-1** / Action: FMA, Clapet: Ball, Tag N°: 50-PIC-019-V	M1A3-10-10IF-12IF-41EA41	1

VANNES AUTOMATIQUES COMPLETES AVEC ACCESSOIRES POUR SRGA

Item	Désignation	Référence	Quantité
51	Vanne Automatique ON/OFF complète avec accessoires Fabricant: ZAVERO, size: **6" RB 600RF**, Clapet: Ball, Type: TRUNNION, **N° Série: 50128166** / Action: FMA, Type Actuator: ALGAS 0.9S-0350-335-CL-MHW BIFFI, Tag N°: 65-ROV-001	TRUNNION	1

<u>LOT N° 02</u> : VANNES AUTOMATIQUES COMPLETES DE SIZES INFERIEURS A 4" AVEC ACCESSOIRES (Non soumises à DGM)

VANNES AUTOMATIQUES COMPLETES AVEC ACCESSOIRES POUR SCS / SCN

N° Item	Désignation	Référence	Quantité
1	Vanne automatique ON/OFF complète avec accessoires Fabricant WAGI GROVE CAMERON, Size: **3" 600RF**, Type: Ball, Model: B4B-600, Action: FMA, **N°S: 15481**, ActuateurI BIFFI, Type: GIG 50/1-60/60, Tag N°: V202	B4B-600	1
2	Vanne automatique ON/OFF complète avec accessoires Fabricant CAMERON, Size: **2" 2500 RTJ**, Type: Ball, Model: B71 , Action: FMA **N°S: 238022**, Actuateur BIFFI, Type: ALGA 200/175/75, Tag N°: V252-V256-V258-V260	B71	1

VANNES AUTOMATIQUES COMPLETES AVEC ACCESSOIRES POUR SBC

N° Item	Désignation	Référence	Quantité
3	Vanne automatique ON/OFF complète avec accessoires Fabricant GROVE DRESSER CAMERON, Size: **2" X 1 1/2" 1500 RTJ,** Type: B4D, Action: FMA, **N°S: 310326**, Type Actuateur LEDEEN DRESSER: VA 113-SRC7-JS, Tag N°: 09-XV-903	B4D	1

VANNES AUTOMATIQUES COMPLETES AVEC ACCESSOIRES POUR MPP0

N° Item	Désignation	Référence	Quantité
4	Vanne Régulatrice complète avec accessoires Fabricant NIIGATA MASONEILAN, Size: **2" 300 RF**, Type: 37-20771, course: 25,4 mm, Action: FMA, N°S: **9112A0415-4,** Type Actuateur: Diaphragm, Tag N°: 04-LV2037	37-20771	1
5	Vanne à angle Régulatrice complète avec accessoires Fabricant NIIGATA MASONEILAN, Size: **1" 1/2 1500 RTJ**, Type: 37-78002, CV: 2,4, course: 6,35 mm, Action: OMA, **N°S: 3218A0456**, Type Actuateur: Diaphragm, Tag N°: 04-PCV2019B	37-78002	1
6	Vanne complète avec accessoires, Fabricant MASONEILAN Type: 37-78003, **N° Série: 2454-82**, Size: **1"1500 RTJ**, Sise Body: 25mm; Port: 25mm, Body: ASTMA 105, GR2, PACKING: TEF ASB BEN, SET: 0,42 TO 0,69PSI	37-78003	2
7	Vanne Régulatrice complète avec accessoires Fabricant MASONEILAN, Size: **1" 300RF**, Type: 87-21124, CV: 1,7, course 20,30mm, **N° Série: 2454-70,** LCV-1009A/B/C	87-21124	2

8	Vanne Régulatrice complète avec accessoires Fabricant MASONEILAN, Size: **1"1/2 600RF**, Type: 88-21124, CV: 13, course 20,30mm, **N° Série: 2454-57**.	88-21124	2
9	Vanne Régulatrice complète avec accessoires Fabricant MASONEILAN, Size: **1" 300RF**, Type: 37-2056-1, CV: 12, Siege et clapet en inox 316, **N°S: 2454-86**	37-2056-1	1

VANNES AUTOMATIQUES COMPLETES AVEC ACCESSOIRES POUR SBN / SBS

N° Item	Désignation	Référence	Quantité
10	Vanne Régulatrice complète avec accessoires Fabricant NIIGATA MASONEILAN, Size: **3" 600 RF**, Type: 82-41355OV, CV: 30, course: 38,1 mm, Action: FMA, **N°S: B012A0229-33**, Type Actuateur: Diaphragm, Tag N°: 03-PV923A	82-41355OV	2

VANNES AUTOMATIQUES COMPLETES AVEC ACCESSOIRES POUR PHASE B

N° Item	Désignation	Référence	Quantité
11	Vanne Régulatrice complète avec accessoires Fabricant NIIGATA MASONEILAN, Size: **2" 600 RF**, Type: 48-41522, Action: FMA, CV: 50, **N°S: 3219A0456-6**, Tag N°: PV-3010A/B	48-41522	1
12	Vanne Régulatrice complète avec accessoires Fabricant NIIGATA MASONEILAN, Size: **2" 300 RF**, Type: 48-21125, Action: FMA, CV: 450, **N°S: 3531A0456-6**, Tag N°: FV-3001	48-21125	1

VANNES AUTOMATIQUES COMPLETES AVEC ACCESSOIRES POUR SBC

N° Item	Désignation	Référence	Quantité
13	Vanne Régulatrice complète avec accessoires Fabricant NIIGATA MASONEILAN, Size: **2" 300 RF**, Type: 82-21125, CV: 19, course: 20,32 mm, Action: OMA, **N°S: BC11A0229-9**, Type Actuateur: DIAPHRAGM, Tag N°: 09-FV-910	82-21125	1

VANNES AUTOMATIQUES COMPLETES AVEC ACCESSOIRES POUR CTH2/3/4

N° Item	Désignation	Référence	Quantité
14	Vanne Régulatrice complète avec accessoires Fabricant: FISHER / size: **3" 150 RF** - 285 PSI CWP / Port size: 3"* 5/16 /TYPE: 667ET / N° Série actuator: 15387924, **N°S Body: 15269123** / Open range: 6-30 psi / DIAPHRAGM SIZE: 40 / PLUG and STEM: SST / BODY: STL / SEAT: COMP/ TRAVEL: 1"*1/8 / Pression air Open/ FLUIDE: Pression GAZ du Séparateur MP	667 ET	1

15	Vanne Régulatrice complète avec accessoires Fabricant: FISHER, size: **1"1/2 300 RF,** TYPE: 667ET, **N° Série: 6305841**, DIAPHRAGM SIZE: 34, TRAVEL: 3/4", Air ouvre 6 – 30psi, Flow chart 1 – 7/8 EQ PCT, GUIDE A CAGE, PLUG MATL: 416SST 316TFE, Body Matière WCD Steel, FLUIDE: Pression GAZ instrument (Scrubber).	667 ET	1
16	Vanne Régulatrice complète avec accessoires Fabricant: FISHER, Size: **1" 150-600 RF**, Type body: V100 et actuator: 1052, **N° Série: CN878306**, Oper range: 0 - 33psi, Diaphragm size: 20, Disk :SST/PL, Body: STL, Seat: COMP, Travel: 90°, Pression air: Open, Fluide: Pression Gaz du Séparateur MP (vers torche).	V100	1

VANNES AUTOMATIQUES COMPLETES AVEC ACCESSOIRES POUR SRGA

N° Item	Désignation	Référence	Quantité
17	Vanne Régulatrice complète avec accessoires Fabricant: FISHER, size: **1"1/2 300RF**, Clapet: Plug, **N° Série: EU03416643**/ Action: OMA, Type: 655-ED, CV: 26, Tag N°: 100-PCV001	655-ED	1
18	Vanne Régulatrice complète avec accessoires Fabricant: FISHER, size: **3/4" 300RF**, Clapet: Plug, **N° Série: EU03416644**/ Action: FMA, Type: Design GX, CV: 7,8, Tag N°: 100-XV004	GX	1

VANNES AUTOMATIQUES COMPLETES AVEC ACCESSOIRES POUR HR-Sud

N° Item	Désignation	Référence	Quantité
19	Vanne automatique ON/OFF complète avec accessoires Fabricant KITAMURA, Size: **2" 1500 RTJ**, Type: Ball, Model: E0110-62, Action: FMA, **N°S: A-966513**, Type: AW13SN, Tag N°: S20-XV206	E0110-62	1
20	Vanne automatique ON/OFF complète avec accessoires Fabricant KITAMURA, Size: **1" ½ 300 RF**, Type: Ball, Model: E0106-62, Action: FMA, **N°S: A-966511**, Type: AK12SN, Tag N°: S20-XV208	E0106-62	1

VANNES AUTOMATIQUES COMPLETES AVEC ACCESSOIRES POUR MPP4

N° Item	Désignation	Référence	Quantité
21	Vanne Régulatrice complète avec accessoires Fabricant: VALTEK, size: **3" 600 RF**, Model: MARK I, CV: 40, **N° Série: 12196-3** / Action: FMA, Tag N°: 40-PIC-018A	MARK I	1

Conditions générales :

1 - Face to face à respecter impérativement.
2 - La plaque signalétique doit être inoxydable et écriture lisible, gravée, résistante aux conditions climatiques sévères (Vent de sable et exposition au soleil).
3 - Une deuxième plaque en inox doit être riveter sur la vanne portant le tag N°, le numéro de l'item et la référence du contrat.
4 - Chaque vanne doit être fourni avec ses plans d'éclatement & d'encombrement et sa fiche technique (data-sheet).

- Les renseignements doivent être mentionnés suivants les tableaux ci-dessous :

Technical Requirements(Standards)	
Design And Manufacture	-------
Face To Face	-------
Connection End	-------
Inspection And Test	-------
Pressure-Temperature Benchmark	-------

Technical Performance		
Nominal Pressure	Class -------	
Shell Test Pressure	----------	MPa
Seal Test Pressure	----------	
Aietight Test Pressure	----------	
Suitable Temperature		
Suitable Medium	Hydrocarbon	

- Toutes les dimensions en (mm) sur le dessin d'encombrement.
- Mentionner clairement sur le dessin, le positionnement des axes de la bride par rapport aux axes de la vanne.

Spécification de la peinture

Préparation	**Peinture Primaire**	**Couche intermédiaire**	**Couche finale**	**Epaisseur minimale totale DFT**
Sablage SA 2 ½ Rugosité 30-70 µm	70 µm époxy riche en zinc primer	100 µm époxy polyaminoamide	50 µm Polyuréthane	220 µm min

Procédure pour appareil sous pression soumis à la réglementation

A. Dossier technique préliminaire

Dans le cadre des contrôles techniques et essais réglementaires relatifs au matériel et équipement employés dans le domaine des hydrocarbures, le Fournisseur devra fournir un **dossier préliminaire** et un **dossier final**, nécessaires à la déclaration de conformité de la Fourniture objet du présent Dossier d'Appel d'Offre, à la réglementation algérienne.

A ce titre, le Fournisseur s'engage à fournir au Client, avant le lancement de la fabrication, au plus tard soixante (**60**) Jours ouvrables après l'entrée en vigueur du Contrat, le **dossier technique préliminaire** en trois (03) exemplaires, composé de :

1. Lettre de demande d'avis sur la conformité.

2. Certificat des signatures du fabricant (*).

3. Certificat de conformité et de visites intérieures et extérieures (*).

4. Certificat de conformité attestant que l'équipement est de construction conforme pour utilisation dans le pays d'origine (*).

5. Etat descriptif.

6. Notes de calculs.

7. Plans détaillés avec index en format lisible.

8. Spécifications de procédures de soudage (WPS).

9. Spécifications de traitement thermique, s'il y a lieu.

10. Plan d'inspection et essai « Inspection and testing plan ».

11. Feuille de données « Data sheet » pour les équipements électriques.

Le visa du consulat d'Algérie le plus proche du lieu de fabrication est exigé pour les documents désignés d'un astérisque. Chacun de ces documents sont à établir en deux exemplaires originaux.

NB : Dans le cas où les équipements sont identiques, un seul dossier préliminaire suffit avec identification des numéros d'items ou de série.

Le dossier préliminaire doit être transmis à la Direction Maintenance de la direction régionale de Hassi-R'Mel en trois (03) exemplaires sous format papier et un (01) exemplaire sous format électronique pour étude et levée de réserves éventuelles et cela dans les délais contractuels.

Le dossier préliminaire DGM fera l'objet d'une étude préalable par la Direction Maintenance de la direction régionale de Hassi-R'Mel afin de s'assurer de la reprise de l'offre technique du fournisseur retenu et cela avant de soumettre ce dernier aux services de la DGM.

En cas de non-conformité ou d'écart par rapport à l'offre technique, le dossier préliminaire sera considéré nul et non avenu.

L'étude de ce dossier par la DGM (Direction Générale des Mines) sera sanctionnée par une approbation ou un éventuel rejet.

En cas de rejet le dossier préliminaire sera considéré nul et non avenu.

En cas d'approbation, l'équipement devra faire l'objet d'une épreuve (test hydrostatique) à l'usine en présence du représentant de la DGM,

La convocation de représentant doit parvenir à Direction Maintenance de la direction Régionale de Hassi-R'Mel, 08 semaines avant la date de la réalisation des essais.

Dans le cas où les résultats des contrôles et essais sont jugés satisfaisants, un procès-verbal d'épreuve sera signé et la plaque d'identification poinçonnée et un dossier final doit être fourni.

B. Dossier final

Le dossier final doit comprendre les éléments suivants :

1. Dossier d'étude préliminaire.

2. Lettre relative à l'avis sur la conformité du dossier d'étude préliminaire émise par la DGM.

3. Lettre ou fax émis par le maître de l'ouvrage demandant la présence de l'inspecteur DGM pour les épreuves et contrôle en usine.

4. Réponse écrite de la DGM confirmant ou non la présence de son représentant ou de son délégué.

5. Attestation de qualification des soudeurs et opérateurs de soudage validée à la date des opérations de soudage.

6. Certificats matière du métal de base et d'apport relatifs à l'équipement.

7. Rapport détaillé des contrôles non destructifs (CND) effectués sur les soudures des équipements.

8. Rapport des contrôles destructifs effectués lors de la fabrication.

9. Diagramme des traitements thermiques.

10. Certificat d'épreuves hydrostatiques.

11. Copie de la plaque d'identification des appareils fonctionnant sous pression.

Dossier de Modification ou de réparation :

Toute intervention de modification ou de réparation, sur un équipement soumis, doit faire l'objet d'un dossier comportant :

1.Lettre d'approbation du dossier final émise par la DGM lors de l'acquisition de l'appareil.

2.Rapport circonstancié décrivant l'opportunité de la modification ou de la réparation.

3.Plan de modification ou procédure de réparation.

4.Note de calcul.

5.Etat descriptif.

6.Attestation de qualification des soudures et opérateurs de soudage validée à la date des opérations de soudage.

7.Rapport détaillé des contrôles non destructifs (CND) effectués sur les soudures des équipements.

8.Certificats matière du métal de base et d'apport ayant servis à la modification ou réparation.

9.Diagramme des traitements thermiques.

IMPORTANT:

Tests Hydrostatiques :

➢Le taux de test hydrostatique en usine pour la totalité du matériel soumis à la réglementation Algérienne est de **100%, cela en présence d'un inspecteur de la DGM ou d'un organisme délégué par la DGM.**

➢Les frais inhérents à l'intervention de DGM (Direction Générale des Mines) ou d'une entité tierce seront à la charge du fournisseur et devront être inclus dans le prix de la fourniture soumise à ladite règlementation.

POUR LE SOUMISSIONNAIRE

(Nom, Prénom, Qualité et Cachet humide du signature)

سوناطراك
sonatrach

SECTION 5

Projet de Contrat
(Partenaire Local)

SONATRACH / ……..

N° I/2020/SH/DP/HR/DA/ ……

ACQUISITION DE VANNES AUTOMATIQUES AVEC ACCESSOIRES DE COMMANDE POUR LES INSTALLATIONS INDUSTRIELLES DE HASSI -R'MEL

ENTRE

La Société Nationale pour la Recherche, la Production, le Transport, la Transformation et la Commercialisation des Hydrocarbures, société par actions, par abréviation « **SONATRACH SPA**», au capital social est de 1 000 000 000 000,00 DA, dont le siège social est sis à Djenane El Malik, Hydra, Wilaya d'Alger -Algérie, ci-après désignée dans tout ce qui suit par le terme « **Le Client** », dûment représentée par Monsieur ……..… agissant en qualité de ……..……, ayant tous pouvoirs à l'effet du présent Contrat.

D'UNE PART,

ET

La Société [ou le groupement d'entreprises ou consortium]……, ci-après désignée dans tout ce qui suit par le terme « **Fournisseur** » dont le siège est sis à……..,capital social…….., dûment représentée par Madame/ Monsieur ……,……,agissant en qualité de …….. ayant tous pouvoirs à l'effet du présent Contrat,

D'AUTRE PART,

SOMMAIRE

PREAMBULE

ARTICLE 1 : DEFINITIONS

ARTICLE 2 : OBJET DU CONTRAT

ARTICLE 3 : MODE DE PASSATION ET TEXTES DE REFERENCE

ARTICLE 4 : DOCUMENTS CONTRACTUELS

ARTICLE 5 : OBLIGATIONS DU FOURNISSEUR

ARTICLE 6 : OBLIGATIONS DU CLIENT

ARTICLE 7 : DELAI DE PREPARATION ET D'APPROBATION & DELAI DE LIVRAISON

ARTICLE 8 : DUREE DU CONTRAT

ARTICLE 9 : PENALITES DE RETARD

ARTICLE 10 : INSPECTION ET CONTROLE

ARTICLE 11 : RECEPTION PROVISOIRE

ARTICLE 12 : PERIODE DE GARANTIE

ARTICLE 13 : RECEPTION DEFINITIVE

ARTICLE 14 : GARANTIE DE LA FOURNITURE

ARTICLE 15 : EMBALLAGE

ARTICLE 16 : TRANSPORT

ARTICLE 17 : DOSSIER DE DEMANDE D'APPROBATION DGM

ARTICLE 18 : MONTANT CONTRACTUEL

ARTICLE 19 : MODALITE DE PAIEMENT

ARTICLE 20 : GARANTIE DE BONNE FIN D'EXECUTION

ARTICLE 21 : DOMICILIATION BANCAIRE

ARTICLE 22 : IMPÖTS, DROITS ET TAXES

ARTICLE 23 : RESPONSABILITES DU FOURNISSEUR

ARTICLE 24 : ASSURANCE DE LA FOURNITURE

ARTICLE 25 : PROPRIETE INDUSTRIELLE

ARTICLE 26 : TRANSFERT DE PROPRIETE

ARTICLE 27 : FORCE MAJEURE

ARTICLE 28 : CESSION, CHANGEMENT DE CONTROLE

ARTICLE 29 : CONFIDENTIALITÉ

ARTICLE 30 : NANTISSEMENT

ARTICLE 31 : RESILIATION ET SUSPENSION

ARTICLE 32 : NOTIFICATION

ARTICLE 33 : DISPOSITIONS GENERALES

ARTICLE 34 : SANTE SECURITE ET ENVIRONNEMENT (HS&E)

ARTICLE 35 : REGLEMENT DES DIFFERENDS

ARTICLE 36 : ENTREE EN VIGUEUR DU CONTRAT

ANNEXE I : LISTE DESCRIPTIVE ET VALORISEE DE LA FOURNITURE

ANNEXE II : DECLARATION A SOUSCRIRE

ANNEXE III : LETTRE DE SOUMISSION

ANNEXE IV : PLANNING DE LIVRAISON

ANNEXE V : GARANTIE DU FABRICANT ET CERTIFICAT D'ORIGINE

PREAMBULE

Attendu que :

Le Client a décidé d'acquérir de vannes automatiques avec accessoires de commande pour les installations industrielles de Hassi -R'Mel, Répartie en deux lots

- Lot n° 01 : Vannes supérieures à 3 pouces (soumises à DGM).
- Lot n° 02 : Vannes inferieures à 4 pouces (non-soumises à DGM).

Le Fournisseur déclare et garantit qu'il possède le personnel spécialisé, l'expérience, la qualification, les moyens financiers et matériels nécessaires pour la réalisation de l'objet du présent Contrat.

Le Fournisseur déclare avoir pris connaissance de toutes les dispositions législatives et réglementaires, les formalités et démarches administratives applicables en Algérie, auxquelles il devra satisfaire au titre du présent contrat.

Le Fournisseur déclare, être en mesure d'exécuter le présent Contrat dans les règles de l'art et avec un niveau de professionnalisme élevé, et qu'il accepte toutes les dispositions du présent Contrat et ses Annexes qui en font partie intégrante.

Le présent préambule fait partie intégrante du présent Contrat.

Ceci exposé, il est arrêté et convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : DEFINITIONS

Dans le présent Contrat, tel qu'il est défini ci-après, et y compris dans le préambule ci-dessus, les termes et expressions dont la première lettre et une majuscule ont la signification qui leur est donnée ci- dessous ou dans les articles du présent Contrat.

- Le terme « **Client** » signifie : La Société Nationale pour la Recherche, la Production, le Transport, la Transformation et la Commercialisation des Hydrocarbures dénommée « SONATRACH » SPA et représentée par la Direction Régionale Hassi R'Mel.
- Le terme « **Fournisseur** » signifie : Toute personne physique ou morale fournissant la fourniture faisant l'objet du Contrat.
- Le terme « **Contrat »** signifie : le présent accord conclu entre les Parties, qui comprend toutes les annexes et les documents y afférents.
- Le terme **« Fourniture »** signifie **:** notamment, Fourniture de vannes automatiques avec accessoires de commande pour les installations industrielles de Hassi -R'Mel.
- Le terme **« Site »** signifie **:** le lieu où les fournitures seront livrées. **(Hassi R'Mel).**
- Le terme « **Jour** » signifie un jour calendaire.
- Le terme **« Partie »** signifie **:** Le Client ou le Fournisseur désignés collectivement « les Parties ».
- Le terme « **Bon de commande** » signifie : indiquant la nature, le prix et la Quantité ainsi que le délai de livraison de la fourniture.
- Le terme « **Entrée en vigueur** » signifie : Le présent Contrat entrera en vigueur et prendra ses pleins et entiers effets après signature du présent Contrat par les deux Parties et sa notification.
- Le terme « **DGM** » signifie : Direction Générale des Mines.

ARTICLE 2 : OBJET DU CONTRAT

Le présent Contrat a pour objet de définir les termes, conditions et modalités selon lesquelles, le Fournisseur s'engage à fournir au Client des vannes automatiques, avec accessoires de commande pour les installations industrielles de Hassi -R'mel.
, tel que défini à l'annexe **I** du présent Contrat.

ARTICLE 3 : MODE DE PASSATION ET TEXTES DE REFERENCE

3.1. MODE DE PASSATION

Le présent contrat est passé selon le mode d'appel d'offres National et International ouvert, conformément à la Décision E-025 du 02/01/2013 portant procédure Passation des Marchés SONATRACH.

3.2. TEXTES DE REFERENCES

Le présent Contrat est régi, dans toutes ses dispositions, par la législation et la réglementation Algériennes en vigueur.

ARTICLE 4 : DOCUMENTS CONTRACTUELS

4.1- Font parties intégrantes du présent contrat, les documents ci-dessous indiqués :

- Les présentes dispositions contractuelles ;
- Les annexes suivantes :
  - La liste descriptive et valorisée de la Fourniture **(Annexe I)**
  - La déclaration à souscrire **(Annexe II)**

- Lettre de soumission **(Annexe III)**
- Le planning de livraison **(Annexe IV)**
- Garantie du fabricant et certificat d'origine **(Annexe V)**

4.2- En cas de contradiction, d'incompatibilité ou de divergence entre les dispositions du présent Contrat d'une part et celles de ses annexes d'autre part, les dispositions du présent Contrat prévaudront, pour autant que ces dernières y fassent référence.

Ces documents expriment l'intégralité des accords entre les Parties et annulent et remplacent en conséquence tout accord, correspondance, écrit, antérieurs et relatifs au même objet.

ARTICLE 5 : OBLIGATIONS DU FOURNISSEUR

Le Fournisseur s'engage, au titre du présent Contrat à :

- Livrer la Fourniture dans les conditions prévues au présent Contrat ;
- Assurer, à ses frais et sous son entière responsabilité, le transport de la Fourniture de ses magasins, ateliers, entrepôts ou autres et ce, jusqu'au Site du Client (Hassi R'Mel);
- Respecter le délai de livraison de la Fourniture prévu à l'article 7(**alinéa 7-1-2-5) du** présent Contrat ;
- Respecter l'origine de la fourniture telle que défini à l'annexe I du présent contrat.
- Fournir le certificat d'origine de la Fourniture délivré par la chambre du commerce du pays d'origine ;
- Accomplir, à ses frais, les formalités douanières à l'importation ;
- Fournir au client le dossier nécessaire pour approbation technique de la Direction Générale des Mines (DGM) tels que détaillées à **l'ARTICLE 17.**
- Le fournisseur prendra en charge l'hébergement et la restauration des agents de la Direction Générale des Mines (**DGM**) en cas de déplacement pour les essais dans l'usine de fabrication.
- Fournir les certificats d'origine et de qualité de la Fourniture délivré par un organisme dûment habilité.
- Fournir les certificats matières,
- Aucun essai réglementaire en usine ne sera effectué en présence d'un représentant de la **DGM** ou par un organisme tiers sans l'accord préalable de **SONATRACH** et de la **DGM**.
- En cas d'expédition d'équipements soumis à la réglementation Algérienne relative aux Appareils, équipements et canalisations sous pression de gaz et de vapeur (APGV), sans l'accord préalable de **SONATRACH** et **de la DGM**, **SONATRACH** se réserve le droit de refuser la fourniture. L'ensemble des frais engendrés par cette opération seront totalement imputé au Fournisseur, et son dossier sera transmis aux contentieux.
- **Documentation maintenance :** Toute la documentation nécessaire à l'identification, au bon fonctionnement et à la maintenance des fournitures acquises telles que :
    - Fiches techniques de spécifications,
    - Catalogues de pièces de rechange,
    - Manuels d'utilisation et opérations de maintenance,
    - Plan as-Built.

- Ces documents doivent être également fournis sous forme de support électronique (CD, ou autre).

La documentation fournie devra faire apparaitre les caractéristiques et les capacités qui sont réellement disponibles dans le cadre de l'installation. Il devra être indiqué également les possibilités d'extension éventuelles et leurs modalités.

ARTICLE 6 : OBLIGATIONS DU CLIENT

Au titre du présent Contrat, le Client s'engage à :

- Faciliter l'accès au Fournisseur et à ses agents dûment mandatés, en vue de procéder à la livraison sur Site, de la Fourniture objet du présent Contrat ;
- Désigner un représentant dûment mandaté pour le représenter et agir en son nom et pour son compte.
- Réceptionner sur site les Fournitures livrées objet du présent Contrat ;
- Procéder au paiement des factures du Fournisseur dans les délais prévus à l'article 19 du présent contrat.
- Délivrer au Fournisseur les attestations nécessaires à l'accomplissement des démarches en vue de l'obtention des exonérations auprès de l'administration des douanes et des impôts ;

ARTICLE 7 :

- **DELAI DE PREPARATION ET D'APPROBATION & DELAI DE LIVRAISON : Vannes supérieures à 3 pouces (soumises à DGM).**

7.1 DELAI DE PREPARATION ET D'APPROBATION :

7.1.1 Délai de remise du dossier technique par le fournisseur à SONATRACH, dont les éléments constitutifs sont énumérés dans **l'ARTICLE 17 : Deux (02) mois** à compter de l'entrée en vigueur du contrat ;

7.1.2 Délai d'étude et approbation : Quatre (04) mois à compter de la réception du dossier technique par le Client.

Le dossier préliminaire La **DGM** fera l'objet d'une étude préalable par le Client afin de s'assurer la reprise fidèle du contenu de l'offre technique du fournisseur retenu et cela avant de soumettre cette dernière aux services de La **DGM** ; Ce délai d'étude et d'approbation sera prorogé de la période du retard accusé par La **DGM**, qui sera déterminé en fonction de la notification de l'approbation de La DGM par rapport au délai de **Quatre (04) mois** cité plus haut.

7.2 DELAI DE LIVRAISON :

Le délai de livraison est fixé à **Dix (10) mois** à compter de l'approbation du dossier technique par la **DGM** : qui est décomposé comme suit :

7.2.1 Délai de fabrication : **Quatre (04) mois** à compter de l'approbation du dossier technique par la **DGM ;**

7.2.2 Délai de test réglementaire en usine : Deux (02) mois à compter de la fin de la fabrication.

Tout test réglementaire en usine ne sera effectué qu'en présence d'un représentant de la **DGM** ou d'un organisme tiers habilité délégué par la **DGM ;**

7.2.3 Délai d'expédition : Quatre (04) mois à compter de la réalisation des tests réglementaires en usine ;

7.3 En cas d'expédition d'équipements soumis à la réglementation Algérienne relative aux appareils sous pression (**DGM**), sans l'accord préalable du Client, ce dernier se réserve le droit de refuser la fourniture. L'ensemble des frais engendré par cette opération seront totalement imputé au Fournisseur, et son dossier sera transmis au contentieux.

Les livraisons partielles sont autorisées.

7.4 Le Fournisseur garantit la livraison de la totalité des items de la fourniture définie à l'**ANNEXE I** du Contrat. De ce fait, ce dernier ne peut en aucun cas invoquer son incapacité de livrer des items, pour cause d'obsolescence ou autre, en cours d'exécution du Contrat.

En cas de manquement à cette obligation contractuelle pour laquelle il s'est engagé, il lui sera appliqué l'article 31 alinéa 2 du présent contrat.

Le planning de livraison est défini en **ANNEXE IV.**

- **Délai de livraison de la fourniture** : **vannes inferieures à 4 pouces (non-soumises à DGM).**

Douze (**12**) mois, à compter de notification du bon de commande.
Le présent Marché sera exécuté **par une seule Commande globale avec possibilité de livraisons partielles**, indiquant la nature, le prix et les quantités ainsi que le délai de livraison de la fourniture.

ARTICLE 8 : DUREE DU CONTRAT

- **Pour les vannes supérieures à 3 pouces (soumises à DGM).**

Le présent contrat est conclu pour une durée de **Vingt Huit (28) mois** à compter de la date de notification de son entrée en vigueur.

Il est convenu entre les deux parties que si le délai d'approbation du dossier technique, par les autorités compétentes Algériennes (**DGM** : **D**irection **G**énérale des **M**ines) est retardé pour des raisons non imputables au Fournisseur, le délai contractuel sera prorogé en conséquence.

- **Pour les vannes inferieures à 4 pouces (non-soumises à DGM) :**

Le présent contrat est conclu pour une durée de Vingt Quatre (24) mois à compter de la date de notification de son entrée en vigueur.

ARTICLE 9 : PENALITES DE RETARD

En cas de non-respect par le Fournisseur des délais arrêtés « à **l'ARTICLE 7** du présent contrat, il lui sera fait application d'une pénalité d'un pour cent (1%) du montant de la fourniture non livrée par semaine de retard.
Le montant total des pénalités ne peut excéder dix pour cent (10 %) du montant contractuel global.

Le montant des Pénalités sera payé par le Fournisseur au client, dans un délai de quinze (15) jours à compter de la date de réception du décompte. A défaut de paiement, le Client se réserve le droit déduire le montant des pénalités non-payées sur les sommes qu'il doit et/ou qu'il devra encore au Fournisseur ou en mettant en jeu, totalement ou partiellement, la garantie bancaire de bonne fin d'exécution prévue à l'article 20 du présent Contrat.

9.1 Les semaines de retard seront calculés à compter de la date d'expiration des délais définis à l'article **7** du présent contrat.

9.2 Si, à l'expiration de la période pénalisable correspondant au montant maximum (plafonné) des pénalités de retard, la livraison n'est toujours pas effectuée, le Client aura le droit de résilier le Contrat de plein droit et, ce conformément aux dispositions prévues à l'Article 31 du présent

contrat, et aux torts exclusifs du Fournisseur et de réclamer toute indemnisation pour préjudice qu'il aura subi, du fait de cette défaillance.

Le paiement des pénalités ne libérera en aucun cas le Fournisseur de ses obligations contractuelles.

ARTICLE 10 : INSPECTION ET CONTROLE

Le Client a le droit d'inspecter sans coût additionnel, et/ou d'essayer la Fourniture pour s'assurer qu'elle est bien conforme aux spécifications techniques prévues au présent Contrat. Les spécifications techniques préciseront quelles inspections et essais seront effectués. Le Client notifiera par écrit au Fournisseur l'identité des représentants qui assisteront aux inspections et essais.
Les inspections et essais peuvent être effectués dans les locaux du Fournisseur, de son (ses) fournisseur(s) et/ou sous-traitant(s), au lieu de livraison et/ou à la destination finale de la Fourniture et/ou tout autre lieu convenu entre les Parties.
Lorsque ces inspections et essais doivent être effectués dans les locaux du Fournisseur, de son (ses) fournisseur(s) et/ou de son (ses) sous-traitant(s), les inspecteurs se verront donner toute l'aide et l'assistance raisonnablement exigibles - y compris l'accès aux dessins et aux données concernant la fabrication - sans frais à la charge du Client.
Si toute ou partie de la Fourniture inspectée ou essayée se révèle non conforme aux spécifications techniques figurant à l'annexe I du présent Contrat, le Client peut la refuser, le Fournisseur devra alors soit remplacer la Fourniture refusée, soit y apporter toutes modifications nécessaires pour la rendre conforme aux spécifications techniques, sans frais additionnel à la charge du Client voir les problèmes liés aux respect des délais de livraison dans le cas de modification ou de remplacement éventuelle.
Les visites, contrôles ou inspections, par le Client ou son mandataire, ne dégagent pas le Fournisseur de ses obligations et garanties contractuelles.

ARTICLE 11 : RECEPTION PROVISOIRE

Une réception provisoire sera prononcée pour chaque expédition sur le Site du client (Hassi R'Mel) ; après vérification de la conformité quantitative et qualitative des Fournitures aux spécifications contractuelles.

En cas d'expédition de la Fourniture par conteneurs, le Fournisseur est tenu de répondre, au plus tard, dans les dix (10) jours qui suivent la réception du fax d'invitation du Client, pour assister à la réception provisoire.
Durant cette période, le Fournisseur doit informer le Client de la date de sa présence sur le Site de Hassi-R'Mel, en cas d'indisponibilité ou d'empêchement, pour quelque motif que se soit, il devra autoriser le Client d'ouvrir les conteneurs et de procéder à la réception provisoire de la fourniture sans sa présence. Il est réputé comme présent.
Le Fournisseur supportera les frais liés au gardiennage des conteneurs dans les espaces du Client, après l'expiration du délai de 10 jours suscité, un taux d'un (01%) du montant total de la fourniture de cette livraison sera appliqué.

A l'issue de cette vérification un procès-verbal de réception provisoire pour chaque livraison sera établi mentionnant les réserves éventuelles, signé contradictoirement par les représentants des deux parties.

Ce procès-verbal est, notamment, destiné à :

- Marquer que la Fourniture est prête pour l'utilisation à laquelle elle est destinée ;

- Marquer le début de la période de garantie de douze (12) mois à compter de la signature du procès-verbal de la réception provisoire.

Etant entendu que la période de garantie ne saurait être inférieure à celle prévue par les dispositions législatives et/ou règlementaires.

En cas de réserves éventuelles formulées par le **Client,** le **Fournisseur** s'engage à y remédier dans un délai d'Un **(01) mois** à compter de la demande écrite du Client.
Une fois les réserves levées, cette réception provisoire sera sanctionnée par un procès-verbal signé contradictoirement par les deux parties.

Toute fourniture reconnue par le Client, non conforme aux spécifications techniques et / ou présentant des vices cachés ou défauts de fonctionnement, sera refusée par le Client et remplacée par le Fournisseur, les frais et charges liés au remplacement de la fourniture non conforme, seront supportés par le Fournisseur.

La réception de la Fourniture sus définie ne dégage en tien le Fournisseur de ses obligations contractuelles.

ARTICLE12 : PERIODE DE GARANTIE

La période de garantie de la Fourniture objet du présent contrat est fixée à **douze (12)** mois, à compter de la date de signature du procès-verbal de réception provisoire de chaque livraison.
Il est toutefois entendu que, pour toute Fourniture réparée, modifiée et/ou remplacée par le Fournisseur, au titre de la garantie prévue à l'article 14 du présent contrat, cette dernière est prorogée pour une période égale à la période de garantie initiale, à compter de la date de remplacement, de réparations et / ou de modification.

Le Fournisseur s'engage à faire bénéficier le Client de toute extension de garantie de la Fourniture livrée dans le cadre et/ou à l'occasion du présent Contrat.

ARTICLE 13 : RECEPTION DEFINITIVE

La réception définitive sera prononcée à l'expiration de la période de garantie pour chaque livraison et son extension éventuelle définie à l'article 12 ci-dessus sous réserve que toutes les obligations du Fournisseur aient été correctement exécutées, jusqu'à la levée de toutes les réserves et toutes les défaillances corrigées.

Dans ce cas, il sera établi un procès-verbal de réception définitive pour chaque livraison signée contradictoirement par les Parties ou leurs représentants dûment mandatés.

En cas de subsistance de réserves la signature du Procès-Verbal de la réception définitive sera ajournée jusqu'à la levée de toutes les réserves formulées par le Client.

ARTICLE 14 : GARANTIE DE LA FOURNITURE

14.1 - DEFINITION

Le Fournisseur garantit, que toute la Fourniture livrée en exécution du présent Contrat est neuve, de fabrication récente, n'a jamais été utilisée, et de technologie éprouvée (pour éviter les expériences).

Le Fournisseur garantit en outre que la Fourniture livrée en exécution du Contrat n'a aucun défaut dû à sa conception, aux matériaux utilisés ou à sa mise en œuvre ou à tout acte ou omission du Fournisseur, survenant pendant l'utilisation normale de la Fourniture livrée dans les conditions prévalant au Site (Hassi R'Mel).

Pendant cette période, le Fournisseur garantit la Fourniture contre toute défaillance ou défectuosité résultant d'une mauvaise conception de la Fourniture ou de défauts de matières.

Le Client notifiera rapidement au Fournisseur par écrit toute réclamation formulée en vertu de cette garantie.

14.2 - EFFETS

Le Fournisseur s'engage à remédier et à ses frais, à tous les défauts, quels qu'ils soient, dans un délai de trente (30) jours, qui pourraient se révéler pendant la période de garantie.

Le Fournisseur est tenu d'effectuer toutes les réparations et tous les remplacements de la Fourniture mise en cause ainsi que toute mise au point nécessaire pour supprimer les défauts et leurs causes.

Les modalités d'intervention du Fournisseur devront être établies en tenant compte des impératifs d'exploitation du Client.

Les éléments de la Fourniture remplacés dans le cadre de la garantie, seront livrés, à la charge du Fournisseur, au Site du Client (Hassi R'Mel), ou tout autre lieu désigné par ce dernier.

Les éléments de la Fourniture manquants ou non livrés dans le cadre de la garantie, seront livrés, à la charge du Fournisseur, au Site du Client (Hassi R'Mel) ou tout autre lieu désigné par ce dernier.

En cas de défaillance du Fournisseur dans l'exécution de ses obligations, durant la période de garantie et dans un délai de quinze (15) jours à compter de la demande du Client adressée par lettre recommandée avec accusé de réception, celui-ci sera en droit de procéder lui-même ou par l'intermédiaire d'un tiers, à toute réparation, modification et/ou remplacement de Fourniture, aux frais du Fournisseur.

Les éléments de la Fourniture, remplacés par le Fournisseur au titre du présent Contrat seront garantis pour une période égale à celle prévue à l'article 12 du présent Contrat.

ARTICLE 15 : EMBALLAGE

Le Fournisseur s'engage à emballer la Fourniture, objet du présent Contrat, dans un emballage et conditionnement approprié devant garantir la protection contre les dommages ou détériorations qui pourraient survenir lors des manipulations effectuées au cours du transport et des opérations de manutention.

L'emballage doit assurer aussi la préservation des vannes et les kits de réparation contre les conditions climatiques externes et des agents corrosifs et garantit une période de stockage d'au moins deux (02) années.

L'emballage et le conditionnement doivent répondre aux prescriptions et normes internationales admises [**Normes Européennes SEl Cat.4cbal**].

ARTICLE 16 : TRANSPORT

Le Fournisseur prendra toutes les dispositions pour effectuer, à ses frais et sous son entière responsabilité, le transport de la Fourniture, objet du présent Contrat, de ses magasins, ateliers, entrepôts ou autres et ce, jusqu'au Site du Client : **Hassi R'Mel.**

ARTICLE 17 : DOSSIER DE DEMANDE D'APPROBATION DGM

Au plus tard **soixante (60) jours** ouvrables ; après l'entrée en vigueur du Contrat le Fournisseur s'engage à fournir au Client un dossier technique en **trois (03**) exemplaires ; à joindre à la lettre de demande d'approbation auprès de la **DGM** (**D**irection **G**énérale des **M**ines), nécessaire à la déclaration de conformité des équipements à fournir, à la réglementation Algérienne relative aux appareils sous pression.

Ce dossier est composé des documents cités ci-après :
Part 1 — Lettre de demande d'Avis sur la conformité.
Part 2— Certification des signatures du fabricant **(*).**
Part 3 — Certificat de conformité et visites intérieures et extérieures **(*)**.
Part 4— Etat descriptif et caractéristiques techniques de l'équipement.
Part 5— Note de calculs.
Part 6— Plans détaillés de fabrication avec index en format lisible.
Part 7— Spécifications de procédures de soudage (WPS).
Part 8 — Spécifications de traitement thermique s'il y a lieu.
Part 9 — Certificat de conformité attestant que l'équipement est de construction conforme pour utilisation dans le pays d'origine (*) •
Part 10 — Plan d'inspection et essai « inspection & testing plan ».
Part 11 — Feuille de données « Data Sheet » pour les équipements électriques.

(*) Le visa du consulat d'Algérie le plus proche du lieu de fabrication est exigé pour les documents désignés d'un astérix. Chacun de ces documents sont à établir en deux exemplaires originaux.

Tout dossier technique déposé au niveau de la DGM doit être accompagné d'une copie en version électronique (CD) dont le contenu doit être identique à ce dossier.

Ce CD doit porter en caractères indélébiles les informations suivantes :
Le numéro du contrat ;
La désignation de l'équipement ;
Le numéro d'item ;
Le nom du fabricant ;
La date de fabrication.
(*) Documents devant être visés par la Chambre de Commerce et le Consulat d'Algérie.

La fabrication de tout équipement ne doit commencer qu'après vérification de la conformité par la DGM du dossier technique y afférents.

L'accord doit être signifié au fabricant par le Client.

ARTICLE 18 : MONTANT CONTRACTUEL

Le montant contractuel global du présent Contrat exprimé en **Dinars Algériens hormis la TVA**, couvrant l'ensemble de la Fourniture objet du présent Contrat, s'élève à la somme de: ……(**En lettres et en chiffres à ne pas renseigner**) .....**en DA hormis la TVA.**

ARTICLE 19 : MODALITES DE PAIEMENT

Les paiements couvrant les livraisons réalisées par le Fournisseur, au titre du présent Contrat, seront effectués comme suit :
Cent pour Cent (100%) du montant globale contractuel sera payé par virement bancaire
de la réception des fournitures sur site contre présentation des documents originaux suivants:-
Facture commerciale en Six (06) exemplaires, dont **un (01**) original, dûment approuvée par le Client ;
- **Procès-verbal** de réception provisoire signé par les deux parties ou bon de livraison signé par les deux parties.
Le règlement des factures interviendra dans un délai de **Quarante Cinq (45) jours** à compter de la date de leur réception et approbation par le Client.

ARTICLE 20 : GARANTIE DE BONNE FIN D'EXECUTION

Dès rentrée en vigueur du présent Contrat et au plus tard Quinze (15) jours après signature de ce dernier, le Fournisseur mettra en place via sa Banque et au profit du Client une garantie bancaire de bonne fin d'exécution, égale à Dix pour Cent (10%) du montant contractuel global du présent Contrat, soit la somme de……. (en lettre et en chiffres)…….

Cette garantie sera émise par une banque de droit Algérien au profit de SONATRACH SPA — Direction Régionale de Hassi R'Mel. Elle devra être établie conformément au modèle exigé par SONATRACH figurant à la **Section III** du présent **DAO**).

Elle est libérable comme suit :

- Cinq pour cent (05%) du montant de chaque livraison, trente (30) jours, à compter de la date de signature du procès-verbal de réception provisoire sans réserves.
- Cinq pour cent (05%) du montant de chaque livraison, trente (30) jours, à compter de la date de signature du procès-verbal de réception définitive sans aucune réserve.

Les frais de mise en place et de maintien de la garantie sont à la charge du Fournisseur.

Les filiales détenues par **SONATRACH SPA à 100%** sont dispensées de la mise en place d'une garantie bancaire de bonne fin d'exécution qu'est remplacée par une retenue de garantie.

ARTICLE 21 : DOMICILIATION BANCAIRE

Le Client est domicilié auprès de :
La Banque Extérieure d'Algérie – Agence …….
Djenane El Malik –Hydra Alger - Algérie
N° de Compte : **RIB 002.00005.050.32.64.125.56**
Code Swift : **BEXA DZA LA 005**
Le Fournisseur est domicilié auprès de :
La Banque ……
Adresse :……
Numéro de compte : …….

ARTICLE 22 : IMPOTS, DROITS ET TAXES

Tous les impôts, droits et taxes fiscales et parafiscales, dus au titre du présent Contrat, seront à la charge du Fournisseur et inclus dans le montant contractuel.

Le Fournisseur doit entreprendre toutes les démarches auprès de l'administration fiscale pour s'acquitter de ces impôts, droits et taxes.

Le Fournisseur est seul responsable de la déclaration et paiement de tous les impôts, droits et taxes, dus au titre du présent Contrat.

Le Client est tenu de remettre au Fournisseur, les attestations d'exonération de la TVA, dans les délais opportuns.

Le présent contrat est soumis au régime fiscal de droit commun, conformément à la législation fiscale algérienne en vigueur.

Conformément aux dispositions du décret exécutif N°14-06 du 15 janvier 2014 les biens, matériels et équipements rentrant dans le cadre d'exécution du présent contrat bénéficient de l'exonération de la TVA.

ARTICLE 23 : RESPONSABILITES DU FOURNISSEUR

Le Fournisseur assumera l'entière responsabilité de l'exécution de ses obligations contractuelles au titre du présent Contrat.

Il répondra, conformément au droit commun, des conséquences pécuniaires de tous dommages corporels et/ou matériels causés au Client et/ou à ses biens, ainsi qu'aux tiers et/ou à leurs biens, à l'occasion de l'exécution du présent Contrat et engageant sa responsabilité, celles de ses préposés et/ou celle de ses mandataires.

Le Fournisseur s'engage en conséquence vis-à-vis du Client, à prendre en charge toute réclamation née d'un dommage mettant en cause cette responsabilité.

Le Fournisseur s'engage à obtenir de ses assureurs qu'ils renoncent également à tout recours contre le Client, à raison de tels dommages.

ARTICLE 24 : ASSURANCE DE LA FOURNITURE

Le Fournisseur prendra en charge l'assurance transport de la Fourniture, objet du présent Contrat, de ses magasins, ateliers, entrepôts ou autres et ce, jusqu'au Site du Client : **Hassi R'Mel.**

ARTICLE 25 : PROPRIETE INDUSTRIELLE

Il appartient au Fournisseur de faire son affaire et de s'assurer qu'aucun droit ou redevance pour l'utilisation de procédés ou de matériels, de brevets ou de modèles déposés, ne seront réclamés au Client.

Dans le cas où tout ou partie de la Fourniture contractuelle serait réputée constituer une contrefaçon, le Fournisseur devra, à ses propres frais, soit procurer au Client, un droit similaire d'exploitation conforme à la légalité, soit modifier le moyen incriminé pour le conformer à la légalité, sans modifier les conditions contractuelles.

En cas d'action dirigée contre le Client, par des détenteurs de brevets, licences, modèles, dessins, marques de fabrique ou de commerce, utilisés dans le présent Contrat, le Fournisseur devra mettre le Client hors de cause, et supporter les conséquences d'une telle action.

ARTICLE 26 : TRANSFERT DE PROPRIETE

Le transfert de propriété de la Fourniture, objet du présent Contrat, se fera à la réception quantitative et qualitative de la Fourniture livrée sur le Site du Client (Hassi R'Mel).

ARTICLE 27 : FORCE MAJEURE

On entend par cas de force majeure, tout acte ou événement imprévisible, irrésistible et indépendant de la volonté des Parties qui rend impossible totalement ou partiellement l'exécution, par l'une ou les deux Parties, de ses (leurs) obligations contractuelles.

Au cas où surviendrait un événement constituant un cas de force majeure, les Parties seront momentanément, totalement ou partiellement déliées de leurs obligations contractuelles dans la mesure où celles-ci seront affectées par un cas de force majeure.

Les obligations de la (des) Partie(s) affectée(s) par la force majeure seront automatiquement prorogées d'une durée égale au retard résultant de la survenance dudit cas de force majeure,

étant entendu que cette prorogation n'entraînera pas de pénalités à la charge de la partie empêchée.

La partie qui invoque le cas de force majeure devra immédiatement, après sa survenance, en avertir l'autre partie par tout moyen écrit et le confirmé par lettre recommandée avec accusé de réception. Cette notification devra être accompagnée de toutes les informations circonstanciées utiles et devra intervenir au plus tard dans les quarante-huit heures (48h) à compter de la date de survenance de l'événement suscité.

Tout retard pour un cas de force majeure non justifié, dans les conditions et formes ci-dessus ne sera, en aucune façon, retenu pour le décompte du délai contractuel, ni opposable à l'autre partie.

La partie empêchée devra prendre toutes les dispositions utiles pour assurer, dans les plus brefs délais, la reprise normale de l'exécution des obligations affectées par le cas de force majeure et combler le retard occasionné.

Si par suite d'un cas de force majeure, le Client ou le Fournisseur ne pouvait exécuter ses obligations, telles que prévues aux termes du présent Contrat, pendant une période supérieure à un (01) mois, les Parties se rencontreront, dans les meilleurs délais, pour examiner les incidences contractuelles et convenir d'une solution.

ARTICLE 28 : CESSION, CHANGEMENT DE CONTROLE

28.1Cession

Le Fournisseur ne peut céder tout ou partie, des obligations mises à sa charge au titre du présent Contrat, ni transférer à des tiers tout ou partie de ses droits et obligations résultant du présent Contrat sans avoir reçu l'accord écrit préalable du Client.

28.2Changement de contrôle

Tout changement de contrôle affectant le Fournisseur et/ou ses sociétés mères et sans que la liste ne soit limitative :

- ✓ Offre publique d'achat ;
- ✓ Fusion ;
- ✓ Acquisition ;
- ✓ Absorption.

Doit être porté à la connaissance du Client qui se réserve le droit de prendre toute mesure qu'il jugera adéquate pour la préservation de ses intérêts au titre du présent Contrat.

ARTICLE 29 : CONFIDENTIALITE

Chaque partie reconnaît par les présentes qu'elle peut avoir connaissance d'informations confidentielles et protégées appartenant à l'autre partie.

Les informations sont soit désignées comme expressément confidentielles, soit confidentielles par les circonstances dans lesquelles elles ont été fournies Informations Confidentielles.

Les Informations Confidentielles n'incluent pas :

- les informations obtenues de tiers de manière licite ;
- les informations dont il est démontré qu'elles étaient connues antérieurement par le bénéficiaire ou qu'elles avaient été développées de façon indépendante par le bénéficiaire ;

- les informations dont l'utilisation ou la divulgation à un tiers identifié et défini auront été préalablement et expressément autorisées par écrit par l'autre Partie ;
- les Informations que la loi ou la réglementation applicable obligerait à divulguer.

Le réceptionneur d'Informations Confidentielles s'engage, par les présentes, pendant la durée du contrat ainsi que cinq (5) ans après son expiration, à ne pas utiliser, commercialiser ou révéler les Informations Confidentielles de l'autre Partie à une personne, ou à une entité tierce, exception faite de ses propres salariés, préposés, agents et sous-traitants dont la connaissance des Informations Confidentielles est nécessaire à leur intervention au titre du contrat (et qui sont eux-mêmes liés par des dispositions de confidentialité similaires), ou de bénéficiaires autorisés par écrit par l'autre partie, étant entendu que lesdits bénéficiaires doivent avoir auparavant contracté un accord de confidentialité dans une forme acceptable pour le propriétaire de l'information concernée.

ARTICLE 30 : NANTISSEMENT

Le Client n'accepte en aucun cas le nantissement du présent Contrat et ne peut en aucun cas interférer dans les relations entre le Fournisseur et ses banques.

ARTICLE 31 : RESILIATION ET SUSPENSION

31.1 RESILIATION

a) Le Client se réserve le droit de résilier le présent Contrat aux torts exclusifs du Fournisseur par mise en demeure notifiée par voie d'un huissier de justice, dans les cas suivants :

- S'il constate que le Fournisseur ne se conforme pas à ses obligations contractuelles et ne prend pas de mesures adéquates pour y remédier dans un délai de trois (03) semaines après la mise en demeure écrite qui lui est notifiée par voie d'un huissier de justice.
- Lorsque le retard mis par le Fournisseur dans l'exécution de ses obligations est tel que le maximum des pénalités y afférentes a été atteint et que le retard persiste.
- Lorsqu'il s'avère que la Fourniture livrée est de qualité nettement insuffisante et que pour obtenir une Fourniture conforme, le Client est contraint à recourir à un tiers pour remplacer le Fournisseur.
- En cas de faillite ou de banqueroute du Fournisseur.

Le droit de résiliation ci-dessus reconnu au Client n'exclut pas l'exercice de tout droit de recours contre le Fournisseur pour défaillance dans l'exécution de ses obligations.

En cas de résiliation du présent Contrat par le Client suite au non-respect de la part du Fournisseur de ses engagements contractuels, le Client est en droit de demander des dommages et intérêts au Fournisseur pour préjudice subi en raison d'une telle défaillance.

b) Le présent Contrat sera résilié de plein droit et, sans mise en demeure préalable si :

- le Fournisseur déclare ne pas pouvoir exécuter ses obligations contractuelles;
- s'il y a fraude ou tromperie prouvée sur la qualité de la Fourniture ;
- dans le cas de règlement judiciaire ou de faillite du Fournisseur ;
- en cas de force majeure mettant le Fournisseur dans l'impossibilité de remplir ses obligations contractuelles pour lesquelles il s'est engagé ;
- Manquement aux règles d'éthiques ;
- En cas de changement de contrôle du Fournisseur, s'il considère que celui-ci est incompatible avec la poursuite de l'exécution du Contrat et où est de nature à affecter les intérêts du Client au titre du présent Contrat.

31.1 SUSPENSION

Au cas où le client déciderait de faite suspendre la livraison, il doit communiquer cette décision aussitôt au fournisseur qui devra suspendre l'exécution de tout ou partie de la commande et les mesures conservatoire de la protection des fournitures jusqu'aux nouvelles instructions.

Dans le cas où les conditions d'exécution du contrat exigent une suspension de livraison décidée par le Client, un procès-verbal de suspension sera établi et signé contradictoirement par les deux parties.

Ce procès-verbal fait ressortir les motifs ayant engendré le retard dans l'exécution du contrat.

La même procédure sera appliquée lors de la reprise de la livraison. Le délai contractuel doit être prolonge d'autant de Jours de suspension.

ARTICLE 32 : NOTIFICATION

Toute notification devant intervenir dans le cadre du présent Contrat entre les parties devra, pour être valable, être effectuée aux adresses suivantes :

Pour le Client :

Adresse : SONATRACH - Activité Exploration-Production - Direction Régionale de Hassi R'Mel 03004 - Wilaya de Laghouat -Algérie.
Fax : 00 213 (29).18.76.26 Tél : 00213 (29).18.73.16.
Mail : sec_hrmdp_dr@sonatrach.dz

Pour le Fournisseur :

Adresse :…….
FAX : …….
TEL :……. …….

Tout changement d'adresse sera notifié à l'autre partie par lettre recommandée, avec accusé de réception.

ARTICLE 33: DISPOSITIONS GENERALES

Dans le cadre de l'exécution du présent Contrat, le Fournisseur devra observer et se soumettre à toutes dispositions à caractère législatif et réglementaire en vigueur en Algérie, ainsi qu'aux codes, normes et standard applicables dans le domaine.

Le Fournisseur s'engage à mettre le Client hors de cause, pour toute réclamation pouvant être faites en raison du non-respect réel ou allégué des dispositions légales ou réglementaires par le Fournisseur.

Le Fournisseur ne pourra, sans l'accord écrit du Client, transférer à des tiers aucune partie de ses droits et obligations résultant du présent Contrat.

L'aide ou l'assistance éventuellement apportée par le Client au Fournisseur ne peut être invoquée par ce dernier pour se dégager des obligations mises à sa charge au titre de présent Contrat.

L'approbation, par le Client ou ses représentants, des documents relatifs à la Fourniture, ne dégage pas le Fournisseur de sa responsabilité au titre des obligations mises à sa charge.

Les Parties signataires du présent contrat pourront déléguer tout ou partie de leurs pouvoirs à des représentants dûment mandatés.

Toute modification ou complément devant intervenir lors de l'exécution du présent contrat devra faire l'objet d'un avenant signé contradictoirement par les Parties.

Le Contrat ainsi que les documents établis et fournis par le Fournisseur au Client seront rédigés en langue française.

Toutefois, avec l'accord du Client, certains documents techniques pourront être établis en langue anglaise.

ARTICLE 34 : SANTE SECURITE ET ENVIRONNEMENT (HS&E)

Dans le cadre de l'exécution du présent Contrat, le Fournisseur déclare avoir identifié tous les risques HSE potentiels associés à l'objet du présent Contrat et avoir pris, à titre préventif, toutes précaution préalable et toute mesure nécessaire pour :

- Protéger chaque personne du Client ;
- Protéger, conserver, préserver et garantir les biens du Client ;
- Protéger, conserver et préserver l'environnement du Site et de toute zone dont l'environnement est directement lié ;
- Notifier, sans délais, au Client avant l'éventuelle survenance de tout événement, question ou élément imprévisible susceptible d'avoir un impact sur la protection, la conservation ou la préservation d'une personne, d'un bien matériel ou de l'environnement.

ARTICLE 35 : REGLEMENT DES DIFFERENDS

Tout différend ou litige de toute nature pouvant survenir entre le Client et le Fournisseur au sujet de l'interprétation, de la validité et/ou de l'exécution du présent Contrat sera réglé à l'amiable par les Parties.

A défaut de règlement amiable dans un délai de trente (30) jours, le différend sera soumis au tribunal territorialement compétent.

ARTICLE 36 : ENTREE EN VIGUEUR DU CONTRAT

Le présent Contrat entrera en vigueur et prendra ses pleins et entiers effets après l'accomplissement des formalités suivantes :

- ✓ Signature du présent Contrat par les deux Parties.
- ✓ Notification du contrat par le Client au Fournisseur.

Fait à Hassi R'Mel, le……..-

POUR LE CLIENT	**POUR LE FOURNISSEUR**
NOM :	NOM :
Prénom :	Prénom :
Qualité :	Qualité :
SIGNATURE ET CACHET	SIGNATURE ET CACHET

ANNEXE I

LISTE DESCRIPTIVE ET VALORISEE DE LA FOURNITURE

ANNEXE II

DECLARATION A SOUSCRIRE

CF section 3 du DAO

ANNEXE III

LETTRE DE SOUMISSION

ANNEXE IV

PLANNING DE LIVRAISON

<table>
<tr><th colspan="17">DELAI DE PREPARATION ET D'APPROBATION & DELAI DE LIVRAISON</th></tr>
<tr><td rowspan="2">Délai</td><td colspan="6">DELAI DE PREPARATION ET D'APPROBATION</td><td colspan="10">DELAI DE LIVRAISON</td></tr>
<tr><td colspan="2">Délai de remise du dossier technique par le fournisseur à SONATRACH</td><td colspan="4">Délai d'étude et approbation</td><td colspan="4">Délai de fabrication</td><td colspan="2">Délai de test réglementaire en usine</td><td colspan="4">Délai d'expédition</td></tr>
<tr><td>Mois</td><td>01</td><td>02</td><td>03</td><td>04</td><td>05</td><td>06</td><td>07</td><td>08</td><td>09</td><td>10</td><td>11</td><td>12</td><td>13</td><td>14</td><td>15</td><td>16</td></tr>
<tr><td>Durée</td><td colspan="2">02 mois</td><td colspan="4">04 mois</td><td colspan="4">04 mois</td><td colspan="2">02 mois</td><td colspan="4">04 mois</td></tr>
</table>

NB:

- Le dossier préliminaire de La **DGM** fera l'objet d'une étude préalable par le Client afin de s'assurer de la reprise fidèle du contenu de l'offre technique du fournisseur retenu et cela avant de soumettre cette dernière aux services de La **DGM** ; Ce délai d'étude et d'approbation sera prorogé de la période du retard accusé par La **DGM,** qui sera déterminé en fonction de la notification de l'approbation de La DGM pat rapport au délai de **Quatre (04) mois**.

- Tout test réglementaire en usine ne sera effectué qu'en présence d'un représentant de la DGM ou d'un organisme tiers habilité délégué par la **DGM**;

- Il est convenu entre les deux parties que si le délai d'approbation du dossier technique, par les autorités compétentes Algériennes (**DGM** : **D**irection **G**énérale des **M**ines) est retardé pour des raisons non imputables au Fournisseur, le délai contractuel sera prorogé en conséquence.

POUR LE SOUMISSIONNAIRE
(Nom, Prénom, Qualité et Cachet humide du signataire).

ANNEXE V

Garantie du fabricant et certificat d'origine

SECTION 7

Projet de Contrat

« PARTENAIRE ETRANGER »

SONATRACH / ……..

N° E/2020/SH/EP/DP/HR/DA/……

ACQUISITION DE VANNES AUTOMATIQUES, , AVEC ACCESSOIRES DE COMMANDE POUR LES INSTALLATIONS INDUSTRIELLES DE HASSI -R'MEL

ENTRE

La Société Nationale pour la Recherche, la Production, le Transport, la Transformation et la Commercialisation des Hydrocarbures, société par actions, par abréviation « **SONATRACH SPA**», au capital social est de 1 000 000 000 000,00 DA, dont le siège social est sis à Djenane El Malik, Hydra, Wilaya d'Alger -Algérie, ci-après désignée dans tout ce qui suit par le terme « **Le Client** », dûment représentée par Monsieur ……..… agissant en qualité de ……, ayant tous pouvoirs à l'effet du présent Contrat.

D'UNE PART,

ET

La Société [ou le groupement d'entreprises ou consortium]……, ci-après désignée dans tout ce qui suit par le terme « **Fournisseur** » dont le siège est sis à…….. ,capital social……, dûment représentée par Madame/ Monsieur ……,,agissant en qualité de …….. ayant tous pouvoirs à l'effet du présent Contrat,

D'AUTRE PART,

S O M M A I R E

PREAMBULE

ARTICLE 1 : DEFINITIONS

ARTICLE 2 : OBJET DU CONTRAT

ARTICLE 3 : MODE DE PASSATION ET TEXTES DE REFERENCE

ARTICLE 4 : DOCUMENTS CONTRACTUELS

ARTICLE 5 : OBLIGATIONS DU FOURNISSEUR

ARTICLE 6 : OBLIGATIONS DU CLIENT

ARTICLE 7 : DELAI DE PREPARATION ET D'APPROBATION & DELAI DE LIVRAISON

ARTICLE 8 : DUREE DU CONTRAT

ARTICLE 9 : PENALITES DE RETARD

ARTICLE 10 : INSPECTION ET CONTROLE

ARTICLE 11 : RECEPTION PROVISOIRE

ARTICLE 12 : PERIODE DE GARANTIE

ARTICLE 13 : RECEPTION DEFINITIVE

ARTICLE 14 : GARANTIE DE LA FOURNITURE

ARTICLE 15 : EMBALLAGE ET MARQUAGE

ARTICLE 16 : TRANSPORT / EXPEDITION

ARTICLE 17 : DOSSIER DE DEMANDE D'APPROBATION DGM

ARTICLE 18 : MONTANT CONTRACTUEL

ARTICLE 19 : MODALITE DE PAIEMENT

ARTICLE 20 : GARANTIE DE BONNE FIN D'EXECUTION

ARTICLE 21 : DOMICILIATION BANCAIRE

ARTICLE 22 : IMPÖTS, DROITS ET TAXES

ARTICLE 23 : RESPONSABILITES ET ASSURANCE

ARTICLE 24 : PROPRIETE INDUSTRIELLE

ARTICLE 25 : TRANSFERT DE PROPRIETE

ARTICLE 26: FORCE MAJEURE

ARTICLE 27 : CESSION, CHANGEMENT DE CONTROLE

ARTICLE 28: CONFIDENTIALITÉ

ARTICLE 29 : RESILIATION ET SUSPENSION

ARTICLE 30 : NOTIFICATION

ARTICLE 31 : DISPOSITIONS GENERALES

ARTICLE 32 : SANTE SECURITE ET ENVIRONNEMENT (HS&E)

ARTICLE 33 : REGLEMENT DES DIFFERENDS-DROIT APPLICABLE

ARTICLE 34 : ENTREE EN VIGUEUR DU CONTRAT

ANNEXE I : LISTE DESCRIPTIVE ET VALORISEE

ANNEXE II : DECLARATION A SOUSCRIRE

ANNEXE III : LETTRE DE SOUMISSION

ANNEXE IV : PLANNING DE LIVRAISON

ANNEXE V : GARANTIE DU FABRICANT ET CERTIFICAT D'ORIGINE

PREAMBULE

Attendu que :

Le Client a décidé d'acquérir acquisition de vannes automatiques avec accessoires de commande pour les installations industrielles de Hassi -R'Mel

Le Fournisseur déclare et garantit qu'il possède le personnel spécialisé, l'expérience, la qualification, les moyens financiers et matériels nécessaires pour fournir au Client la Fourniture, objet du présent Contrat.

Le Fournisseur déclare avoir pris connaissance de toutes les dispositions législatives et réglementaires, les formalités et démarches administratives applicables en Algérie, auxquelles il devra satisfaire au titre du présent contrat.

Le Fournisseur déclare, être en mesure d'exécuter le présent Contrat dans les règles de l'art et avec un niveau de professionnalisme élevé, et qu'il accepte toutes les dispositions du présent Contrat et ses Annexes qui en font partie intégrante.

Le présent préambule fait partie intégrante du présent Contrat.

Ceci exposé, les Parties conviennent ce qui suit :

ARTICLE 1 : DEFINITIONS

Dans le présent contrat, tel qu'il est défini ci-après, et y compris dans le préambule ci-dessus, les termes et expressions dont la première lettre est une majuscule ont la signification qui leur est donnée ci-dessous ou dans les articles du présent Contrat.

- Le terme « Client » : La Société Nationale pour la Recherche, la Production, le Transport, la Transformation et la Commercialisation des Hydrocarbures dénommée « SONATRACH » SPA et représentée par la Direction Régionale Hassi R'Mel,
- Le terme « Fournisseur » : Toute personne physique ou morale fournissant la fourniture faisant l'objet du Contrat.

- Le terme « **Contrat** » signifie : le présent accord conclu entre les Parties, qui comprend toutes les annexes et les documents y afférents.
- Le terme « **Fourniture** » signifie : notamment, de vannes automatiques avec accessoires de commande pour les installations industrielles de Hassi -R'mel (tels que listés dans la section 4) et que le Fournisseur est tenu de livrer au Client en exécution du présent du Contrat.
- Le terme « **Site** » signifie : le (s) lieu (x)où les fournitures seront livrées jusqu'au port d'Alger
- Le terme « **Jour** » signifie : un jour calendaire.
- Le terme **« Partie** » signifie : le Client ou le Fournisseur désignés collectivement « les Parties ».
- Le terme « **Bon de commande** » signifie : indiquant la nature, le prix et la Quantité ainsi que le délai de livraison de la fourniture.
- Le terme « **Entrée en vigueur** » signifie : Le présent Contrat entrera en vigueur et prendra ses pleins et entiers effets après signature du présent Contrat par les deux Parties et sa notification.
- Le terme « **DGM** » signifie : Direction Générale des Mines.

ARTICLE 2 : OBJET DU CONTRAT

Le présent Contrat a pour objet de définir les termes, conditions et modalités selon lesquelles, le Fournisseur s'engage à fournir au Client les vannes automatiques avec accessoires de commande pour les installations industrielles de Hassi -R'mel., Tel que décrites dans l'annexe 1 du présent contrat.

ARTICLE 3 : MODE DE PASSATION ET TEXTES DE REFERENCE

1.1. MODE DE PASSATION

Le présent contrat est passé selon le mode d'appel d'offres National et International ouvert, conformément à la Décision N° E-025 du 02/01/2013 portant procédure de Passation des Marchés de SONATRACH.

1.2. TEXTES DE REFERENCES

Le présent Contrat est régi, dans toutes ses dispositions, par la législation et la réglementation Algériennes en vigueur.

ARTICLE 4 : DOCUMENTS CONTRACTUELS

4.1- Font parties intégrantes du présent contrat, les documents ci-dessous indiqués :

- Les présentes dispositions contractuelles ;
- Les annexes suivantes :

- La liste descriptive et valorisée de la Fourniture **(Annexe I)**
- La déclaration à souscrire **(Annexe II)**
- Lettre de soumission **(Annexe III)**
- Le planning de livraison **(Annexe IV)**
- Garantie du fabricant et certificat d'origine **(Annexe V)**

4.2- En cas de contradiction, d'incompatibilité ou de divergence entre les dispositions du présent Contrat d'une part et celles de ses annexes d'autre part, les dispositions du présent Contrat prévaudront, pour autant que ces dernières y fassent référence.

Ces documents expriment l'intégralité des accords entre les Parties et annulent et remplacent en conséquence tout accord, correspondance, écrit, antérieurs et relatifs au même objet.

ARTICLE 5 : OBLIGATIONS DU FOURNISSEUR

Le Fournisseur s'engage, au titre du présent Contrat à :

- Livrer la Fourniture en CFR port d'Alger (incoterm CCI Version 2010), dans les conditions prévues au présent Contrat ;
- Souscrire à ses frais et sous sa responsabilité, une assurance transport sur faculté terrestre, pour couvrir les risques de transport de la fourniture des lieux de fabrication et/ou de stockage ;
- Respecter le délai de livraison de la fourniture prévu à l'article 7 alinéa 7.2 du présent Contrat ;
- Fournir le certificat de contrôle qualité de la fourniture, délivré par un organisme habilité du pays exportateur ;
- Le Fournisseur s'engage à livrer au Client exclusivement les fournitures d'origine et de fabrication usine, accompagnées du certificat de garantie du fabriquant délivré par la chambre de commerce du pays exportateur ;
- Le Fournisseur doit exécuter les obligations édictées par l'application de l'incoterm CFR port d'Alger –Algérie (CCI Version 2010) ;
- Dès l'embarquement de la marchandise, le Fournisseur doit adresser à la structure chargée des formalités douanières, par courrier express, 1/3 du jeu de connaissement accompagné des originaux des documents cités à l'article 15 (sauf la caution) ;
- Fournir au client le dossier nécessaire pour approbation technique de la Direction Générale des Mines (**DGM**) tels que détaillées à **l'ARTICLE 17.**
- Le fournisseur prendra en charge l'hébergement et la restauration des agents de la Direction Générale des Mines (**DGM**) en cas de déplacement pour les essais dans l'usine de fabrication.
- Fournir les certificats d'origine et de qualité de la Fourniture délivré par un organisme dûment habilité.
- Fournir les certificats matières,
- Aucun essai réglementaire en usine ne sera effectué en présence d'un représentant de la **DGM** ou pat un organisme tiers sans l'accord préalable de **SONATRACH** et de la **DGM**.
- En cas d'expédition d'équipements soumis à la réglementation Algérienne relative aux Appareils, équipements et canalisations sous pression de gaz et de vapeur (**APGV**), sans l'accord préalable de **SONATRACH** et de la **DGM**, **SONATRACH** se réserve le droit de refuser la fourniture. L'ensemble des frais engendrés par cette opération seront totalement imputé au Fournisseur, et son dossier sera transmis aux contentieux.

- **Documentation maintenance** : Toute la documentation nécessaire à l'identification, au bon fonctionnement et à la maintenance des fournitures acquises telles que :
  • Fiches techniques de spécifications ;
  • Catalogues de pièces de rechange ;
  • Manuels d'utilisation et opérations de maintenance ;
  • Plan as-Built.
  • Ces documents doivent être fournis également sous forme de support informatique (CD, ou autre).

La documentation fournie devra faire apparaitre les caractéristiques et les capacités qui sont réellement disponibles dans le cadre de l'installation.

Il devra être indiqué également les possibilités d'extension éventuelles et leurs modalités.

ARTICLE 6 : OBLIGATIONS DU CLIENT

Au titre du présent Contrat, le Client s'engage à :

- Prendre en charge les frais de dédouanement, taxes et droits de douanes compris, de la fourniture livrée par le Fournisseur dans le cadre du présent Contrat.
- Prendre en charge le transport de la fourniture depuis le point de livraison jusqu'à son site de Hassi R'Mel.
- Prendre en charge l'assurance transport sur faculté maritime pour couvrir les risques de transport de la fourniture.
- Prendre en charge la fourniture dès son arrivée au lieu de débarquement.
- Apporter l'assistance raisonnablement nécessaire au Fournisseur pour l'obtention des visas, permis et/ou autorisations nécessaires à la bonne exécution de ses obligations contractuelles.
- Désigner un représentant dûment mandaté pour le représenter et agir en son nom et pour son compte.
- Réceptionner sur site les Fournitures livrées objet du présent Contrat ;
- Procéder au paiement des factures du Fournisseur dans les délais prévus à l'article 19 du présent contrat

ARTICLE 7 : DELAI DE PREPARATION ET D'APPROBATION & DELAI DE LIVRAISON :

- **Vannes supérieures à 3 pouces (soumises à DGM).**

7.1 DELAI DE PREPARATION ET D'APPROBATION :

7.1.1 Délai de remise du dossier technique par le fournisseur à SONATRACH, dont les éléments constitutifs sont énumérés dans **l'ARTICLE 17 : Deux (02) mois** à compter de l'entrée en vigueur du contrat ;

7.1.2 Délai d'étude et approbation : Quatre (04) mois à compter de la réception du dossier technique par le Client.

Le dossier préliminaire La **DGM** fera l'objet d'une étude préalable par le Client afin de s'assurer la reprise fidèle du contenu de l'offre technique du fournisseur retenu et cela avant de soumettre cette dernière aux services de La **DGM** ; Ce délai d'étude et d'approbation sera prorogé de la période du retard accusé par La **DGM**, qui sera déterminé en fonction de la notification de l'approbation de La DGM par rapport au délai de **Quatre (04) mois** cité plus haut.

7.2 DELAI DE LIVRAISON :

Le délai de livraison est fixé à **Dix (10) mois** à compter de l'approbation du dossier technique par la **DGM** : qui est décomposé comme suit :

7.2.1 Délai de fabrication : **Quatre (04) mois** à compter de l'approbation du dossier technique par la **DGM ;**

7.2.2 Délai de test réglementaire en usine : Deux (02) mois à compter de la fin de la fabrication.

Tout test réglementaire en usine ne sera effectué qu'en présence d'un représentant de la **DGM** ou d'un organisme tiers habilité délégué par la **DGM ;**

7.2.3 Délai d'expédition : Quatre (04) mois à compter de la réalisation des tests réglementaires en usine ;

7.3 En cas d'expédition d'équipements soumis à la réglementation Algérienne relative aux appareils sous pression (**DGM**), sans l'accord préalable du Client, ce dernier se réserve le droit de refuser la fourniture. L'ensemble des frais engendré par cette opération seront totalement imputé au Fournisseur, et son dossier sera transmis au contentieux.

Les livraisons partielles sont autorisées.

7.4 Le Fournisseur garantit la livraison de la totalité des items de la fourniture définie à l'**ANNEXE I** du Contrat. De ce fait, ce dernier ne peut en aucun cas invoquer son incapacité de livrer des items, pour cause d'obsolescence ou autre, en cours d'exécution du Contrat.

En cas de manquement à cette obligation contractuelle pour laquelle il s'est engagé, il lui sera appliqué l'article 31 alinéa 2 du présent contrat.

Le planning de livraison est défini en **ANNEXE IV.**

- **Délai de livraison de la fourniture** : **vannes inferieures à 4 pouces (non-soumises à DGM).**

Douze (**12**) mois, à compter de notification du bon de commande.
Le présent Marché sera exécuté **par une seule Commande globale avec possibilité de livraisons partielles**, indiquant la nature, le prix et les quantités ainsi que le délai de livraison de la fourniture

<u>ARTICLE 8</u> : DUREE DU CONTRAT

- **Vannes supérieures à 3 pouces (soumises à DGM).**

Le présent contrat est conclu pour une durée de **Vingt Huit (28) mois** à compter de la date de notification de son entrée en vigueur.

Il est convenu entre les deux parties que si le délai d'approbation du dossier technique, par les autorités compétentes Algériennes (**DGM** : **D**irection **G**énérale des **M**ines) est retardé pour des raisons non imputables au Fournisseur, le délai contractuel sera prorogé en conséquence.

- **Vannes inferieures à 4 pouces (non-soumises à DGM) :**

Le présent contrat est conclu pour une durée de Vingt Quatre (24) mois à compter de la date de notification de son entrée en vigueur.

<u>ARTICLE 9</u> : PENALITES DE RETARD

En cas de non-respect par le Fournisseur des délais arrêtés à **l'ARTICLE 7** du présent contrat, il lui sera fait application d'une pénalité d'un pour cent (1%) du montant de la fourniture non livrée par semaine de retard.

Le montant total des pénalités ne peut excéder dix pour cent (10 %) du montant contractuel global.

Le montant des Pénalités sera payé par le Fournisseur au client, dans un délai de quinze (15) jours à compter de la date de réception du décompte. A défaut de paiement, le Client se réserve le droit déduire le montant des pénalités non-payées sur les sommes qu'il doit et/ou qu'il devra encore au Fournisseur ou en mettant en jeu, totalement ou partiellement, la garantie bancaire de bonne fin d'exécution prévue à l'article 20 du présent Contrat.

9.1 Les semaines de retard seront calculées à compter de la date d'expiration des délais définis à l'article **7** du présent contrat.

9.2 Si, à l'expiration de la période pénalisable correspondant au montant maximum (plafonné) des pénalités de retard, la livraison n'est toujours pas effectuée, le Client aura le droit de résilier le Contrat de plein droit et, ce conformément aux dispositions prévues à **l'ARTICLE 31** du présent contrat, et aux torts exclusifs du Fournisseur et de réclamer toute indemnisation pour préjudice qu'il aura subi, du fait de cette défaillance.

Le paiement des pénalités ne libérera en aucun cas le Fournisseur de ses obligations contractuelles

ARTICLE 10 : INSPECTION ET CONTROLE

Le Client a le droit d'inspecter sans coût additionnel, et/ou d'essayer la Fourniture pour s'assurer qu'elle est bien conforme aux spécifications techniques prévues au présent Contrat.

Les spécifications techniques préciseront quelles inspections et essais seront effectués.

Le Client notifiera par écrit au Fournisseur l'identité des représentants qui assisteront aux inspections et essais. Les inspections et essais peuvent être effectués dans les locaux du Fournisseur, de son (ses) fournisseur(s) et/ou sous-traitant(s), au lieu de livraison et/ou à la destination finale de la Fourniture et/ou tout autre lieu convenu entre les Parties.

Lorsque ces inspections et essais doivent être effectués dans les locaux du Fournisseur, de son (ses) fournisseur(s) et/ou de son (ses) sous-traitant(s), les inspecteurs se verront donner toute l'aide et l'assistance raisonnablement exigibles - y compris l'accès aux dessins et aux données concernant la fabrication - sans frais à la charge du Client.

Si toute ou partie de la Fourniture inspectée ou essayée se révèle non conforme aux spécifications techniques figurant dans la section **4** du présent DAO, le Client peut la refuser, le Fournisseur devra alors soit remplacer la Fourniture refusée, soit y apporter toutes modifications nécessaires pour la rendre conforme aux spécifications techniques, sans frais additionnel à la charge du Client voir les problèmes liés aux respect des délais de livraison dans le cas de modification ou de remplacement éventuelle.

Le droit du Client d'inspecter, d'essayer et de refuser la Fourniture après son arrivée en Algérie ne sera en aucun cas limité, et le Client n'y renoncera aucunement du fait que lui-même ou son représentant aura antérieurement inspecté, essayé et accepté la Fourniture avant son expédition au départ du pays d'origine.

Les visites, contrôles ou inspections, par le Client ou son mandataire, ne dégagent pas le Fournisseur de ses obligations et garanties contractuelles.

Le Client doit apporter l'assistance nécessaire au Fournisseur pour les démarches d'obtention des visas pour lesdits représentants.

ARTICLE 11 : RECEPTION PROVISOIRE

Une réception provisoire sera prononcée sur le site de Hassi R'Mel, Wilaya de Laghouat, après vérification de la conformité quantitative et qualitative des Fournitures aux spécifications contractuelles.

En cas d'expédition de la Fourniture par conteneurs, le Fournisseur est tenu de répondre, au plus tard, dans les dix (10) jours qui suivent la réception du fax d'invitation du Client, pour assister à la réception provisoire.

Durant cette période, le Fournisseur doit informer le Client de la date de sa présence sur le Site de Hassi-R'Mel, en cas d'indisponibilité ou d'empêchement, pour quelque motif que se soit, il devra autoriser le Client d'ouvrir les conteneurs et de procéder à la réception provisoire de la fourniture sans sa présence. Il est réputé comme présent.

Le Fournisseur supportera les frais liés au gardiennage des conteneurs dans les espaces du Client, après l'expiration du délai de 10 jours suscité, un taux d'un (01%) du montant total de la fourniture de cette livraison sera appliqué.

A l'issue de cette vérification qui aura lieu sur le site du Client et/ou tout autre lieu convenu entre les parties, un procès-verbal de réception provisoire sera établi mentionnant les réserves éventuelles, signé contradictoirement par les représentants des deux parties.

Ce procès-verbal est, notamment, destiné à :

- Marquer que la Fourniture est prête pour l'utilisation à laquelle elle est destinée ;
- Marquer le début de la période de garantie de Douze (**12**) mois à compter de la date de signature du procès-verbal de la réception provisoire.

En cas de réserves éventuelles formulées par le **Client**, le **Fournisseur** s'engage à y remédier dans un délai d'Un **(01) mois** à compter de la demande écrite du Client.
Une fois les réserves levées, cette réception provisoire sera sanctionnée par un procès-verbal signé contradictoirement par les deux parties.

Toute fourniture reconnue par le Client, non conforme aux spécifications techniques et/ ou présentant des vices cachés ou défauts de fonctionnement, sera refusée par le Client et remplacée par le Fournisseur, les frais et charges liés au remplacement de la fourniture non conforme, seront supportés par le Fournisseur.

La réception de la Fourniture sus définie ne dégage en rien le Fournisseur de ses obligations contractuelles

ARTICLE 12 : PERIODE DE GARANTIE

La période de garantie de la Fourniture objet du présent contrat est fixée à Douze (**12**) mois, à compter de la date de signature du procès-verbal de réception provisoire. Il est toutefois entendu que, pour toute Fourniture réparée, modifiée et/ou remplacée par le Fournisseur, au titre de la garantie prévue à l'article **14** du présent contrat, cette dernière est prorogée pour une période de Douze (**12**) mois, à compter de la date de remplacement, de réparations et/ou de modification.

Le Fournisseur s'engage à faire bénéficier le Client de toute extension de garantie de la Fourniture livrée dans le cadre et/ou à l'occasion du présent Contrat.

ARTICLE 13 : RECEPTION DEFINITIVE

La réception définitive sera prononcée à l'expiration de la période de garantie et son extension éventuelle définie à l'article **12** ci-dessus sous réserve que toutes les obligations du Fournisseur aient été correctement exécutées, que toutes les réserves soient levées et toutes les défaillances corrigées. Dans ce cas, il sera établi un procès-verbal de réception définitive signé contradictoirement par les Parties ou leurs représentants dûment mandatés.

Dans le cas de réserves majeurs lors de la réception définitive, la signature du procès-verbal de cette réception sera ajournée et reportée.

ARTICLE 14 : GARANTIE DE LA FOURNITURE

14.1 DEFINITION

Le Fournisseur garantit, que toute la Fourniture livrée en exécution du présent Contrat est neuve, de fabrication récente, n'a jamais été utilisée, et de technologie éprouvée.

Le Fournisseur garantit en outre que la Fourniture livrée en exécution du Contrat n'a aucun défaut dû à sa conception, survenant pendant l'utilisation normale de la Fourniture livrée dans les conditions prévalant au site de Hassi R'Mel.

Le Fournisseur garantit la Fourniture contre toute défaillance ou défectuosité résultant d'une mauvaise conception de la Fourniture ou de défauts de matières.

Le Client notifiera rapidement au Fournisseur par écrit toute réclamation formulée en vertu de cette garantie.

14.2 EFFETS

Le Fournisseur s'engage à remédier dans un délai de Trente (**30**) jours, et à ses frais, à tous les défauts, quels qu'ils soient, qui pourraient se révéler pendant la période de garantie.

Le Fournisseur est tenu d'effectuer toutes les réparations et tous les remplacements de la Fourniture mise en cause ainsi que toute mise au point nécessaire pour supprimer les défauts et leurs causes. Les modalités d'intervention du Fournisseur devront être établies en tenant compte des impératifs d'exploitation du Client.

Les éléments de la Fourniture remplacés dans le cadre de la garantie, seront livrés, à la charge du Fournisseur, au Site du Client ou tout autre lieu désigné par ce dernier.

En cas de défaillance du Fournisseur dans l'exécution de ses obligations, durant la période de garantie et dans un délai de Quinze (**15**) jours à compter de la demande du Client adressée par lettre recommandée avec accusé de réception, celui-ci sera en droit de procéder lui-même ou par l'intermédiaire d'un tiers, à toute réparation, modification et/ou remplacement de Fourniture, aux frais du Fournisseur. Les éléments de la Fourniture, remplacés par le Fournisseur au titre du présent Contrat seront garantis pour une période égale à celle prévue à l'article **12** du présent Contrat.

14.3 ORIGINE DE LA FOURNITURE

Le Fournisseur s'engage à livrer au Client exclusivement les Fournitures d'origine, accompagnées du certificat de garantie fabricant.

Le Client se réserve la faculté de recourir, en cas de besoin, à une expertise pour déterminer l'origine desdites Fournitures.

S'il s'avèrerait que les Fournitures livrées proviennent d'un Fournisseur autre que celui indiqué sur le certificat de garantie constructeur, le Client les refusera.

Le Fournisseur supportera tous les frais résultant de cette opération y compris ceux inhérents à l'expertise, sans compter les préjudices et intérêts que le Client pourrait lui réclamer.

ARTICLE 15 : EMBALLAGE ET MARQUAGE

15.1 Emballage

Le Fournisseur s'engage à emballer la Fourniture, objet du présent Contrat, dans un emballage et conditionnement approprié à sa nature au mode de transport par lequel elle sera acheminée et à ces conditions de stockage jusqu'au Site du Client. Il doit s'assurer que la qualité des emballages est conforme aux exigences des meilleurs emballages, garantissant la protection de la Fourniture contre toute détérioration ou dommages dus aux manipulations effectuées lors

des opérations de chargement, de transport, de manutention et de déchargement jusqu'au Site du Client et la bonne conservation contre les agents corrosifs marins et atmosphériques.

Le Fournisseur sera redevable, envers le Client, de tout frais ou dommage éventuellement subi par le Client du fait du non-respect par le Fournisseur des dispositions relatives à l'emballage.

L'emballage et le conditionnement doivent répondre aux prescriptions et normes internationales admises.

L'emballage et le conditionnement intérieur des colis devront être tels qu'en aucun cas les transporteurs, les acconiers, les assureurs ne puissent se prévaloir d'une insuffisance ou d'un mauvais conditionnement pour s'exonérer de leurs responsabilités pour ces motifs.

L'emballage doit assurer aussi la préservation des vannes et les kits de réparation contre les conditions climatiques externes et des agents corrosifs et garantir une période de stockage d'au moins deux (02) années.

L'emballage et le conditionnement doivent répondre aux prescriptions et normes internationales admises [**Normes Européennes SEl Cat.4cba3**].

15.2 Marquage

Le Fournisseur est tenu de procéder au marquage à l'encre ou peinture indélébile et apparente sur chaque colis expédié, les renseignements ci-dessous :

Les informations suivantes devront être marquées sur au moins deux côtés de chaque colis à expédier et de telle manière qu'elles ne soient pas effacées au cours des différentes manutentions et que dans chaque colis une liste de colisage soit incluse à l'intérieur :

- ✓ Expéditeur : ……..
- ✓ Adresse : ……
- ✓ Tel : ……..
- ✓ Fax : ……
- ✓ Destinataire : SONATRACH /……../……
- ✓ Adresse : ……
- ✓ Tél. : ……
- ✓ Fax :……
- ✓ Le port, d'embarquement ;
- ✓ Le port de destination ou de débarquement ;
- ✓ La référence du Contrat ;
- ✓ Le(s) Site(s) de livraison de la Fourniture ;
- ✓ Le poids brut et le poids net ;
- ✓ Le dimensionnement ;
- ✓ La liste de colisage ;
- ✓ Le numéro de colis pour une même expédition.

Les numéros de colis seront exprimés par des fractions, le numérateur indiquant le numéro du colis et le dénominateur le nombre total des colis de l'expédition concernée.

Si des précautions particulières doivent être prises pour la manutention des colis, des indications telles que « Fragile », « Haut », « Bas », « Ne pas retourner », etc. devront être marquées de façon à ce qu'elles soient facilement lisibles par les manutentionnaires.

Tous les marquages seront en caractères d'imprimerie d'au moins Cinq (**05**) centimètres de haut et Trois (**03**) millimètres d'épaisseur et ne devront pas être effacés par des éléments extérieurs tels que la pluie.

Toutes les informations devront être en concordance avec celles figurant sur les factures, listes de colisage et connaissements.

Le Fournisseur sera redevable, envers le Client, de tout frais ou préjudice éventuellement supporté par le Client du fait du non-respect du Fournisseur des dispositions concernant l'emballage et le marquage.

Il est de la responsabilité de Fournisseur de s'assurer que la Fourniture à expédier est emballée de manière satisfaisante pour permettre la livraison sur site dans de bonnes conditions de qualité physique et de quantité.

ARTICLE 16 : TRANSPORT- EXPEDITION

16.1 Transport terrestre vers le port d'embarquement :

Le Fournisseur prendra en charge le transport de la fourniture à partir de son usine ou autre jusqu'au port d'Alger en **CFR CCI V 2010.**

16.2 Transport Maritime :

Le Fournisseur prendra en charge le transport maritime de la Fourniture, objet du présent Contrat, du port d'embarquement jusqu'au port d'Alger.

Pour le transport maritime de la Fourniture**,** le Fournisseur doit faire appel, en toute priorité, aux compagnies algériennes de transport maritime**.**

Le recours aux armateurs étrangers ne peut se faire qu'après consultation infructueuse des compagnies algériennes de transport maritime, de leurs représentations à l'étranger, ou de l'autorisation préalable du Client.

Le Fournisseur devra affréter des navires de moins de Dix (**10**) ans d'âge répondant à meilleures normes de sécurité et de sureté applicables en la matière. Aucun transbordement de la fourniture ne sera effectué sans l'accord préalable du Client.

La fourniture ne doit pas être chargée dans les superstructures mais dans les cales du navire.

16.3 Mode et modalités d'expédition :

La fourniture, objet du présent Contrat, sera livrée par le Fournisseur au Client, en CFR port d'Alger -Algérie. Il est fait référence aux incoterms de la CCI Version 2010.

Pour le transport maritime des marchandises objet du présent contrat, le Fournisseur doit faire appel en toute priorité aux navires battant pavillon National Algérien au départ des ports régulièrement desservis :
• Europe du Nord / Amériques : Anvers, Hambourg, Bilbao, Houston.
• Méditerranée : Marseille, la Spézia, Barcelone Valence, Castellone, Alicante,Istanbul, Izmir.

Afin de permettre au Client d'accomplir les formalités douanières, le Fournisseur est tenu de lui transmettre les documents suivants :

16.3.1. Par canal bancaire (**B**.**E**.**A**), **Agence Djenane El Malik- Hydra Wilaya d'Alger** -**Algérie.**

- Facture commerciale en Cinq (05) exemplaires dont Un (01) original, dûment signés et cachetés par le Fournisseur ;

- 1/3 connaissement « Clean on Board » en Trois (03) exemplaires dont Un (01) original non négociable, à l'ordre de :

SONATRACH - ACTIVITÉ EXPLORATION & PRODUCTION

DIVISION PRODUCTION

DIRECTION REGIONALE DE HASSI R'MEL

BP N° 64 HASSI R'MEL

WILAYA DE LAGHOUAT 03004 - ALGERIE -

- Liste de colisage et la note de poids en Trois (03) exemplaires, dont Un (01) original ;

- Copie conforme à l'original du Certificat d'origine en Trois (03) exemplaires, délivré par la chambre de commerce du pays exportateur ;
- Copie conforme à l'original du Certificat de conformité du contrôle de la qualité de la fourniture en Trois (03) exemplaires, dont Un (01) original, délivré par un organisme dûment habilité du pays exportateur ;
- Copie conforme à l'original du Certificat de conformité technique du matériel délivré en double exemplaire, dont un (01) original, délivré par un organisme habilité ou par le Fournisseur lorsque lui-même est le constructeur ;
- Photocopie de la caution de bonne fin d'exécution ;
- Copie conforme à l'original du certificat de circulation des marchandises '' EUR 1'', (pour les marchandises expédiées uniquement au départ d'Europe), dûment signé et cacheté par l'administration des douanes ;
- Original ''EX 1'' (pour les marchandises expédiées uniquement au départ d'Europe) ;
- Attestation du bénéficiaire certifiant avoir remis par pli cartable une (01) originale
- du Connaissement ainsi que tous les documents d'expédition énumérés au point **16.3.2;**
- Les documents énumérés dans ce présent point **16.3.3** doivent être impérativement des copies originales.
- Attestation du bénéficiaire certifiant avoir transmis par **DHL**, directement à **SONATRACH D**ivision **P**roduction, **D**irection **A**pprovisionnements et **T**ransports, un jeu de tous les documents énumérés au point **16.3,3;**
- Attestation du bénéficiaire certifiant avoir transmis par courrier express, directement à :

SONATRACH - ACTIVITÉ EXPLORATION & PRODUCTION

DIVISION PRODUCTION

DIRECTION REGIONALE DE HASSI R'MEL

BP N° 64 HASSI R'MEL

WILAYA DE LAGHOUAT 03004 - ALGERIE -

16.3.2 Par pli cartable de bord :

Facture commerciale en Cinq (05) exemplaires dont Un (01) original, dûment signés et cachetés par le Fournisseur ;

- 1/3 de jeu de Connaissement « Clean on Board » en Trois (03) exemplaires dont Un (01) original non négociable, à l'ordre de : SONATRACH, Exploration Production, Division Production ;
- Liste de colisage et la note de poids en Trois (03) exemplaires, dont Un (01) original ;
- Certificat d'origine en Trois (03) exemplaires, dont Un (01) original délivré par la chambre de commerce du pays exportateur ;
- Certificat de conformité de la fourniture en Trois (03) exemplaires, dont Un (01) original, établis par un organisme dûment habilité ou le Fournisseur lorsque lui-même est le constructeur ;
- Certificat de contrôle qualité, en double exemplaire, dont un (01) original, délivré par un organisme habilité du pays exportateur ;
- Photocopie de la caution de bonne fin d'exécution ;

- L'original du certificat de circulation des marchandises '' EUR 1'', (pour les marchandises expédiées uniquement au départ d'Europe), dûment signé et cacheté par l'administration des douanes ;
- Original ''EX 1'' (pour les marchandises expédiées uniquement au départ d'Europe) ;
- Attestation du bénéficiaire certifiant avoir remis par pli cartable une (01) originale du

Connaissement ainsi que tous les documents d'expédition énumérés au point **16.3.2;**

Les documents énumérés dans ce présent point **16.3.3** doivent être impérativement des

copies originales.

Les documents ci–dessus indiqués seront confiés au commandant de bord qui les remettra au représentant dûment habilité du Client, à l'aéroport de débarquement.

Le Fournisseur confirmera, au plus tard Quarante Huit heures (48h) à compter de l'embarquement, par télécopie au Client, la remise au commandant de bord des documents ci-dessus indiqués.

16.3.3 Directement, par courrier express, à SONATRACH Spa, 8 Chemin du Réservoir - Direction Approvisionnements et Transport Hydra Wilaya d'Alger -Algérie.

Comprenant :

- Facture commerciale en Cinq (05) exemplaires dont Un (01) original, dûment signés et cachetés par le Fournisseur ;
- 1/3 de jeu de connaissement « Clean on Board » en Trois (03) exemplaires dont Un (01) original non négociable, à l'ordre de :

SONATRACH - ACTIVITÉ EXPLORATION & PRODUCTION

DIVISION PRODUCTION

DIRECTION RÉGIONALE DE HASSI R'MEL

BP N° 64 HASSI R'MEL

WILAYA DE LAGHOUAT 03004 - ALGERIE -

- Liste de colisage et la note de poids en Trois (03) exemplaires, dont Un (01) original ;
- Certificat d'origine en Trois (03) exemplaires, délivré par la chambre de commerce du pays exportateur ;
- Copie conforme à l'original du Certificat de conformité de la fourniture en Trois (03) exemplaires, établis par un organisme dûment habilité ou le Fournisseur lorsque lui-même est le constructeur ;
- Copie conforme à l'original du Certificat de contrôle qualité, en double exemplaire, délivré par un organisme habilité du pays exportateur ;
- Photocopie de la caution de bonne fin d'exécution ;
- Copie du certificat de circulation des marchandises '' EUR 1'', (pour les marchandises expédiées uniquement au départ d'Europe), dûment signé et cacheté par l'administration des douanes ;
- Copie ''EX 1'' (pour les marchandises expédiées uniquement au départ d'Europe);

16.3.4 Erreur ou manque sur les documents d'expédition :

En cas d'erreurs ou de manque sur les documents d'expédition imputés aux fournisseur et qui entraîneraient des immobilisations des fournitures dépassant **quinze (15) jours** au niveau du port, les frais d'entreposage ou tout autres frais générés par les retards dus aux corrections de ces erreurs ou de ce manque seront à la charge de ce dernier.

Le fournisseur devra assumer à ses frais tous les préjudices et les différentes pénalités engendrés suite à ces erreurs.

16.4. Modalités d'établissement des documents

Les documents de livraison seront établis de la manière suivante :

La facture commerciale définitive établie au nom de :

SONATRACH - ACTIVITÉ EXPLORATION & PRODUCTION

DIVISION PRODUCTION

DIRECTION RÉGIONALE DE HASSI R'MEL

BP N° 64 HASSI R'MEL

WILAYA DE LAGHOUAT 03004 - ALGERIE -

- La raison sociale du Fournisseur ;
- Le numéro d'identification fiscal ;
- Le numéro du registre de commerce ;
- L'adresse complète ;
- Le numéro du relevé d'identité bancaire (RIB) ;
- Le numéro et la date de la facture ;
- La date et n° du contrat ;
- Le mode de transport ;
- La désignation de la fourniture ;
- Le poids brut ;
- Le poids net ;
- Les quantités, prix unitaire, et prix total pour chaque item, en Hors Taxes ;
- La monnaie de paiement ;
- Montant Emballage ;
- Montant total en CFR port Alger ;
- Montant Fret ;
- Les quantités, prix unitaire et prix total pour chaque item, en Ex Works en Hors Taxes ;

Sur la liste de colisage devra être mentionné le poids brut et net de la fourniture, le nombre de caisses ou colis et leur contenu détaillé avec référence au présent Contrat.

ARTICLE 17 : DOSSIER DE DEMANDE D'APPROBATION DGM

Au plus tard **soixante (60)** jours ouvrables ; après l'entrée en vigueur du Contrat le Fournisseur s'engage à fournir au Client un dossier technique en **trois (03)** exemplaires; à joindre à la lettre de demande d'approbation auprès de la **DGM** (**D**irection **G**énérale des **M**ines), nécessaire à la déclaration de conformité des équipements è fournir, à la réglementation algérienne relative aux appareils sous pression.

Ce dossier est composé des documents cités ci-après :

Part 1 — Lettre de demande d'Avis sur la conformité.

Part 2 — Certification des signatures du fabricant **(*).**

Part 3 — Certificat de conformité et visites intérieures et extérieures **(*).**

Part 4 — Etat descriptif et caractéristiques techniques de l'équipement.

Part 5 — Note de calculs.

Part 6 — Plans détaillés de fabrication avec index en format lisible.

Part 7 — Spécifications de procédures de soudage (WPS).

Part 8 — Spécifications de traitement thermique s'il y a lieu.

Part 9 — Certificat de conformité attestant que l'équipement est de construction conforme pour utilisation dans le pays d'origine **(*)**.

Part 10 — Plan d'inspection et essai « inspection & testing plan ».

Part 11 — Feuille de données « Data Sheet» pour les équipements électriques.

(*) Le visa du consulat d'Algérie le plus proche du lieu de fabrication est exigé pour les documents désignés d'un astérix. Chacun de ces documents sont à établir en deux exemplaires originaux.

Tout dossier technique déposé au niveau de la **DGM** doit être accompagné d'une copie en version électronique (CD) dont le contenu doit être identique à ce dossier.

Ce CD doit porter en caractères indélébiles les informations suivantes :

Le numéro du contrat ;

La désignation de l'équipement ;

Le numéro d'item ;

Le nom du fabricant ;

La date de fabrication.

(*) Documents devant être visés par la Chambre de Commerce et le Consulat d'Algérie.

La fabrication de tout équipement ne doit commencer qu'après vérification de la conformité par la DGM du dossier technique y afférents.

L'accord doit être signifié au fabricant par le Client

ARTICLE 18 : MONTANT CONTRACTUEL

Le montant contractuel global selon l'incoterm **CFR CCI Version 2010 port d'Alger** convenu dû au titre du présent contrat, couvrant la totalité de la fourniture s'élève à la somme de ……..(en Devise)……(en lettres et chiffres **à ne pas renseigner**).

Ce montant est ferme et non révisable pendant toutes la durée du Contrat.

ARTICLE 19 : MODALITES DE PAIEMENT

Le paiement de la fourniture, objet du présent contrat sera effectué comme suit Cent pour Cent (100%) du montant du Contrat, soit ……..(En Chiffre et en Lettres)…… seront payés par **Remise Documentaire**, contre présentation des documents originaux suivants :

- Factures en 12 exemplaires,
- 1/3 du Connaissement « clean on board » original à l'ordre de SONATRACH Division
- Production, Direction Approvisionnements et Transport,
- Liste de colisage,
- Copie conforme à l'original du Certificat d'origine délivré par la chambre de commerce du pays exportateur,

- Copie conforme à l'original du certificat de conformité technique délivré par un organisme habilité ou par le Fournisseur lorsque lui-même est le constructeur.
- Copie conforme à l'original du certificat du contrôle de la qualité de la Fourniture délivré par un organisme habilité du pays exportateur,
- Photocopie de la garantie de bonne fin d'exécution délivrée par la banque émettrice,
- Attestation du Fournisseur certifiant avoir adressé à SONATRACH, Direction Approvisionnements et Transport par **courrier express ; 1/3 du connaissement « clean on board » accompagné de l'original des documents ci-dessus énumérés sauf la garantie bancaire.**

ARTICLE 20 : GARANTIE BANCAIRE DE BONNE FIN D'EXECUTION

Dès l'entrée en vigueur du Contrat, et au plus tard dans les **Quinze (15) jours** qui suivent sa signature, le Fournisseur mettra en place via sa Banque et au profit du Client une garantie bancaire de bonne fin d'exécution, représentant **Dix pour cent (10%)** du montant contractuel global prévu à **l'article 17** du présent Contrat, soit…… en lettres et en chiffres……

Le Fournisseur mettra en place une caution bancaire délivrée par une banque du droit algérien couverte d'une contre- garantie émise par une banque étrangère de premier ordre au profit de SONATRACH, Activité Exploration et Production, Division Production - Direction Régionale Hassi R'Mel.

Elle est libérable comme suit :

• Cinq pour cent (05%) du montant de chaque livraison, trente (30) jours, à compter de la date de signature du procès-verbal de réception provisoire sans réserves.

• Cinq pour cent (05%) du montant de chaque livraison, trente (30) jours, à compter de la date de signature du procès-verbal de réception définitive sans aucune réserve.

Les frais de mise en place et de maintien de ces garanties sont à la charge du Fournisseur.

ARTICLE 21 : DOMICILIATION BANCAIRE

Le Client est domicilié auprès de :

La Banque Extérieure d'Algérie (B.E.A) – Agence Djenane El-Malik Hydra Wilaya d'Alger-.

Numéro de compte RIB : N° **002 00005 0503264125 56**.

SWIFT : **BEXA DZALA 005**.

Le Fournisseur est domicilié auprès de :

La Banque ……...

Numéro de compte RIB N° : …….

SWIFT :……

Toute changement d'adresse ou de l'une des parties doit être fait par voie d'avenant.

ARTICLE 22 : IMPOTS, DROITS ET TAXES

22.1. Hors Algérie :

Tous les impôts, droit et taxes ou redevance exigibles du Fournisseur, de ses sous-traitant, de ses employés et préposés, hors d'Algérie, au titre du présent Contrat, sont à la charge du Fournisseur et ne peuvent en aucun cas être réclamés par lui au Client.

22.2. En Algérie :

Le présent contrat est soumis au régime fiscal de droit commun conformément à la réglementation fiscale Algérienne en vigueur.

Conformément aux dispositions du décret exécutif N° 14-06 du 15 janvier 2014, les prestations de services et les biens matériels et équipements rentrant dans le cadre d'exécution du présent contrat bénéficient de l'exonération de la TVA, des droits, taxes et redevances de douanes.

Le Client est tenu de remettre au Fournisseur les attestations d'exonération de la TVA, dans les délais opportuns.

Modification de la législation : Tous impôts, droits et taxes qui seraient nouvellement créées, modifiées ou supprimées, après la date de signature du contrat, feront l'objet d'un réajustement par voie d'avenant.

ARTICLE 23 : RESPONSABILITE ET ASSURANCE

23.1 Responsabilité

Le Fournisseur assumera l'entière responsabilité de l'exécution de ses obligations contractuelles au titre du présent Contrat.

Il répondra, conformément au Droit commun, des conséquences pécuniaires de tous dommages corporels et/ou matériels causés au Client, à son personnel et/ou à ses biens, ainsi qu'aux tiers et/ou à leurs biens, à l'occasion de l'exécution du présent Contrat et engageant sa responsabilité, celle de ses préposés et/ou celle de ses mandataires.

Le Fournisseur s'engage en conséquence vis-à-vis du Client, à prendre en charge toute réclamation née d'un préjudice mettant en cause cette responsabilité.

Le Fournisseur s'engage à obtenir de ses assureurs qu'ils renoncent également à tout recours contre le Client, à raison de tels dommages.

23.2 Assurance Maritime

Le présent Contrat étant conclu en **CFR** port d'Alger, Il est fait référence aux **incoterms** de la Chambre de Commerce International CCI **Version 2010**.

Le Client utilisera sa police d'assurance sur faculté maritime pour couvrir les risques de transport maritime et terrestre de la Fourniture.

En vue de permettre au Client de procéder aux formalités d'assurance, le Fournisseur devra au moins Quinze (**15**) jours calendaires avant l'expédition de la Fourniture, en aviser le Client par télécopie en lui communiquant les informations suivantes :

- Nom du navire et nom du transporteur ;
- Age du navire ;
- Date de départ du navire ;
- Date d'arrivée du navire ;
- Désignation exacte des valeurs de la Fourniture expédiée ;
- Poids et nombre de colis ;
- Port de chargement ;
- Port d'Alger ;

- Numéro de connaissement.

Ces informations seront confirmées par télécopie Vingt Quatre (**24**) heures avant l'appareillage du navire en indiquant la date et le numéro du connaissement.

Le Fournisseur se chargera de la souscription de la police d'assurance pour couvrir le transport terrestre de la Fourniture de ses locaux jusqu'à bord du navire port d'embarquement à ses frais et sous sa responsabilité.

Une copie de chaque police d'assurance suscité sera remise au client dès la signature du Contrat.

ARTICLE 24 : PROPRIETE INDUSTRIELLE

Il appartient au Fournisseur de faire son affaire et de s'assurer qu'aucun droit, taxe ou redevance pour l'utilisation de procédés ou de matériels, de brevets ou de modèles déposés, ne seront réclamés au Client.

Dans le cas où toute ou partie de la Fourniture serait réputée constituer une contrefaçon, le Fournisseur devra, à ses propres frais, soit procurer au Client, un droit similaire d'exploitation conforme à la légalité, soit modifier le moyen incriminé pour le conformer à la légalité, sans modifier les conditions contractuelles.

En cas d'action dirigée contre le Client, par des détenteurs de brevets, licences, modèles, dessins, marques de fabrique ou de commerce, utilisés dans le présent Contrat, le Fournisseur devra mettre le Client hors de cause, et supporter les conséquences d'une telle action.

ARTICLE 25 : TRANSFERT DE PROPRIETE

Le Transfert de propriété sera effectué conformément à l'incoterm prévu dans le présent contrat.

ARTICLE 26 : FORCE MAJEURE

On entend par cas de force majeure, tout acte ou événement imprévisible, irrésistible et indépendant de la volonté des Parties qui rend impossible totalement ou partiellement l'exécution, par l'une ou les deux Parties, de ses (leurs) obligations contractuelles.

Au cas où surviendrait un événement constituant un cas de force majeure, les Parties seront momentanément, totalement ou partiellement déliées de leurs obligations contractuelles dans la mesure où celles-ci seront affectées par un cas de force majeure.

Les obligations de la (des) Partie(s) affectée(s) par la force majeure seront automatiquement prorogées d'une durée égale au retard résultant de la survenance dudit cas de force majeure, étant entendu que cette prorogation n'entraînera pas de pénalités à la charge de la partie empêchée.

La partie qui invoque le cas de force majeure devra immédiatement, après sa survenance, en avertir l'autre partie par tout moyen écrit et le confirmé par lettre recommandée avec accusé de réception.

Cette notification devra être accompagnée de toutes les informations circonstanciées utiles et devra intervenir au plus tard dans les quarante-huit (**48)** heures calendaires à compter de la date de survenance de l'événement suscité.

Tout retard pour un cas de force majeure non notifié, dans les conditions et formes ci-dessus ne sera, en aucune façon, retenu pour le décompte du délai contractuel, ni opposable à l'autre partie.

La partie empêchée devra prendre toutes les dispositions utiles pour assurer, dans les plus brefs délais, la reprise normale de l'exécution des obligations affectées par le cas de force majeure et combler le retard occasionné.

Si par suite d'un cas de force majeure, le Client ou le Fournisseur ne pouvait exécuter ses obligations, telles que prévues aux termes du présent Contrat, pendant une période supérieure à Un (**01**) mois, les Parties se rencontreront, dans les meilleurs délais, pour examiner les incidences contractuelles et convenir d'une solution.

ARTICLE 27 : SOUS-TRAITANCE

Le Fournisseur ne peut sous-traiter qu'une partie, des obligations mises à sa charge au titre du présent Contrat, et ce sous réserve de l'obtention de l'accord écrit préalable du Client.

Cette sous-traitance ne doit nullement nuire ni à la qualité des Fourniture livrée ni au respect du délai de livraison.

La sous-traitance mise en œuvre en respect des dispositions du présent Contrat ne libère en aucun cas le Fournisseur de ses obligations contractuelles.

Il demeure seul responsable de toute action, omission, défaillance ou négligence de ses sous-traitants, de ses employés ou agents aussi pleinement que s'il s'agissait de lui-même ou de ses employés.

ARTICLE 28 : CESSION, CHANGEMENT DE CONTRÔLE

28.1 Cession

Le Fournisseur ne peut céder aucune partie, des obligations mises à sa charge au titre du présent Contrat, ni transférer à des tiers tout ou partie de ses droits et obligations résultant du présent Contrat sans avoir reçu l'accord écrit préalable du Client.

28.2 Changement de contrôle

Tout changement de contrôle affectant le Fournisseur et/ou ses sociétés mères et sans que la liste ne soit limitative :

✓ Offre publique d'achat ;

✓ Fusion ;

✓ Acquisition ;

✓ Absorption.

Doit être porté à la connaissance du Client qui se réserve le droit de prendre toute mesure qu'il jugera adéquate pour la préservation de ses intérêts au titre du présent Contrat.

ARTICLE 29 : CONFIDENTIALITE

Chaque partie reconnaît par les présentes qu'elle peut avoir connaissance d'informations confidentielles et protégées appartenant à l'autre partie.

Les informations sont soit désignées comme expressément confidentielles, soit confidentielles par les circonstances dans lesquelles elles ont été fournies :

- Les Informations Confidentielles n'incluent pas ;
- Les informations obtenues de tiers de manière licite ;

- Les informations dont il est démontré qu'elles étaient connues antérieurement par le bénéficiaire ou qu'elles avaient été développées de façon indépendante par le bénéficiaire ;
- Les informations dont l'utilisation ou la divulgation à un tiers identifié et défini auront été préalablement et expressément autorisées par écrit par l'autre Partie ;
- Les Informations que la loi ou la réglementation applicable obligerait à divulguer.

Le réceptionneur d'Informations Confidentielles s'engage, par les présentes, pendant la durée du contrat ainsi que Cinq (**05**) ans après son expiration, à ne pas utiliser, commercialiser ou révéler les Informations Confidentielles de l'autre Partie à une personne, ou à une entité tierce, exception faite de ses propres salariés, préposés, agents et sous-traitants dont la connaissance des Informations Confidentielles est nécessaire à leur intervention au titre du contrat (et qui sont eux-mêmes liés par des dispositions de confidentialité similaires), ou de bénéficiaires autorisés par écrit par l'autre partie, étant entendu que lesdits bénéficiaires doivent avoir auparavant contracté un accord de confidentialité dans une forme acceptable pour le propriétaire de l'information concernée.

ARTICLE 30 : SUSPENSION ET RESILIATION

30.1. Suspension

Au cas où le Client déciderait de faire suspendre les livraisons, il communiquera cette décision aussitôt au Fournisseur, qui devra suspendre l'exécution des livraisons jusqu'à nouvelles instructions. En cas de retard dans l'exécution des livraisons objet du présent contrat, imputable au Client, un procès-verbal de suspension de livraisons sera établi et signé contradictoirement par les deux parties.

Le procès-verbal fera ressortir les motifs ayant engendré le retard dans l'exécution du présent Contrat. La même procédure sera appliquée lors de la reprise des livraisons.

Le délai contractuel sera prorogé de la durée de suspension. Aucune incidence financière ne sera supportée par le Client.

30.2. Résiliation

Le Client se réserve le droit de résilier le présent Contrat aux torts exclusifs du Fournisseur par mise en demeure notifiée par une lettre recommandée, avec accusé de réception, dans les cas suivants :

- S'il constate que le Fournisseur ne se conforme pas à ses obligations contractuelles et ne prend pas de mesures adéquates pour y remédier dans un délai d'Un (01) mois, après la mise en demeure écrite qui lui est notifiée par le Client ;
- Lorsque le retard mis par le Fournisseur dans l'exécution de ses obligations est tel que le maximum des pénalités y afférentes a été atteint et que le retard persiste ;
- Lorsqu'il s'avère que la Fourniture livrée est de qualité nettement insuffisante et que pour obtenir un service valable ou une Fourniture conforme, le Client est contraint à recourir à un tiers pour remplacer le Fournisseur ;

En cas de faillite ou de banqueroute du Fournisseur.

Le droit de résiliation ci-dessus reconnu au Client n'exclut pas l'exercice de tout droit de recours contre le Fournisseur pour défaillance dans l'exécution de ses obligations.

Le Client se réserve aussi le droit de résilier le présent Contrat à tout moment et pour des motifs dont il demeure seul juge sous réserve d'un préavis de Quinze (15) jours.

Dans ce cas, le Client paiera le Fournisseur pour (la Fourniture réellement livrée et/ou pour l'exécution des services réellement effectués) jusqu'à la date effective de résiliation du présent Contrat.

En cas de résiliation du présent Contrat par le Client suite au non-respect de la part du Fournisseur de ses engagements contractuels, le Client est en droit de demander des dommages et intérêts au Fournisseur pour préjudice subi en raison d'une telle défaillance.

30.3. Le présent Contrat sera résilié de plein droit et, sans mise en demeure préalable si :

- Le Fournisseur déclare ne pas pouvoir exécuter ses obligations contractuelles ;
- S'il y a fraude ou tromperie prouvée sur la qualité de la Fourniture ;
- Dans le cas de règlement judiciaire ou de faillite du Fournisseur ;
- En cas de de force majeure mettant le Fournisseur dans l'impossibilité de remplir ses obligations contractuelles pour lesquelles il s'est engagé ;
- En cas de sous-traitance faite dans le non-respect des dispositions du présent Contrat.
- Manquement aux règles d'éthiques ;
- En cas de changement de contrôle du Fournisseur, s'il considère que celui-ci est incompatible avec la poursuite de l'exécution du Contrat et/ou est de nature à affecter les intérêts du Client au titre du présent Contrat.

ARTICLE 31 : NOTIFICATION

- Toute notification devant intervenir dans le cadre du présent Contrat entre les Parties devra, pour être valable, être effectuée aux adresses suivantes :

Par le Fournisseur au Client :

Adresse : SONATRACH - Activité Exploration-Production - Direction Régionale de Hassi R'Mel 03004 - Wilaya de Laghouat -Algérie.

Fax : 00 213 (29).18.76.26 **Tél** : 00213 (29).18.73.16.
Mail : sec_hrmdp_dr@sonatrach.dz

Par le Client au Fournisseur :

Adresse :…….. **Fax** : …….. **Tél** :……..…..
Mail :……..…..

Tout changement d'adresse ou de l'une des parties doit être fait par voie d'avenant.

ARTICLE 32 : DISPOSITIONS GENERALES

Dans le cadre de l'exécution du présent Contrat, le Fournisseur devra observer et se soumettre à toutes dispositions à caractère législatif et réglementaire en vigueur en Algérie, ainsi qu'aux codes, normes et standard applicables dans le domaine.

Le Fournisseur s'engage à mettre le Client hors de cause, pour toute réclamation pouvant être faites en raison du non-respect réel ou allégué des dispositions légales ou réglementaires par le Fournisseur.

L’aide ou l’assistance éventuellement apportée par le Client au Fournisseur ne peut être invoquée par ce dernier pour se dégager des obligations mises à sa charge au titre de présent Contrat.

L’approbation, par le Client ou ses représentants, des documents relatifs à la Fourniture, ne dégage pas le Fournisseur de sa responsabilité au titre des obligations mises à sa charge.

Les Parties peuvent déléguer tout ou partie de leurs pouvoirs à des représentants dûment mandatés.

Toute modification devant intervenir lors de l’exécution du présent Contrat devra faire l'objet d'un avenant signé contradictoirement par les Parties.

Le Contrat ainsi que les documents établis et fournis par le Fournisseur et ses sous-traitants au Client seront rédigés en langue française.

Toutefois, avec l’accord du Client, certains documents techniques pourront être établis en langue anglaise.

Le présent Contrat est établi en Douze (**12**) originaux dont Onze (**11**) conservés par le Client et Un (**01**) par le Fournisseur.

ARTICLE 33 : SANTE SECURITE ET ENVIRONNEMENT (**HS**&**E**)

Dans le cadre de l'exécution du présent Contrat, le Fournisseur déclare avoir identifié tous les risques HS&E potentiels associés à l'objet du présent Contrat et avoir pris, à titre préventif, toutes précaution préalable et toute mesure nécessaire pour :

✓Protéger chaque personne du Client ;

✓Protéger, conserver, préserver et garantir les biens du Client ;

✓Protéger, conserver et préserver l'environnement du site et de toute zone dont l'environnement est directement lié ;

✓Notifier, dans les délais, au Client avant l’éventuelle survenance de tout événement, question ou élément imprévisible susceptible d'avoir un impact sur la protection, la conservation ou la préservation d'une personne, d'un bien matériel ou de l'environnement.

ARTICLE 34 : REGLEMENT DES DIFFERENDS

Tout différend pouvant survenir à l’occasion de la validité, de l’interprétation ou de l’ exécution du présent Contrat, et qui n’aurait pas été réglé à l’amiable dans un délai de **trente (30) jours**, sera tranché définitivement suivant le règlement d’arbitrage de la **Chambre de Commerce Internationale (CCI)** par trois arbitres nommés conformément à ce règlement.

Le droit applicable sera le droit algérien.
L’arbitrage se déroulera à Paris.
La langue de l’arbitrage sera le français.

<u>ARTICLE 35</u> : ENTREE EN VIGUEUR DU CONTRAT

Le présent Contrat entrera en vigueur et prendra ses pleins et entiers effets après signature par les deux Parties et sa notification au Fournisseur.

Fait à Hassi R'Mel, le----------

<u>POUR LE CLIENT</u>
<u>POUR LE FOURNISSEUR</u>

NOM :	NOM :
Prénom :	Prénom :
Qualité :	Qualité :
SIGNATURE ET CACHET	**SIGNATURE ET CACHET**

ANNEXE I

LISTE DESCRIPTIVE ET VALORISEE DE LA FOURNITURE

ANNEXE II

DECLARATION A SOUSCRIRE

CF section 3 du DAO

ANNEXE III

LETTRE DE SOUMISSION

ANNEXE IV

PLANNING DE LIVRAISON

DELAI DE PREPARATION ET D'APPROBATION & DELAI DE LIVRAISON																
Délai	**DELAI DE PREPARATION ET D'APPROBATION**						**DELAI DE LIVRAISON**									
	Délai de remise du dossier technique par le fournisseur à SONATRACH		**Délai d'étude et approbation**				**Délai de fabrication**				**Délai de test réglementaire en usine**		**Délai d'expédition**			
Mois	**01**	**02**	**03**	**04**	**05**	**06**	**07**	**08**	**09**	**10**	**11**	**12**	**13**	**14**	**15**	**16**
Durée	**02 mois**		**04 mois**				**04 mois**				**02 mois**		**04 mois**			

NB :

- Le dossier préliminaire de La **DGM** fera l'objet d'une étude préalable par le Client afin de s'assurer de la reprise fidèle du contenu de l'offre technique du fournisseur retenu et cela avant de soumettre cette dernière aux services de La **DGM** ; Ce délai d'étude et d'approbation sera prorogé de la période du retard accusé par La **DGM,** qui sera déterminé en fonction de la notification de l'approbation de La DGM pat rapport au délai de **Quatre (04) mois**.

- Tout test réglementaire en usine ne sera effectué qu'en présence d'un représentant de la DGM ou d'un organisme tiers habilité délégué par la **DGM**;

- Il est convenu entre les deux parties que si le délai d'approbation du dossier technique, par les autorités compétentes Algériennes (**DGM** : **D**irection **G**énérale des **M**ines) est retardé pour des raisons non imputables au Fournisseur, le délai contractuel sera prorogé en conséquence.

POUR LE SOUMISSIONNAIRE
(Nom, Prénom, Qualité et Cachet humide du signataire).

ANNEXE V

Garantie du fabricant et certificat d'origine